

L'APPROCHE TERRITORIALISÉE INTERSECTIONNELLE :
REPENSER L'ITINÉRANCE ET LA PAUVRETÉ DES FEMMES À MONCTON

THÈSE PRÉSENTÉE À LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET
POSTDOCTORALES EN VUE DE L'OBTENTION DE LA
MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉTUDES DES FEMMES

MÉLANIE-ÈVE BOURQUE

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ D'OTTAWA
JUIN 2012

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	iii
REMERCIEMENTS	iv
RÉSUMÉ	v
<u>CHAPITRE 1: LA PROBLÉMATIQUE</u>	
Introduction	1
1.1. L'énonciation des questions de recherche	4
1.2. L'originalité de l'étude	4
1.3. L'organisation de la thèse	5
<u>CHAPITRE 2: L'ITINÉRANCE AU CANADA</u>	
Introduction	6
2.1. Les définitions	6
2.2. La réalité des itinérants au Canada	10
2.2.1. <i>La vie sur la rue</i>	11
2.2.2. <i>La vie dans les refuges</i>	15
2.2.3. <i>Les facteurs d'itinérance chez les femmes</i>	18
2.3. Le contexte historique de la pauvreté au Canada	21
Conclusion	28
<u>CHAPITRE 3: LE CADRE THÉORIQUE</u>	
Introduction	30
3.1. La gouvernance	31
3.2. L'approche territorialisée	36
3.3. Les théories féministes	41
3.3.1. <i>La théorie du savoir situé</i>	41
3.3.2. <i>La théorie de l'intersectionnalité</i>	42
Conclusion	45
<u>CHAPITRE 4: LA MÉTHODOLOGIE</u>	
Introduction	46
4.1. La justification du terrain d'étude	46
4.2. La triangulation méthodologique	48
4.3. Le déroulement des entrevues	50
4.3.1. <i>Le processus de sélection</i>	50
4.3.2. <i>Les entrevues</i>	53
4.4. Les avantages et les limites du sujet d'étude	55
Conclusion	58

CHAPITRE 5: LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE EMPIRIQUE: MONCTON

Introduction	60
5.1. Le contexte du Grand Moncton	60
5.2. Les organismes communautaires	64
5.2.1. <i>Les soupes populaires et les banques alimentaires</i>	65
5.2.2. <i>Les centres d'hébergement d'urgences</i>	67
5.2.3. <i>Les organismes communautaires à vocation générale</i>	70
5.2.4. <i>Les organismes spécialisés</i>	73
Conclusion	79

CHAPITRE 6: L'ANALYSE THÉORIQUE

Introduction	80
6.1. L'expérience des femmes en situation de précarité	81
6.2. Les stratégies utilisées par nos participantes	93
6.3. L'intervention des organismes communautaires	97

CHAPITRE 7: LA CONCLUSION

Introduction	99
7.1. Les nouvelles pistes de recherche	102

ANNEXES	104
---------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	117
---------------------	-----

DÉDICACE

À Marie et Lorette,
Vous avez grandement influencé ma vie.
Je vous aime beaucoup

REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner que cette thèse est pour moi un accomplissement, à la fois, personnel et professionnel et elle n'aurait pas été possible sans l'appui de nombreuses personnes. Tout d'abord, j'aimerais remercier ma directrice de thèse, Mme Caroline Andrew, qui a su me conseiller et m'encourager dans ce processus. Sans votre flexibilité, cette recherche n'aurait pas le même contenu. Je tiens également à remercier Mme Mélanie Knight et M. Michael Orsini d'avoir accepté de siéger comme examinateurs. Vos commentaires m'ont beaucoup aidée, notamment avec ma recherche empirique.

J'aimerais remercier mes parents et ma famille qui m'ont encouragée à poursuivre mes rêves. Malgré la distance, vous avez été avec moi tout au long de mon cheminement universitaire. Ces mots ne peuvent exprimer jusqu'à quel point je suis reconnaissante. J'aimerais également remercier la famille Goguen, vous m'avez tellement encouragée et pour cela, je vous remercie du fond du cœur. Et à ma filleule, Mylène, ton sourire coquin et tes petites grimaces m'ont remonté le moral et ont mis plus de soleil dans mes journées sombres.

Un gros merci à mes ami(e)s, vous avez su m'écouter et m'encourager tout au long de ce processus. Merci à Natalie et Jérémie, à Marilyne, à Amely et à Luc pour vos conseils, votre divertissement et pour toute l'aide que vous m'avez apportée. Merci à Deea pour nos discussions intéressantes au Marché des fermiers. Merci également à tous mes autres ami(e)s qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet. Je suis très reconnaissante de notre amitié

Finalement, j'aimerais remercier Marcel du fond de mon cœur. Sans toi, je ne serais pas ici aujourd'hui. Tu as été présent du début jusqu'à la fin, pendant mes hauts et mes bas. Tu as été mon pilier tout au long de ce processus, tu as été la personne avec qui je pouvais approfondir mes réflexions, rire et pleurer. Tu savais toujours comment me remonter le moral et me rassurer lorsque j'en avais besoin, et tu me ramenait sur terre lorsque j'étais prête à tout laisser. Merci de ta patience et de ton humour. Je t'aime beaucoup.

RÉSUMÉ

Cette thèse est une réflexion sur l'itinérance et la pauvreté des femmes, notamment celles du Grand Moncton. Par l'entremise de onze organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis du Grand Moncton et par l'entremise de cinq femmes en situation de précarité, nous tenterons de démontrer qu'il est favorable pour ces organismes, d'utiliser l'expérience de ces femmes afin d'approcher le problème de la pauvreté dans la région et d'améliorer leurs services. En incluant la voix et l'expérience des femmes en situation de précarité au processus de discussion, nous comprenons davantage le phénomène de la pauvreté chez les femmes du Grand Moncton. En d'autres mots, puisque ces femmes possèdent un savoir et une connaissance particulière, elles sont perçues comme des experts, car elles vivent en situation de précarité quotidiennement, faisant d'elles des acteurs très importants dans la gestion de l'itinérance et de la pauvreté chez les femmes.

CHAPITRE 1

LA PROBLÉMATIQUE

« Like slavery and Apartheid, poverty is not natural. It is man-made and it can be overcome and eradicated by the actions of human beings ».
Nelson Mandela (Rainer, 2010, p.22)

« They are the disposed and hidden people of our society, existing on the dark edges of prosperity ».
(O'Reilly-Flemming, 1993, p.1)

« [...] we have normalized poverty by agreeing to live with it in its modern form for a quarter century ».
(Saul, 2008, p.185)

Au Canada, le phénomène de l'itinérance des femmes remonte à la fin du XIX^e siècle, mais comme l'expliquent Laberge, Morin et Roy (2000, p.84), ce n'est que depuis les dernières décennies que nous avons accordé une plus grande attention à l'itinérance des femmes. Aujourd'hui, les experts décrivent l'itinérance de celles-ci comme une « itinérance cachée » ou une « itinérance invisible » puisqu'elles échappent à la détection publique (Laberge, 2000, p.2; Novac et collab., 2002, p.5; Vanneuville, 2005, p.11). Ces femmes utilisent seulement les refuges lorsqu'elles sont à court d'options. Ceci étant dit, il s'avère très difficile, au Canada, d'avoir le nombre exact de la population qui est itinérante puisqu'il n'existe pas de statistiques nationales sur le sujet (Novac, et collab., 2002; Reid, Berman et Forchuk, 2005; Vanneuville, 2005). Cependant, selon des estimations, la population de sans-abri se situe entre 150 000 et 300 000 personnes (St-Onge, 2011, épisode 2; Sarah Pye, s.d., p.1; Laird, 2007, p.4 cité par Intraspec.ca, 2010).

Traditionnellement, l'itinérance et la pauvreté étaient perçues comme étant la responsabilité du gouvernement fédéral, particulièrement à l'époque de l'élaboration de l'État-providence canadien. À cette époque, plusieurs lois et politiques sociales ont été créées et imposées afin de garantir une sécurité sociale pour tous ses citoyens et toutes ses citoyennes. Comme l'explique Briggs (1967), l'État-providence doit assurer un revenu

minimum; prévenir l'insécurité qui résulte de la maladie, de la vieillesse et du chômage; et offrir aux membres de la société des services sociaux (cité par Moscovitch, s.d., §2).

Au cours des années 1980, le gouvernement fédéral s'engage à réduire le déficit budgétaire et la dette nationale accumulée (Begin, 1995 cité par Campeau, 2000, p.61; Guest, 1995, p.334). Nous assistons ainsi au début de la désinstitutionnalisation de l'État-providence et à la décentralisation du pouvoir du gouvernement central. Comme l'explique Brunet-Jailly (2007, p.152), deux changements majeurs ont été remarqués au sein des politiques au cours de la période post Seconde Guerre mondiale. Le premier est celui de la décentralisation du pouvoir fédéral vers les provinces et le second est celui où les provinces se sont retrouvées avec des responsabilités politiques qui, autrefois, appartenaient au gouvernement fédéral. En réaction à ces transformations, certains auteurs ont commencé à utiliser la notion de gouvernance au lieu du concept traditionnel de gouvernement.

Le développement de la notion de la gouvernance peut être compris comme une réponse intellectuelle aux transformations politiques contemporaines souvent associées au phénomène général de la globalisation néolibérale. Plus spécifiquement, cette notion peut être vue comme une réponse à la tendance vers la décentralisation progressive des compétences gouvernementales traditionnelles de l'État-providence qui implique la participation de certains acteurs locaux et de la société civile. Andrew (2009, p.140) précise que la gouvernance s'explique par les mécanismes efficaces de coordination dans les situations où le pouvoir, les ressources et l'information sont largement distribués. Autrement dit, il n'y a pas seulement une personne qui administre le pouvoir, les ressources et l'information. En effet, cette responsabilité retombe maintenant sur un ensemble d'acteurs politiques, économiques et sociaux. Dans le cadre de notre recherche, cette transformation est fondamentale dans la mesure où elle implique que l'analyse des problèmes, tels que, l'itinérance et la pauvreté ne peuvent plus se concentrer uniquement sur les activités formelles du gouvernement central. Or, à la lumière de ces transformations, certains auteurs valorisent plutôt une approche territorialisée pour traiter des politiques sociales.

Comme l'explique le rapport Barca (2009, p.vii cité par Bradford, 2011, p.3), l'approche territorialisée se définit comme une stratégie à long terme qui vise à lutter contre la sous-utilisation du potentiel des citoyens et à réduire l'exclusion sociale. En d'autres mots, nous cherchons à inclure la voix des résidents au processus décisionnel, en plus d'inclure la participation des différents acteurs politiques, économiques, et sociaux de la région afin de discuter et résoudre des problèmes communautaires, tout en privilégiant la collaboration. Pour ce faire, nous devons repenser la manière dont est organisé le pouvoir. D'une part, nous devons plutôt inverser la conception traditionnelle du pouvoir (du haut vers le bas) en accordant la priorité aux communautés (partir du bas) pour aller vers le gouvernement central (vers le haut). D'autre part, nous devons utiliser une conception horizontale du pouvoir, c'est-à-dire de traiter le local au même rang que les autres paliers décisionnels (Bradford, 2011, p.2). Ceci étant dit, pour traiter des questions complexes telles que l'itinérance et la pauvreté, il est préférable d'utiliser l'approche territorialisée. Toutefois, afin d'avoir une meilleure compréhension de l'ampleur de ce problème, notamment les questions de l'itinérance et de la pauvreté des femmes, il est préférable d'inclure la dimension intersectionnelle à cette approche.

En d'autres mots, les théories féministes du savoir situé et de l'intersectionnalité amènent une composante encore plus intéressante à l'approche territorialisée, car, en utilisant le savoir situé, nous incluons la voix des femmes itinérantes et en situation de pauvreté au processus décisionnel. Ces femmes sont mieux situées pour discuter de l'itinérance et de la pauvreté puisqu'elles y vivent de manière quotidienne. Comme précisent Ramazanoglu et Holland (2002a : 61) le savoir situé cherche à explorer concrètement l'expérience des femmes au lieu de faire des présomptions sur leurs expériences. La théorie de l'intersectionnalité, pour sa part, vient illustrer la diversité de l'identité des femmes en situation de précarité, car elles ne forment pas un groupe homogène et elles ne vivent pas leur pauvreté de la même manière.

En ajoutant le savoir situé et l'intersectionnalité à l'approche territorialisée, nous avons de meilleures chances de comprendre l'ampleur du problème des politiques sociales de l'itinérance des femmes puisque l'identité et l'expérience multiple de celles-ci sont prises en

considération. Voilà pourquoi nous suggérons d'utiliser une approche territorialisée intersectionnelle pour traiter des questions complexes, telles que l'itinérance et la pauvreté des femmes. Pour ce faire, nous avons décidé d'étudier la situation des femmes du Grand Moncton. Nous avons recueilli le témoignage de cinq femmes en situation de précarité lors de notre séjour de recherche. Cette étude empirique nous permet d'explorer concrètement l'expérience de ces femmes, au lieu de présumer ce qu'elles vivent quotidiennement. De plus, leur témoignage nous permettra de prendre conscience des facteurs variés qui forment l'identité de nos participantes, soit la race, la langue, le sexe, l'âge, la santé, les facteurs de pauvreté, etc. Nous reviendrons sur l'expérience individuelle de ces femmes au chapitre 6.

1.1. L'ÉNONCIATION DES QUESTIONS DE RECHERCHE

À la lumière de ces faits, nous avons formulé deux questions de recherche auxquelles nous tenterons de répondre dans ce projet. La première question représente la pierre angulaire de notre réflexion sur l'analyse de la question sociale de l'itinérance et de la pauvreté des femmes: (1a) Qu'est-ce que les expériences des femmes révèlent au sujet des services et (b) comment les services devraient-ils approcher l'intervention? (2) Quelles sont les stratégies que les femmes utilisent afin de faire face à leur situation de précarité?

L'objectif de cette thèse, n'est pas de trouver une solution aux problèmes de l'itinérance et de la pauvreté du Grand Moncton, mais bien de trouver une manière innovatrice d'inclure l'expérience des femmes qui sont directement touchées par l'itinérance et la précarité dans la région.

1.2. L'ORIGINALITÉ DE L'ÉTUDE

Une étude empirique de ce genre, nous permet d'explorer concrètement l'expérience des femmes en situation d'itinérance et de pauvreté dans la région du Grand Moncton, au lieu de supposer ce qu'elles vivent quotidiennement. Nous avons ainsi accordé une voix et une place très importante à ces femmes au sein de ce projet, tout en étant conscientes de leurs multiples identités grâce à l'usage de l'approche intersectionnelle. Cette étude empirique nous a également permis de contribuer à l'accroissement de la connaissance des femmes en situation d'itinérance et de pauvreté dans les provinces maritimes, un sujet qui a très peu été

étudié à ce jour; et finalement, de comprendre les stratégies utilisées par les femmes en situation de précarité du Grand Moncton afin d'assurer leur survie.

1.3. L'ORGANISATION DE LA THÈSE

Le prochain chapitre présente la recension des écrits et tente de dresser un portrait global de l'itinérance et de la pauvreté au Canada. C'est dans ce chapitre que nous définirons nos concepts de base, soit l'itinérance et la pauvreté, que nous discuterons les facteurs associés à l'itinérance chez les femmes et que nous présenterons un historique de la pauvreté au pays.

Dans le troisième chapitre, nous dresserons le cadre théorique de ce projet. Nous discuterons, notamment, du concept de la gouvernance, de l'approche territorialisée et de deux théories féministes, soit celles du savoir situé et de l'intersectionnalité. Au chapitre suivant, nous décrirons la démarche méthodologique de notre étude. En d'autres mots, nous expliquerons le déroulement de notre recherche empirique et la manière dont nous nous sommes organisées pour recueillir des témoignages, soit avec des femmes en situation de précarité et avec des organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis de la région du Grand Moncton.

Dans le cinquième chapitre, nous présenterons le contexte de notre étude empirique. C'est-à-dire que, dans un premier temps, nous traiterons du contexte historique, économique et sociopolitique du Grand Moncton et nous terminerons en présentant les organismes communautaires qui ont participé à ce projet. Concernant le sixième chapitre, nous exposerons notre analyse théorique tout en répondant aux questions de recherche que nous avons identifiées plus tôt. Ce chapitre présentera les stratégies qu'utilisent nos participantes pour survivre. Le dernier chapitre de ce projet reviendra brièvement sur l'ensemble du projet et exposera, à la fois, notre contribution à l'avancement de la connaissance et les nouvelles pistes de recherche.

CHAPITRE 2

L'ITINÉRANCE AU CANADA

«Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté».

Article 25, Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948 (cité dans St-Onge, 2011)

L'objectif de ce chapitre est de dresser un portrait global de l'itinérance et de la pauvreté au Canada. Cette information nous permettra de situer notre étude empirique, soit la précarité des femmes du Grand Moncton, en relation avec le reste du pays, pour y arriver, ce chapitre a été divisé en trois sections. Premièrement, nous avons défini les concepts de base de ce projet, soit l'itinérance et la pauvreté (précarité). Par la suite, nous avons abordé l'aspect visible de l'itinérance au Canada en discutant, à la fois, de la réalité sur la rue, mais aussi de la réalité dans les refuges. Nous avons terminé cette section en présentant les facteurs qui influencent l'itinérance et la pauvreté chez les femmes, étant donné que ces dernières sont au centre de ce projet de recherche. Finalement, la dernière section de ce chapitre vise à décrire brièvement le contexte historique des politiques sociales au Canada. Nous discuterons ici, entre autres, de l'époque de l'État-providence, mais également de l'époque post-État-providence. Cette information sera utile afin de comprendre le raisonnement derrière le choix de nos concepts théoriques qui seront présentés au chapitre suivant.

2.1. LES DÉFINITIONS

Dans tous les ouvrages consultés, les experts précisent que définir l'itinérance (*homelessness*) est l'une des tâches les plus ardues, puisqu'il n'existe pas de définition universelle (Campeau, 2000; Poirier, 2000; Bouchard, 1988). Les experts utilisent des définitions différentes, ce qui rend la comparaison entre les études très problématique puisque l'objet de la recherche change selon la définition utilisée. Le nombre d'itinérant varie d'une définition à l'autre, précise Murphy (2000, p.12): « *the broader the definition,*

the larger the number will be ». De plus, Brandon (1974 cité par Watson et Austerberry, 1986, p.8) explique que la définition de l'itinérance a été utilisée pour décrire plusieurs situations:

[W]riters have used it [the definition of homelessness] in almost every conceivable way, from meaning complete shelterlessness to simply having serious accommodation difficulties, from having no fixed abode to living in a hostel or lodging house.

Au Canada, il s'avère très difficile d'obtenir le nombre exact de la population itinérante puisqu'il n'existe pas de statistique nationale (Novac, et collab., 2002; Reid, Berman et Forchuk, 2005; Vanneuville, 2005). Selon le *Secrétariat national du Canada pour les sans-abri*, la population itinérante du Canada est estimée à 150 000 personnes, alors que d'autres sources estiment que cette population est plutôt d'environ 300 000 personnes (St-Onge, 2011, épisode 2; Sarah Pye, s.d., p.1; Laird, 2007, p.4 cité par Intraspec.ca, 2010).

À cet égard, certains auteurs encouragent la communauté scientifique à s'éloigner des définitions qui expliquent l'itinérance en relation avec la situation du logement puisqu'elles supposent que tous les individus sont littéralement sans-abri (*homeless*):

Although this is the most versatile way of defining homelessness, it may be criticized for defining everyone as homeless apart from those who own their home outright and are happy with where they live (Chamberlain et al., 2000 cité par Ravenhill, 2008, p.6).

Nous devons plutôt utiliser des définitions inclusives. Par exemple, pour Chamberlain et al. (2000 cité par Ravenhill, 2008, p.6), il y a trois catégories d'itinérance. L'itinérance absolue (*roofless*), regroupe les individus qui sont considérés comme des itinérants « traditionnels » puisqu'ils ne possèdent pas de logement et dorment habituellement à l'extérieur, sur la rue, ou dans les parcs publics. L'itinérance cachée (*houseless*) regroupe les individus qui ne possèdent pas d'adresse fixe, mais qui possèdent une forme de logement. Ces individus demeurent habituellement dans leur voiture, dans des tentes, chez des amis ou des membres de leur famille, ou dans les refuges. « *They are not roofless, but they are still houseless* » (*Ibid*, p.13). Finalement, l'itinérance relative (*precariously housed*) regroupe les individus qui habitent dans un logement non salubre (des taudis), ceux qui courent le risque de perdre leur logement et ceux qui doivent faire un choix entre se loger ou se nourrir. L'usage d'une définition inclusive nous permet d'avoir une meilleure compréhension de l'ampleur des

différentes composantes du problème d'itinérance qu'une définition qui explique l'itinérance en relation avec la situation du logement. Comme l'explique Chamberlain et al. (2000 cité par Ravenhill, 2008, p.6):

[...] by acknowledging degrees of homelessness in three simple levels (rough sleepers; hostels and temporary accommodation; and precarious forms of housing), statistics can be more precise creating a clearer picture of the extent of the problem.

En parallèle, Daly (2007, p.389) explique qu'aujourd'hui, tous les paliers du gouvernement (fédéral, provincial, municipal) ainsi que les organismes à but non lucratif du Canada, utilisent une définition très semblable à celle que nous venons de présenter.

the definition of homelessness should include those individuals and families who are "sleeping rough" (outside) or frequenting emergency shelters, who are doubled up with friends and relatives, or who are precariously housed, subject to eviction, and thus at risk of becoming absolutely homeless.

Aux fins de ce projet de recherche, nous avons retenu la définition de l'itinérance selon Chamberlain et al. (2000 cité par Ravenhill, 2008, p.6) puisqu'elle dresse un meilleur portrait de la situation actuelle au Canada. Dans ce projet, le mot itinérance sera compris au sens du mot anglais « *homelessness* » puisqu'il est beaucoup plus représentatif que le terme français sans-abri.

En plus de discuter de l'itinérance, dans ce projet de recherche, nous avons également traité de la pauvreté (précarité). Selon Parkin, Blade et González (2005 cité par Lebreton et Leclerc, s.d., p.1), la pauvreté est plutôt axée sur la situation financière d'une famille ou d'un individu:

On définit la pauvreté comme étant la situation où le revenu d'une famille n'est pas suffisant pour lui permettre de se procurer les biens et les services qui lui sont essentiels.

En utilisant cette définition, nous pouvons dire que la pauvreté précède, ou serait même l'élément déclencheur de l'itinérance au sens où l'entend Chamberlain et al. (2000 cité par Ravenhill, 2008, p.13). Toutefois, il est important de comprendre que toutes les personnes qui vivent de pauvreté ne sont pas toutes des itinérantes. Comme nous pourrions le constater au cours de ce projet, les femmes qui ont participé à notre recherche empirique habitaient dans un appartement, ou dans une maison de chambre (*rooming house*). Elles ont sacrifié leur sécurité alimentaire afin d'être logées. Dans cette perspective, nous pouvons dire que la

pauvreté est une notion multidimensionnelle, car plusieurs facteurs influencent la situation financière d'un ménage, telles que le niveau de scolarité, l'âge, le sexe et la source de revenus (Lebreton et Leclerc, s.d., p.1). Comme le soulignent certains auteurs: « *[P]overty is multidimensional and part of a cumulative process of social exclusion rather than a static state* » (Paugam, 1996; Rodgers *et al.*, 1995 cité par Ravenhill, 2008, p.41).

Afin de déterminer si un individu vit de pauvreté au Canada, les experts et les gouvernements utilisent les données du *Seuil de faible revenu* (SFR)¹. Ces données nous permettent de calculer le taux de pauvreté selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation (zones rurales ou urbaines) (Lebreton et Leclerc, s.d., p.1-2). Par exemple, un individu qui habite seul dans la ville de Moncton, vit sous le seuil de la pauvreté s'il reçoit moins de 19 496 \$ par année². Dans cet ordre d'idée, les femmes qui ont participé à ce projet ne peuvent pas être identifiées comme des itinérantes « traditionnelles » puisqu'elles possédaient un logement lors de l'entrevue. Nous devons plutôt les identifier comme des femmes en situation de précarité puisqu'elles vivent une situation très fragilisée et remplie d'incertitude, car elles sont constamment confrontées à l'itinérance.

À la lumière de ces faits, il est important de bien saisir les définitions qui ont été présentées dans cette section puisqu'elles contextualisent notre vision du problème de l'itinérance et celui de la pauvreté au Canada en plus de légitimer notre position. Rappelons que l'itinérance décrit l'état physique de l'individu et comprend trois catégories (l'itinérance absolue, l'itinérance cachée et l'itinérance relative), alors que la pauvreté (précarité) représente plutôt la situation financière des individus. Maintenant que nous avons établi les concepts de bases de ce projet, nous discuterons, dans la prochaine partie, de la visibilité des itinérants au Canada en adressant, à la fois, la réalité sur la rue et celle dans les refuges.

¹ Statistique Canada a produit le calcul du seuil de faible revenu à la fin des années 1960.

² Voir Annexe 1.

2.2. LA RÉALITÉ DES ITINÉRANTS AU CANADA

« Nous passons perpétuellement à côté de pauvres malheureux sans les voir ».
(Lanzarini, 2000, p.1)

Au Canada, nous rencontrons quotidiennement des mendiants sur les rues de nos villes. Cependant, pour un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens, ces individus demeurent « invisibles », car nous passons à côté d’eux sans les « voir ». Comme l’explique Waldron (1991, p.314), « *People do not want to be confronted with the sight of the homeless because it is uncomfortable* ». Selon Hartman (1989, p.483), les itinérants sont perçue comme « *a faceless group* » puisqu’ils sont physiquement visibles, mais le public refuse de reconnaître leur présence. Les itinérants au Canada demeurent ainsi invisibles malgré leur visibilité. Weisman (1992, p.76) explique l’importance d’avoir une adresse fixe aujourd’hui puisqu’une personne qui ne possède pas d’adresse permanente ne peut pas utiliser les services des banques alimentaires, recevoir un chèque d’assistance sociale, ou voter aux élections (le fondement de nos droits comme citoyens). Afin d’accéder à certains services, il est nécessaire de posséder une adresse fixe. «*The result [without a mailing address] is an entire underclass of people who have slipped through the “safety nets” and into the gutter* », explique Weisman (1992, p.76).

La prochaine section traitera de la réalité des itinérants du Canada. Dans un premier temps, nous adresserons la réalité des itinérants qui vivent sur la rue, c’est-à-dire que nous présenterons, à la fois, les dangers associés à la rue et les stratégies de survie utilisées par les itinérants. Ensuite, nous adresses la réalité des itinérants qui utilisent les refuges, en discutant, notamment, des règlements sévères et des horaires qui sont imposés aux itinérants. Par la suite, nous exposerons les facteurs associés à l’itinérance chez les femmes puisqu’elles forment l’objet principal de ce projet et nous permettra de comprendre le contexte de nos cinq participantes. Toutefois, nous tenons à préciser que la prochaine section traite plutôt des individus qui retombent perpétuellement en situation d’itinérance.

2.2.1. La vie sur la rue

« Le trait le plus important de la géographie des inégalités sociales est peut-être que les riches sont généralement ségrégués spatialement des pauvres ». (Séchet, 1996, p.63)

Se trouver un abri pour échapper aux bruits, aux odeurs, aux agressions et au climat, particulièrement en hiver, n'est pas une chose facile pour les itinérants; surtout lorsque ces derniers demeurent sous un pont, sous un perron, sur le trottoir, dans les entrées des banques, dans des immeubles abandonnés, sur des bouches d'air chaud, ou dans une benne à rebuts (*dumpster*) (Weisman, 1992; Pichon, 2007). La rue peut rapidement devenir un endroit dangereux, spécialement la nuit, mais, afin d'assurer leur sécurité, certains itinérants dorment le jour, et ce, dans des endroits publics très occupés, soit dans les parcs publics et les centres commerciaux (Lanzarini, 2000; Pichon, 2007). Lanzarini (2000, p.244-245)³ explique que plusieurs itinérants adoptent des méthodes assez particulières pour se protéger des agressions. Certains dorment avec leurs biens sur leur personne et protègent leur corps ou leur tête en enroulant leur bras autour d'eux. Alors que d'autres placent des objets précieux, tels que des vêtements, des papiers importants et même des souliers dans un blouson ou dans un manteau et l'utilisent comme oreiller.

Cependant, le sommeil réparateur n'existe pas dans la rue, explique Lanzarini (2000, p.74), puisqu'il rend les itinérants très vulnérables et représente un autre moment de tension et d'angoisse. Koegel (1987) et Carlson (1990) (cité par Mercier, 1996d, p.226) précisent que la rue est plutôt un monde d'homme, car: « [l]a plupart des lieux de socialisation (refuges, maisons de chambre, parcs) sont dominés par les hommes et sont considérés à juste titre comme dangereux ». Alors, pour les femmes qui vivent sur la rue, la situation peut rapidement devenir très dangereuse. Ces femmes adoptent, elles aussi, des mesures rigoureuses pour se protéger et assurer leur survie. Certaines d'entre elles choisissent d'avoir une allure détériorée et certaines cessent tout simplement de se laver afin de se rendre le moins attrayantes possible. Elles vont même jusqu'à adopter l'allure d'être folle (*to be insane*), explique Weisman (1992, p.76): « *Faced with the constant threat of violence, street women develop formidable defence strategies. They know that few people will bother them if*

³ Bien que Lanzarini (2000) parle du contexte de la France, ces propos peuvent facilement s'appliquer au contexte canadien.

they are filthy or appear to be insane ». Alors que d'autres femmes portent tous les articles de vêtements qu'elles possèdent, pour se protéger contre les agressions sexuelles et physiques. Les experts surnomment ces femmes « *Bag ladies* » (Weisman, 1992, p.76; Laberge, Morin et Roy, 2000, p.92). Dans un article de Patricia King intitulé *Street Girls*, une femme itinérante souligne que: « pour survivre sur la rue, il faut avoir des yeux derrière la tête et faire semblant de ne pas avoir peur (traduit de l'anglais) » (Weisman, 1992, p.76). À vrai dire, certains experts expliquent qu'il y a une relation assez étroite entre la santé mentale et la vie sur la rue pour les femmes itinérantes puisqu'elles sont constamment sur leurs gardes. Elles développent ainsi des problèmes de santé mentale beaucoup plus facilement et rapidement que les hommes itinérants (Elliot, 1993; Novac, Brown et Gallant, 1999).

Toutefois, la santé mentale n'est pas la seule préoccupation pour ces femmes. Maintenir une bonne santé physique devient rapidement un autre gros stress pour elles. Vanneuville (2005, p.45), qui s'est penchée sur la question de l'hygiène chez les femmes itinérantes, explique que maintenir une bonne hygiène pour une femme en situation d'itinérance est très compliqué et parfois même impossible. Par exemple, cette même auteure (p.45) explique qu'une itinérante qui essaye de gérer ses menstruations sans avoir le luxe d'accéder à une toilette ou à des serviettes hygiéniques peut rapidement aggraver sa santé physique. Certaines itinérantes iront même jusqu'à s'insérer une éponge sale et non stérilisée pour remplacer l'usage d'un tampon, explique la personne-ressource du projet *At Home/Chez Soi* à Moncton (entrevue du 24 janvier 2011). Or, Lanzarini (2000, p.67-68) précise que certaines femmes itinérantes utilisent les robinets des parcs publics ou même ceux des stations d'essence pour se laver:

À Paris, les stations [d'essence] ouvrent à 5 heures du matin alors, elle [Cristelle] peut se laver au robinet tranquillement. « Les chauffeurs ne regardent pas et il n'y a presque personne ». Elle se lave « entièrement » avec le matériel de toilette qu'elle détient précieusement dans son sac à dos.

En plus des problèmes reliés au maintien d'une bonne hygiène, l'itinérance chronique⁴ peut mener à des problèmes de santé qui, sans les traitements appropriés et les

⁴ Les individus qui se retrouvent dans cette catégorie sont mis à l'écart de la société puisqu'ils retombent perpétuellement en situation d'itinérance (Casavant, 1999; Hartman, 1989 et Wolch, Dear et Akita, 1988).

soins nécessaires, peuvent se transformer en maladies graves, telles que le scorbut, la tuberculose, et les avitaminoses (Lazarini, 2000, p.69-70). Malheureusement, et plusieurs études le démontrent, les personnes en situation de précarité sont habituellement en moins bonne santé que les « plus riches » puisqu'elles n'ont pas les mêmes priorités, explique St-Onge (2001, épisode 9): « Quand on est pauvre, la santé devient secondaire. [...] Il faut d'abord manger, se loger et se vêtir [...] ». Dans son étude, Lanzarini (2000, p.69-70) expose les problèmes de santé les plus nombreux que l'on retrouve parmi les itinérants (hommes et femmes). Tout d'abord, elle explique que les dents des itinérants commencent à tomber, car elles ne sont pas soignées de manière régulière. Leur visage est abimé en raison de l'exposition au froid, au manque d'hygiène, et de l'usage de drogues. On retrouve des ulcères sur leurs jambes qui sont liés à la mauvaise circulation puisqu'ils restent debout pour des périodes prolongées. Leurs mains sont abimées ou gercées par le froid et ils ont des ampoules infectées sur les pieds, car un bon nombre d'entre eux ne portent pas la bonne pointure de souliers. À ceci, s'ajoutent les problèmes liés à l'usage d'alcool. Il est important de comprendre que « l'alcoolisation peut être un instrument de fonctionnarisation des conditions de vie extrême (pour les sous-prolétaires américains à la rue) », explique Harrington (s.d.) (cité par Lanzarini, 2000, p.78). Les itinérants (hommes et femmes) se saoulent pour pouvoir dormir paisiblement dans une tempête de neige ou pour oublier leur faim, explique cet auteur:

L'hiver c'est la catastrophe. On vit dehors et le froid et la neige amènent avec eux des souffrances atroces. Les hommes souvent arrivent à se saouler assez pour s'étendre dans la rue en pleine tempête (cité par Lanzarini, 2000, p.78).

Malgré ces faits, la présence des itinérants dans les lieux publics n'est pas toujours tolérée par les citoyens et les citoyennes de nos communautés. Pourtant, les espaces publics qui sont utilisés par les itinérants sont, par définition, accessibles à tous. Mais, certaines restrictions s'appliquent. Depuis déjà quelques décennies, plusieurs lois municipales ont été adoptées afin d'empêcher les itinérants d'utiliser certains endroits, même si ces individus sont sobres et ne causent pas de problèmes. On les exclut de nos communautés et on les cache du public. Les exemples qui suivent permettent d'illustrer ces propos en profondeur.

À Paris, par exemple, on conduit les itinérants à l'extérieur de la ville pour la nuit et on les ramène le lendemain matin (Pichon, 2007, p.177). Au Canada et aux États-Unis,

certains groupes d'individus ont adopté des mesures extrêmes pour maintenir les itinérants à l'écart de leurs communautés. Plusieurs manifestent contre l'implantation des centres d'hébergement d'urgence, selon les idées *NIMBY* (*Not in My Back Yard*) (Takahashi, 1997 cité par Thomas, 2000, p.296). Dans la ville de Los Angeles, des barres de métal ont été placées au milieu des bancs des stations d'autobus et ceux des gares pour empêcher les itinérants de les utiliser comme des lits. De plus, dans certains parcs publics de cette ville (Los Angeles), des systèmes d'arrosage ont été installés afin d'empêcher les itinérants d'utiliser ces lieux pendant la nuit: « *The city [Los Angeles] is engaged in a relentless struggle to make the streets as unlivable as possible for the homeless and the poor* » (Davis, 1991, p.330-331). Même au Canada, nous avons quelques exemples de nettoyage d'espace public, notamment avec l'*Affaire Berri*, en 1996 (voir Annexe 2) et l'expulsion des itinérants de la ville de Vancouver lors des Jeux olympiques d'hiver en 2010, en vertu de la *Loi sur le droit au kidnapping durant les Jeux olympiques* (Annis, 2010, §9). Le but ultime de ces exemples, précise Davis (1991, p.332), est d'empêcher les itinérants de se promener parmi les « citoyens ». Comme l'explique Arnold (2004, p.65), il devient impossible pour les itinérants de survivre sur la rue: « [...] *you can't set up a tent; you can't set up a little shelter; you can't build a fire. It becomes illegal to save your own life* ».

Selon plusieurs experts (Takahaski, 1997; Mitchel, 1997, 1995, 1992; Smith, 1994; Simon, 1992; Davis, 1991; Baker, 1990, 1991 cité par Thomas, 2000, p.294), les règlements municipaux que nous venons de présenter sont mis en place pour gérer l'espace public en ciblant un groupe particulier, soit celui des itinérants. Selon Pichon (2007, p.152-153) il y a trois formes de contrôle social, le *cantonnement*, qui vise à réduire la visibilité publique des itinérants et leurs interactions avec les « citoyens ». Le *déplacement* qui se résume par le fait de déménager ou d'expulser les itinérants de la place publique. Et l'*exclusion*, c'est-à-dire le maintien des itinérants à l'extérieur d'un milieu donné, tel que la logique de *NIMBY*.

D'autres parts, Smith (1994) et Simon (1992) précisent que certaines recherches démontrent que, dans plusieurs grandes villes américaines, les règlements municipaux qui sont mis en place pour contrôler l'espace public ciblent les itinérants comme tels et non leurs activités (quêter ou dormir dans des endroits publics) (cité par Thomas, 2000, p.294). Arthur

Schafer, directeur du Centre d'éthique professionnelle et appliquée de l'Université du Manitoba, explique que demander de l'argent aux passants (quêter) est aussi valable que de mener une collecte de fonds par téléphone (cité par Thomas, 2000, p.295). Mitchel (1997 cité par Thomas, 2000, p.295), souligne que les règlements municipaux qui servent à contrôler l'espace public peuvent avoir des répercussions négatives sur la vie des itinérants, tel que les condamner à vivre comme des fantômes. Dans cette optique, nous partageons les propos de Castel (2004, p.37) lorsqu'il précise qu'« on ne naît pas exclu, on le devient »! Mais cette exclusion n'est pas propre aux itinérants qui vivent sur la rue. Les itinérants qui utilisent les refuges d'urgence sont également affectés par l'exclusion sociale.

2.2.2. La Vie dans les refuges

« On leur trouve des foyers en guise d'hébergement, des soupes populaires en guise de repas, des aides financières en guise de salaire, mais personne ne parle des vrais problèmes ». (Lanzarini, 2000, p.59-60)

Selon les statistiques de *L'Initiative du système d'information sur les personnes et les familles sans-abri* (SISA), qui découle de la *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance* (SPLI) du gouvernement fédéral, il y aurait au-delà de 1 128 refuges d'urgence⁵ et de transition pour les personnes itinérantes au Canada (Echenberg et Jensen, 2008, p.6). Or, il n'y a pas assez de lits pour accommoder l'ensemble des itinérants au pays. Si nous prenons l'exemple du pavillon Patricia McQuenzie, le plus grand refuge pour femmes itinérantes au Canada, situé à Montréal, on ne compte que 30 lits (St-Onge, 2011, épisode1). Nous tenons à préciser que ce ne sont pas tous les refuges qui possèdent des lits pour leurs clients. Dans certains refuges, les clients doivent dormir sur de petits matelas installés sur le plancher. Ceci était le cas pour la *Maison Harvest* à Moncton avant les rénovations de novembre 2010.

⁵ Il est important de souligner que les refuges ne sont que des hébergements temporaires. Les individus ne peuvent pas habiter les refuges de manière permanente. Habituellement les séjours varient de quelques jours à quelques semaines. « [...] this explains why housing for the homeless is referred to as "shelter", meaning a roof over your head, rather than a "home", which implies autonomy and emotional as well as material support » (Weisman, 1992, p.78). Au Canada, les premiers refuges pour femmes sont apparus dans la première moitié des années 1970 (Novac, Brown et Gallant, 1999, p.11).

Toutefois, la vie dans les refuges n'est pas aussi libre qu'on le pense. La grande majorité des refuges imposent des règlements assez sévères à leur clientèle (Weisman, 1992, p.78) et traite ces derniers comme des enfants. Pour expliquer ces propos, Lanzarini (2000, p.28) utilise le terme *infantilisation*:

Chaque geste ou désir qui sort de l'ordinaire du foyer et qui dépasse les autorisations du règlement intérieur, ou simplement du fonctionnement routinier de la structure, doit faire l'objet d'une demande explicite aux responsables.

C'est-à-dire, qu'il faut obtenir la permission de rentrer après le couvre-feu, obtenir l'autorisation de regarder la télévision ou d'écouter la radio, ou encore obtenir la permission de sortir une chaise à l'extérieur pour s'installer confortablement au soleil (Lanzarini, 2000, p.28). On interdit également la consommation de drogues et d'alcool, ce qui peut sembler raisonnable, mais comme nous l'explique la personne-ressource du *Centre ReBrancher* à Moncton (entrevue du 3 février 2011): « [...] *it's dangerous for them [alcoholics] not to drink because if they stay at the shelter and they don't drink that night, they can have a seizure and die* ».

De plus, les refuges imposent des horaires fixes qui ne sont pas toujours accommodants pour les itinérants. Par exemple, ils ont un horaire pour se lever, pour manger, pour flâner, pour se laver et pour dormir (Lanzarini, 2000, p.33; Pichon, 2007, p.169). Or, les horaires qu'on leur impose ne prennent pas toujours en considération la distance que doivent marcher les itinérants pour se rendre d'un service à l'autre. Afin de bien illustrer ce propos, voici un exemple qui illustre le problème des horaires fixes pour un itinérant à Paris⁶.

[...] Albert concentre toutes ses activités administratives dans le 13^e arrondissement de Paris [...] Mais il ne peut les effectuer dans n'importe quel sens, car il serait épuisé par ces déplacements permanents. Il ne peut pas non plus se rendre dans n'importe quel service n'importe quels jours, car tous les services ne sont pas ouverts en même temps. Par exemple, il ne se rendra pas à une consultation hospitalière le jour du vestiaire, car non seulement les deux endroits sont relativement éloignés, mais il n'aurait pas le temps de déjeuner au restaurant social situé « entre » les deux services. Il doit donc toujours « choisir » les horaires d'ouverture les plus tôt dans la matinée puisque le centre d'hébergement ferme ses portes à 7 heures, et il doit se présenter l'après-midi, devant les grilles du foyer, à partir de 16 h 30 afin d'être parmi les premiers à entrer lorsque les portes ouvriront à 18 heures (Lanzarini, 2000, p.35).

⁶ Cette situation peut facilement s'appliquer aux villes canadiennes.

En plus des horaires fixes qui sont imposés aux itinérants, il n'est pas toujours facile pour ces derniers de maintenir une bonne hygiène lors de leur séjour au refuge. Ils doivent utiliser des toilettes et des douches de manière collective et celles-ci ne sont pas toujours désinfectées quotidiennement, explique Lanzarini (2000, p.48): « Passé l'un après l'autre sous une même douche, utiliser un même lavabo et les mêmes toilettes infligent à beaucoup une véritable torture ». Dans son étude, cette même auteure (p.67-68, p.172-173) explique que les ballons d'eau chaude ne sont jamais suffisants pour assurer une douche chaude à tous les clients. Il est important de noter que certains refuges n'offrent pas de produits hygiéniques (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, etc.) à leurs clients. De plus, certains refuges ne lavent que les couvertures utilisées par les hébergés une fois tous les quinze jours. Entre-temps, ceux-ci sont mis en boule l'une à côté de l'autre, expliquent Lanzarini (2000, p.39-40) et Arnold (2004, p.67).

Certains auteurs ont également expliqué que les refuges ne sont pas toujours sécuritaires. Certaines études ont démontré que dans plusieurs refuges, les sorties de secours étaient bloquées; que l'eau chaude n'était pas consistante; qu'on y retrouvait des rongeurs, des infestations de punaises de lit, des coquerelles et d'autres parasites; qu'il y avait une mauvaise isolation des murs extérieurs et intérieurs; et que les dortoirs n'offraient pas d'intimité⁷ aux locataires dans leurs refuges (Kothari, 2007,- *Condition de logement et de vie* §1; Weisman, 1992, p.77; Arnold, 2004, p.67).

Avec cette information, nous avons maintenant une meilleure idée des restrictions qui sont mises en place afin de maintenir les itinérants à l'écart des citoyens et des citoyennes de nos communautés. De plus, nous avons essayé de démontrer à quel point les itinérants sont traités comme des citoyens de seconde classe. Puisque l'objet de ce projet porte sur l'itinérance et la pauvreté chez les femmes, il est intéressant d'exposer les facteurs qui sont associés à leur situation.

⁷ Sans intimité, les relations amoureuses deviennent extrêmement précaires dans les refuges et sur la rue puisqu'une grande majorité des refuges fonctionne avec une philosophie religieuse et condamne les relations amoureuses de leurs institutions (Lanzarini, 2000, p.49-50).

2.2.3. Les facteurs d'itinérance chez les femmes

« L'itinérance n'est généralement pas la conséquence d'un événement unique, mais plutôt de l'accumulation d'événement défavorable que la personne est de moins en moins à même de maîtriser et qui l'entraîne dans une spirale descendante jusqu'à la perte de domicile ». (Mercier, 1996d, p.230)

Depuis les années 80, le visage de la pauvreté au Canada a radicalement changé. Plusieurs experts expliquent que ce sont les femmes qui ont été les plus touchées par la pauvreté puisque le nombre de femmes pauvres a considérablement augmenté au cours des dernières années (Wright et Rubin, 1998; Fournier et Mercier, 1996; Novac, Brown et Bourbonnais, 1996; O'Reilly-Flemming, 1993; Russell, 1991; Ouellette, 1989 cité par Laberge, Morin et Roy, 2000, p.83). Il faut toutefois souligner que l'itinérance chez les femmes n'est pas un phénomène récent. Au Canada, ce phénomène remonte à la fin du XIX^e siècle, mais comme l'expliquent Laberge, Morin et Roy (2000, p.84), ce n'est que depuis les dernières décennies que nous avons accordé une plus grande attention à cette question:

[...] l'itinérance des femmes n'a que rarement été posée de façon spécifique; elle a plutôt été fondue dans le phénomène global. Ce phénomène n'est certes pas indépendant des processus à l'œuvre dans la résurgence et l'accroissement du phénomène global, depuis les années 1980.

Cependant, nous avons eu à attendre jusque dans les années 1970 avant d'avoir accès aux premières études sur l'itinérance des femmes; grâce aux recherches de Howard Bahr et Gerald Garrett qui s'intéressaient aux femmes âgées, seules, et sans attaches (Mercier, 1996d, p.215).

Aujourd'hui, les experts décrivent l'itinérance chez les femmes comme une « itinérance cachée » ou une « itinérance invisible » (Laberge, 2000, p.2; Novac et collab., 2002, p.5; Vanneuville, 2005, p.11) puisqu'elles échappent à la détection publique; un peu comme l'expliquait Ravenhill (2008, p.13) avec l'itinérance cachée. Les femmes qui vivent en situation d'itinérance vont dormir dans leur voiture, ou chez des amis ou des membres de leurs familles de manière temporaire (faire du « *couch surfing* ») avant d'utiliser les services d'un refuge, car elles ne se sentent pas toujours en sécurité, spécialement dans les refuges mixtes (Weisman, 1992, p.76-77). Ces femmes vont utiliser les refuges d'urgence uniquement lorsqu'elles ont épuisé toutes leurs ressources. Leur priorité, lorsqu'elles entrent dans un refuge, c'est d'en sortir le plus rapidement possible, explique la personne-ressource

de la *Maison Nazareth* (entrevue du 10 janvier 2011), l'un des refuges mixtes de la région du Grand Moncton: « Moi j'ai constaté, quand il y a une femme qui arrive au refuge, la chose la plus urgente pour elle c'est de pouvoir quitter le refuge ». En étudiant ce groupe d'itinérants, plusieurs experts ont constaté que certaines femmes s'accouplent avec un homme capable de les défendre et, pour la plupart, elles le font pour avoir accès à un toit. Malheureusement, ces relations ne sont pas toujours saines puisque certains hommes sont parfois violents, alors que d'autres volent littéralement le chèque de bien-être de leur nouvelle partenaire (Lenon, 2000, p.123; Lanzarini, 2000, p.261). Comme l'explique Lenon (2000, p. 123):

Women's homelessness is often "invisible" as women rely on their domestic and sexual roles as a strategy to avoid shelters, such as taking up temporary residences in short-term sexual relationships.

Comme nous l'avons expliqué plus tôt, la pauvreté est un concept multidimensionnel, c'est-à-dire que les facteurs associés à la pauvreté sont différents d'un individu à un autre. Nous pouvons dire la même chose pour les facteurs liés à l'itinérance des hommes et des femmes. Selon les ouvrages consultés, les problèmes de consommation — de drogues et d'alcool — ainsi que les problèmes de santé — mentale⁸ et physique — sont des facteurs déterminants (Layton, 2000, p.87; Mossman, 1997 et Koegel, 1992 cité par Laberge, Morin et Roy, 2000, p.90). Les experts estiment qu'entre 30 % à 50 % de la population itinérante (hommes et femmes) au Canada souffre de maladie mentale, mais il est extrêmement difficile d'établir si les problèmes mentaux ont émergés à la suite de leur situation d'itinérance, ou bien si leur situation d'itinérance a déclenché leurs problèmes mentaux. (Shlay et Rossi, 1992 cité par Laberge, Morin et Roy, 2000, p.90; Poirier, Hachey et Lecompte, 2002 cité par Legault, 2003, p.5-6).

Quant à l'émergence de l'itinérance chez les femmes, les problèmes d'estime de soi ainsi que les problèmes de dépression sont parmi les plus nombreux (Elliot, 1993, p.30; Vanneuvillle, 2005, p.41). Certaines femmes tombent dans l'itinérance en raison des conflits familiaux tels qu'une séparation, un divorce ou même le veuvage (Lenon, 2000, p.127; Weisman, 1992, p.73; O'Reilly-Fleming, 1993 cité par Laberge, Morin et Roy, 2000, p.90).

⁸ Depuis les réformes en 1996, la majorité des établissements psychiatriques ont été fermés. Ceci explique pourquoi nous retrouvons plusieurs personnes (hommes et femmes) avec des problèmes de santé mentale dans la rue (Comité de la santé mentale, 1997 cité par Laberge, Morin et Roy, 2000, p.87).

D'autres deviennent itinérantes pour échapper à la violence — conjugale, physique ou sexuelle — ou choisissent de quitter leur foyer, car elles ne se sentent plus en sécurité⁹ (Lenon, 2000, p.123; Novac et collab., 2002, p.5). Un autre facteur qui explique l'itinérance chez les femmes est celui du manque de logement à prix modique (Golden Report, 1996 cité par Layton, 2000, p.7; Lenon, 2000, p.127; Schneider, 2008, p.12), un sujet qui sera abordé dans la prochaine section.

Pour ce qui est des personnes âgées, au Canada, une personne itinérante est considérée aînée ou âgée lorsqu'elle atteint l'âge de 50 ans, expliquent Gaudreau, Ostoj et Fournier (1996, p.307). Fournier (1991) explique que le faible pourcentage d'ainés au sein de la population itinérantes pourrait être expliqué par le manque de recherche ainsi que l'insuffisance de services auprès de cette population (cité par Gaudreau, Ostoj et Fournier, 1996, p.307). Selon l'étude de Wright et Weber (1987) et celle d'Elias et Inui (1993) (*Ibid*, p.307-308), les services et les avantages sociaux qui sont offerts aux personnes âgées, tels que la sécurité sociale, la pension de vieillesse, l'accès aux résidences pour personnes âgées et l'assurance maladie pourraient expliquer la faible représentation de ces individus au sein de la population itinérante au pays.

Cependant, tout comme dans la population générale, ce sont les femmes âgées qui sont les plus touchées par la pauvreté, car plusieurs d'entre elles sont demeurées au foyer pour prendre soin de la maison et des enfants (St-Onge, 2011, épisode 7). Même si certaines femmes sont retournées sur le marché du travail par la suite, leur participation à la vie professionnelle a été de courte durée, justifiant ainsi le peu de revenus accumulés pour leur fonds de retraite. Selon les statistiques de 2005, « plus de 40 % des aînées à faible revenu avaient travaillé pendant moins de 10 ans » (*Ibid*, épisode 7). Il est important de souligner qu'il s'agit de statistiques et qu'il y a probablement plusieurs femmes, aujourd'hui aînées, qui sont restées sur le marché du travail pour plus de 10 ans.

⁹ Watson et Austerberry (1986, p.8) expliquent que la notion de « *house* » et celle de « *home* » ne sont pas égales. Pour elles, « *house* » est défini par la structure physique d'un abri, mais que « *home* » est lié à la notion de famille, le confort, la stabilité et la sécurité. La notion de « *home* » est un sentiment, par exemple: je me sens bien ici, ou je me sens en sécurité. C'est dans ce sens que la notion de sécurité peut être un des facteurs de l'itinérance chez les femmes.

Les facteurs les plus nombreux chez les personnes âgées (hommes et femmes) sont ceux reliés aux problèmes de déviance sociale, aux problèmes de famille, à la sous-scolarisation, au travail peu spécialisé, aux problèmes de santé mentale ou physique, aux problèmes de consommations (alcool) et aux problèmes reliés au logement, soit l'augmentation du loyer, l'insuffisance de logement à prix modique et l'éviction (Cohen et Sokolovsky, 1989; Doolin, 1986; Hudson et al., 1990; Ladner, 1992; Bissonnette et Hijjazi, 1994 cité par Gaudreau, Ostoj et Fournier, 1996, p.309-310). De plus, il est également important de souligner qu'une bonne partie du budget des aînés est grandement affaiblie par leurs médicaments, obtenus par ordonnance, spécialement pour ceux et celles qui ne possèdent pas d'assurance (St-Onge, 2011, épisode 7).

L'information que nous venons de présenter nous est très utile pour le reste de ce projet de recherche, car elle nous sert d'élément de base et nous permet de comprendre la réalité des femmes qui ont participé à notre recherche empirique. Comme nous l'avons expliqué, les problèmes de santé mentale sont parmi les facteurs déterminants quant à l'émergence de l'itinérance chez les femmes, en plus des problèmes d'estime de soi et des problèmes de dépression. Ces facteurs ont également été observés chez nos cinq participantes et représentent les causes principales de leur précarité. La dernière section de ce chapitre explore le contexte historique de la pauvreté au Canada. C'est dans cette section que nous dresserons un court historique des politiques sociales qui affectent directement les individus en situation de précarité.

2.3. LE CONTEXTE HISTORIQUE DE LA PAUVRETÉ AU CANADA

« Homelessness has less to do with stupidity or laziness than it has to do with a system that does not provide the basic necessities of life to all its citizens ».
(Reid, Berman et Forchuk, 2005, p. 239)

Cette dernière section traite du contexte historique de la pauvreté au Canada. Nous traiterons principalement des politiques sociales qui sont venues modifier le bien-être des citoyens et des citoyennes du Canada pour le mieux et pour le pire. Nous discuterons premièrement de l'État-providence pour ensuite aborder les réformes des années 1980 suite au démantèlement de l'État-providence. Les informations qui seront exposées dans cette

dernière section seront utiles au chapitre suivant puisqu'elles contextualisent nos concepts théoriques.

L'État-providence est un concept qui date des années 1880, notamment lors de l'époque de l'Empire de Bismarck, en Allemagne (Forsberg et Kuhnle cité par Johnson, 1987, p.5; Flora et Heidenheimer, 1981, p.17-18). Selon Briggs (1967), l'État-providence doit assurer un revenu minimum; prévenir l'insécurité qui découle de la maladie, de la vieillesse et du chômage; et offrir aux membres de la société des services sociaux (Moscovitch, s.d., §2). Pour l'Organisation internationale du travail (OIT) (1984), la sécurité sociale doit avant tout:

[A]pporter aux individus et aux familles l'assurance que leur niveau de vie et la qualité de leur vie ne seront pas, pour autant que cela soit possible, gravement entamés par une éventualité sociale ou économique quelle qu'elle soit [...] Ce qui importe le plus, c'est la garantie de sécurité (Guest, 1995, p.321-322).

En d'autres mots, l'État s'engage à protéger les individus des risques, tels que la perte d'emploi, la maladie, et la vieillesse (Guillaume, 2000, p.372).

Au XIX^e siècle, et pendant une bonne partie du XX^e siècle, il était communément admis que la famille et les institutions privées constituaient les deux mécanismes de secours « normaux » auxquels pouvaient recourir les particuliers ou les familles qui perdaient leur source de revenus ou dont le revenu était insuffisant pour leur permettre de faire face à certaines dépenses obligatoires (Guest, 1995, p.13).

Avant la création de la Confédération canadienne, la sécurité sociale reposait essentiellement sur le postulat que « l'aide aux indigents devait être assurée et administrée par les paroisses, placées directement sous la responsabilité du gouvernement central de Londres », explique Guest (1995, p.24). Ce même auteur (p.26) précise qu'en 1884, dans plusieurs paroisses, dont celle de Sussex, au Nouveau-Brunswick, il y avait des ventes aux enchères de pauvres. Les gens qui achetaient des pauvres, « recevaient du gouvernement le montant de la soumission et acceptait en retour, de nourrir, de vêtir, de loger et de prendre soin du pauvre pendant une année » (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2006, §2). Cela dit, la sécurité sociale, autant au Nouveau-Brunswick qu'au Canada, était, jadis, assurée par la famille et les communautés religieuses.

Avec l'arrivée de l'ère industrielle (1851 - 1901), une grande majorité des normes de travail ont été mises en place, tels que le salaire minimum, l'abolition du travail pour les enfants de moins de 14 ans, l'instauration de la sécurité au travail (l'inspection des industries par le gouvernement), la limitation des journées de travail à huit heures, et la réduction des semaines de travail à six jours (Guest, 1995, p.48). À partir de ce moment, et ce, jusqu'à l'entrée au pouvoir des conservateurs de Brian Mulroney en 1984, plusieurs lois ont été adoptées par le gouvernement canadien afin d'assurer la sécurité sociale de ses citoyens et de ses citoyennes¹⁰.

Malgré tout, la sécurité sociale était grandement dépendante de l'État politique au Canada jusque dans les années 1980. Cependant, les premiers signes de l'effritement de l'État-providence se sont fait ressentir au cours des années 1970. Comme l'explique Guest (1995, p.332):

On pourrait aller jusqu'à dire que les réductions dans les dépenses sociales opérées par les libéraux de Trudeau au cours de la décennie des années 1970 ont ouvert la voie aux compressions plus importantes encore entreprises par les conservateurs dans les années 80 et 90.

Des réformes similaires avaient été mises en place aux États-Unis, pendant l'administration de Ronald Reagan, et en Grande-Bretagne, sous Margaret Thatcher (Brunelle, 1988 cité par Campeau, 2000, p.58). Au début de son mandat (en 1984), le gouvernement conservateur de Mulroney s'engagea à réduire le déficit budgétaire et la dette nationale accumulée (Begin, 1995 cité par Campeau, 2000, p.61; Guest, 1995, p.334). Pour y arriver, les différents paliers de gouvernement (fédéral et provincial) ont adopté des mesures drastiques afin de diminuer le nombre croissant d'assistés sociaux:

Une des mesures adoptées a été de supprimer ou de diminuer les prestations versées à certains groupes de bénéficiaires. De telles mesures ont rendu les conditions de vie des personnes à faible revenu plus précaires. Ainsi, les choix des gouvernements dans leur tentative d'équilibrer les budgets et de réduire les déficits ont eus un impact sur l'augmentation du nombre de personnes itinérantes (Begin, 1995 cité par Campeau, 2000, p.61).

L'adoption de la nouvelle loi sur l'assurance-emploi a eu de grosses répercussions pour les bénéficiaires, car le nombre de chômeurs admissibles à l'assurance-chômage a diminué

¹⁰ Pour plus d'information à ce sujet, voir Guest, 1995; Murphy, 2000; Begin, 1995; et Roy 1988 cité par Campeau, 2000).

radicalement¹¹, passant de 83 % en 1989, à 42 % en 1997; forçant ainsi des milliers de bénéficiaires à recourir à l'aide sociale (Murphy, 2000, p.114-115; Boismenu et Jenson, 1996, p.44, p.47; Laberge, Morin et Roy, 2000, p.86). Saul (2008, p.186) explique que le gouvernement fédéral n'arrêtait pas de modifier la définition de ce qu'était un chômeur:

Ottawa simply kept on changing the definition of unemployed until 62 percent of the unemployed had been categorized as not the kind of jobless who should be helped.

Lorsque le gouvernement fédéral a graduellement délaissé le domaine du logement social, au début des années 1980, les gouvernements provinciaux ont dû prendre la relève de ce dossier. Mais, au cours de la décennie suivante, la plupart des provinces se sont, à leur tour, désistées du dossier du logement social (St-Onge, 2011, épisode 3; Daly, 2007, p.392; Murphy, 2000, p. 114).

On souligne que les dernières habitations à loyer modique (HLM) ont été construites en 1994, même si la demande de logement ne cessait de s'accroître. Aujourd'hui, la liste d'attente pour accéder à un HLM est tellement longue que les statistiques de la Société d'habitation du Québec, estimaient, en décembre 2006, que 26 259 foyers allaient attendre, en moyenne, 43,7 mois avant d'avoir accès à un HLM à Montréal, c'est-à-dire plus de trois ans et demi (St-Onge, 2011, épisode 3). Selon le rapport de synthèse du Gouvernement du Canada (2005, p.3):

[...] le système de logement du Canada ne répond pas aux besoins de toute la population. Près d'un ménage canadien sur six (15,8 %) éprouve un « besoin impérieux de logement », c'est-à-dire qu'il vit dans des conditions dangereuses, insatisfaisantes ou trop coûteuses.

Dans une étude sur la situation du logement social au Canada, menée par les Nations Unies, Kothari, souligne que:

Le Canada se classe derrière la plupart des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour ses investissements dans le logement social. Le secteur canadien des logements sociaux est l'un des moins développés parmi les pays industrialisés. (2007, - Observations générales §12)

¹¹ « [...] [L]a norme d'admissibilité ne sera plus établie en fonction du nombre de semaines travaillées d'au moins 15 heures, mais en fonction du nombre d'heures travaillées. Cela signifie que le personnel à demi-temps devra doubler le nombre de semaines travaillées par rapport au personnel à plein temps. [...] dorénavant, il faudra avoir accumulé, selon le niveau de chômage régional, entre 420 et 700 heures de travail pour recevoir des prestations » (Boismenu et Jenson, 1996, p.42).

Avec le temps et le manque de ressources de la part des gouvernements, la condition des logements sociaux s'est graduellement détériorée. De plus, certaines études ont démontré que la condition de ces logements a des répercussions néfastes sur la santé des individus qui y habitent. Dans son rapport annuel de 2009, le Dr. David Butler-Jones, administrateur en chef de la santé publique au Canada, soulignait l'influence de l'habitation sur la santé de ses occupants¹²:

[U]n logement décent est essentiel au maintien d'un bon état de santé. Comme on peut s'en douter, des conditions de logement inadéquates peuvent être à l'origine de divers maux, allant des problèmes respiratoires dus aux moisissures ou à une aération déficiente, aux troubles psychosociaux que peut induire une trop grande promiscuité ou le surpeuplement des logements (St-Onge, 2011, épisode 3).

Une étude pancanadienne publiée en 2004, menée par les Drs. Angela M. Cheung et Stephen W. Hwang (pendant une période de 11 ans), a étudié l'espérance de vie des itinérants qui utilisaient les refuges et les maisons de chambres. Selon cette étude, un jeune homme de 25 ans qui fréquente les refuges, les maisons de chambres et les hôtels miteux n'aurait que 32 % de chance de vivre jusqu'à l'âge de 75 ans, alors qu'une femme de 25 ans aurait 60 % de chance d'atteindre cet âge (St-Onge, 2011, épisode 3; épisode 9). Ces données représentent la probabilité qu'avait un homme d'atteindre 75 ans en 1921, et une femme en 1956 (*Ibid*, épisode 3)¹³.

Pourtant, en 2007, le rapporteur de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Miloon Kothari, a rédigé un rapport sur la situation du logement social au Canada¹⁴. En visitant les régions urbaines et rurales du pays, notamment celles de Toronto, Montréal, Vancouver, Kahnawake, Edmonton, Little Buffalo, Lubicon, les territoires de la bande Musqueam et Ottawa, il a précisé que la situation du logement social au Canada est d'une « urgence nationale »! En visitant les réserves autochtones, il a été troublé d'apprendre que le quart des ménages autochtones n'avaient pas accès à de l'eau potable, ce qui représente un risque sérieux pour la santé des résidents¹⁵. « L'eau est un élément essentiel à la vie humaine

¹² Pour consulter ce rapport, voir: <http://www.phac-aspc.gc.ca/cphorsphc-respcacsp/2009/fr-rc/index-fra.php>.

¹³ L'étude peut être consultée sur le site Internet suivant: <http://www.cmaj.ca/content/170/8/1243.full>.

¹⁴ Le rapport peut être consulté sur le site Internet suivant: <http://www.frapru.gc.ca/IMG/html/KothariFr.html>.

¹⁵ En septembre dernier (2011), trois communautés autochtones au nord de l'Ontario (incluant la communauté d'Attawapiskat) ont déclaré un État d'urgence à cause de la situation du logement. Pour plus d'information, consultez le lien suivant: <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2011/11/24/f-first-nations-infrastructure.html>.

et les ONG canadiennes sont des chefs de file dans la campagne mondiale pour garantir le droit à la salubrité de l'eau », explique Kothari (2007, -Conditions de logement et de vie §6).

Le Canada était reconnu mondialement pour ses politiques et ses programmes avant-gardistes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Depuis une vingtaine d'années, on constate un recul important du droit au logement, par exemple: (1) la réduction des crédits consacrés au logement, tant au fédéral que dans de nombreuses provinces. (2) Les coupures encore plus drastiques qui se feront sentir au cours des prochaines années à l'expiration des engagements pris par le gouvernement fédéral dans le cadre du programme national de logement. (3) Les réductions effectuées dans les programmes de soutien au revenu à l'échelon fédéral et dans chaque province, qui laisse bon nombre de Canadiens dans l'incapacité de faire face aux hausses constantes des loyers. (4) La modification de la politique sur le logement visant à favoriser l'accès à la propriété, surtout par le biais du régime fiscal, ainsi que l'érosion du soutien pour les logements sociaux et locatifs (*Ibid*, -Observations générales §10).

Dans cet ordre d'idée, l'institut Wellesley compare la situation de l'insécurité du logement et celle de l'itinérance au Canada à un iceberg puisque, selon eux, les itinérants qui fréquentent les refuges et ceux que nous apercevons sur les rues ne représentent qu'une portion minime du problème, soit la partie visible de l'iceberg (voir Annexe 3).

Cependant, Brunet-Jailly (2007, p.152) précise que deux changements majeurs ont été remarqués au sein des politiques dans la période Post Seconde Guerre mondiale. Le premier changement est celui de la décentralisation du pouvoir fédéral vers les provinces et le second changement est celui où les provinces se sont retrouvées avec des responsabilités politiques qui, autrefois, appartenaient au gouvernement fédéral. Malgré cette décentralisation, le gouvernement fédéral a maintenu un contrôle ferme sur les politiques¹⁶. Cette évolution au sein des politiques sociales peut être perçue comme une réponse aux transformations dans la compréhension dominante (ou du moins politiquement hégémonique) de la cause de l'augmentation de l'itinérance en général.

Ceci étant dit, l'itinérance était traditionnellement perçue comme un problème individuel où l'on délaissait complètement les facteurs sociaux de l'équation, précisent Gagné et Dorvil (1988 cité par Campeau, 2000, p.49). Au cours des années 1980 jusque dans les années 2000, un débat existait au sein de la communauté scientifique qui étudiait

¹⁶ Il est important de préciser que Brunet-Jailly utilisait l'exemple des politiques routières en France pour illustrer ce propos, mais que celles-ci peuvent facilement s'appliquer aux politiques de logement au Canada.

l'itinérance. Ces derniers étaient divisés en deux courants: ceux qui expliquaient l'itinérance par des *facteurs individuels* et ceux qui préconisaient une explication à partir des *facteurs structurels ou sociaux*. Les partisans du premier courant (Baum et Burnes, 1993; Main, 1996 cité par Campeau, 2000, p.49) expliquent l'entrée des individus dans l'itinérance par des problèmes reliés à la toxicomanie, à l'alcoolisme et à la santé mentale. En d'autres mots, l'entrée des individus dans l'itinérance s'explique par des circonstances contrôlées par l'individu. Les conservateurs de Brian Mulroney et les libéraux de Jean Chrétien partageaient cette idéologie, mais il fallait, selon eux, limiter l'intervention de l'État en abolissant les programmes sociaux qui venaient en aide aux personnes vulnérables (Layton, 2000, p.21).

Pour ce qui est des partisans du second courant (Wright et Lam, 1987; McChesney, 1990; O'Reilly-Fleming, 1992 cité par Campeau, 2000, p.49; Hartman, 1989; Reid, Berman et Forchuk, 2005), l'itinérance était le résultat d'une mauvaise organisation, d'un manque de ressources et de services de la part du gouvernement, c'est-à-dire des facteurs qui sont hors du contrôle de l'individu comme le manque de logements sociaux (Campeau, 2000, p.49). Cependant, au cours des dernières années, certains auteurs ont nuancé leurs propos:

Certains maintiennent qu'il faut expliquer l'itinérance de manière structurelle, mais ajoutent que des variables individuelles, agissant comme des mécanismes de sélections, peuvent aider à savoir qui est susceptible de devenir itinérant (McChesney, 1990). D'autres les considèrent plutôt comme des facteurs de vulnérabilité, les tendances structurelles exacerbant la vulnérabilité individuelle à devenir itinérant (Takahashi, 1996; Mercier, Fournier et Racine, 1994; Wright et Lam, 1987). L'itinérance est ainsi vue comme le produit d'une interaction dynamique entre des conditions structurelles et des vulnérabilités individuelles (Campeau, 2000, p.49-50).

Cependant, les transformations socio-politiques contemporaines, habituellement associées au phénomène de la globalisation néolibérale viennent changer la joute lorsque vient le temps d'analyser un phénomène comme l'itinérance. Plus précisément, l'histoire des politiques sociales que nous venons de présenter doit être comprise dans un contexte mondial plus large dans lequel il est possible d'observer une tendance vers la décentralisation progressive de l'exercice du pouvoir.

Ceci étant dit, il est important de préciser que le processus de la décentralisation de l'exercice du pouvoir n'est pas un phénomène uniforme, mais varie de façon importante

selon la région. Par exemple, en Europe, le processus de décentralisation s'est propagé au cours des années 1970 et 1980 (Bradford, 2005, p.26; 2010, p.16; Brunet-Jailly, 2007, p.130, p.153; Kazepov, 2010, p.45; Van Gestel et Herbillon, 2010, p.419). Alors que les pays scandinaves ont amorcé leur processus de décentralisation au cours des années 1960, l'Italie et l'Espagne en 1970 (même si les changements se sont seulement fait sentir en 1980). La Pologne a commencé à imposer le processus de la gouvernance en 2004 à la suite de son adhésion à l'Union européenne (Starega-Piasek et al., 2006 cité par Kazepov, 2010, p.45), et la gouvernance a fait son apparition aux États-Unis, à partir des années 1990 (Bradford, 2005, p.22). Pour ce qui est du contexte canadien, Bradford et Andrew (2011, p.7) expliquent que, pendant la première moitié des années 1990, le gouvernement fédéral a entamé le processus de décentralisation du pouvoir vers les provinces, à la suite du démantèlement de l'État-providence (faire du « *downloading* »¹⁷), afin de réduire le déficit national. En réaction à ces transformations, certains auteurs ont commencé à utiliser la notion de gouvernance au lieu du concept traditionnel de gouvernement. Le prochain chapitre abordera l'élaboration de cette transformation analytique et son importance pour la compréhension de notre objet d'étude soit l'itinérance et la pauvreté (précarité) chez les femmes.

L'objectif de ce chapitre était de dresser un portrait global de l'itinérance et de la pauvreté au Canada. Nous avons premièrement défini nos concepts de base, soit l'itinérance (*homelessness*) et la pauvreté. Comme nous l'avons déjà vu, la définition de l'itinérance selon Chamberlain et al. (2000) précise qu'il faut comprendre l'itinérance selon trois catégories, soit l'itinérance absolue, l'itinérance cachée et l'itinérance relative. « [...] *by acknowledging degrees of homelessness in three simple levels, statistics can be more precise creating a clearer picture of the extent of the problem* ». Alors que Parkin, Blade et González (2005) définissent la pauvreté (précarité) comme étant « la situation où le revenu d'une famille n'est pas suffisant pour lui permettre de se procurer les biens et les services qui lui sont essentiels ». Par la suite, nous avons discuté de la visibilité des itinérants au Canada. Rappelons que pour certains, les itinérants sont perçue comme « *a faceless group* » puisqu'ils sont physiquement visibles, mais le public refuse de reconnaître leur présence. De plus, l'adoption de certaines lois municipales, au cours des dernières décennies, empêchent les itinérants d'utiliser les

¹⁷ « *In the past few years further federal-provincial agreements have been concluded to shift authority downward* » (Bradford and Andrew, 2011, p.7).

espaces publics de nos communautés. En terminant, nous avons abordé le contexte historique de la pauvreté au Canada. Suite à ces transformations, il n'est plus adéquat d'utiliser le concept traditionnel de gouvernement, nous devons plutôt utiliser la notion de gouvernance.

CHAPITRE 3

LE CADRE THÉORIQUE

L'objectif de ce chapitre est de dresser le cadre théorique qui alimentera notre analyse de la question sociale de la précarité des femmes. En d'autres mots, nous réfléchissons à la gouvernance des femmes en situation de précarité. Aux fins de ce projet, trois concepts théoriques ont été utilisés: la gouvernance, l'approche territorialisée et les théories féministes du savoir situé et de l'intersectionnalité. Nous avons choisi d'utiliser le concept de la gouvernance puisqu'il justifie et contextualise la manière dont nous percevons la réalité dépeinte de la pauvreté au Canada et au Nouveau-Brunswick. Le second concept, soit celui de l'approche territorialisée, nous permet d'envisager une manière innovatrice de concevoir l'itinérance et la pauvreté (précarité) au Canada, particulièrement l'itinérance et la pauvreté chez les femmes du Grand Moncton. Finalement, les théories féministes du savoir situé et de l'intersectionnalité ont été choisies aux fins de ce projet afin de nous permettre d'assurer une voix aux femmes qui ont participé à notre recherche empirique et de prendre connaissance de leurs multiples identités.

Telle que mentionné, ce chapitre est divisé en trois sections. Dans un premier temps, nous discuterons des débats théoriques qui entourent la relation entre les concepts du gouvernement et celui de la gouvernance. Par la suite, il est question de s'arrêter brièvement sur quelques exemples d'analyse et de formulation de politique sociale qui s'inscrivent dans une analyse de la gouvernance et non seulement du gouvernement, soit par l'approche territorialisée. En terminant, nous aborderons les théories féministes (savoir situé et l'intersectionnalité) et leur importance pour l'analyse de la précarité des femmes. Nous tenons à préciser que ces concepts théoriques nous permettront de répondre à nos questions de recherche, soit: Qu'est-ce que les expériences des femmes révèlent au sujet des services et comment les services devraient-ils approcher l'intervention?; et Quels sont les stratégies que les femmes utilisent afin de faire face à leur situation de précarité?

3.1. LA GOUVERNANCE

Comme nous l'avons souligné au dernier chapitre, le développement de la notion de la gouvernance peut être compris comme une réponse intellectuelle aux transformations politiques contemporaines, souvent, associé au phénomène général de la mondialisation néolibérale. Plus spécifiquement, de la tendance vers une décentralisation progressive des compétences gouvernementales traditionnelles de l'État-providence, en impliquant l'action accrue de certains acteurs locaux et de la société civile. Dans cette optique, ce qui est important de retenir, c'est qu'avec l'avènement de la globalisation néolibérale, au cours des années 1980 et 1990, notamment avec la désinstitutionnalisation de l'État-providence, il est possible d'observer une décentralisation généralisée du pouvoir qui mène à l'émergence d'une situation dans laquelle le gouvernement central n'est plus nécessairement l'acteur principal dans l'élaboration et la coordination des politiques sociales. La notion de la gouvernance peut-être comprise comme une réaction intellectuelle aux transformations concrètes dans l'exercice des fonctions de contrôle et de coordination socio-économiques qui sont souvent associées au phénomène de la globalisation néolibérale.

Toutefois, il est important de mentionner qu'il existe un désaccord à savoir si ces transformations politiques et sociales ont été imposées, ou bien si elles ont été organiques. Selon les partisans du premier courant (imposé), l'avènement d'une configuration sociale du pouvoir qui favorise le développement du concept de la gouvernance serait, en gros, le produit de décisions politiques formelles. En d'autres mots, les transformations dans l'exercice concrète des fonctions de contrôle et de coordination, auxquelles font référence le concept de la gouvernance, seraient le produit d'un projet politique spécifique.

De l'autre côté, les partisans du second courant (organique) perçoivent la décentralisation progressive des fonctions de contrôle et de coordination du gouvernement comme une conséquence des forces économiques et sociales que le gouvernement ne peut pas contrôler. Selon ces auteurs, les transformations sociales, souvent associées avec la globalisation néolibérale, ne seraient pas le produit d'un projet politique prédéterminé et ensuite imposé par des gouvernements. Elles représenteraient plutôt le produit d'une

évolution organique et non planifiée de la société en réaction à des forces sociales et économiques incontrôlables. Pour ces derniers, la globalisation néolibérale.

Cependant, dans le cadre de ce projet, les causes de cette transformation – allant d’une gestion centralisée des politiques sociales vers une décentralisation du pouvoir politique – ne sont pas importantes. Ce sont les implications analytiques que cette transformation implique pour l’analyse des politiques sociales, en générales, qui nous intéressent, particulièrement les politiques qui touchent à l’itinérance. Dans cette optique, ce qui nous intéresse c’est que la situation contemporaine est caractérisée par des

[...] major shifts in the location of authority and the site of control mechanisms are under way on every continent and in every country, shifts that are as pronounced in economic and social systems as they are in political systems. Indeed, in some cases the shifts have transferred authority away from the political realm and into the economic and social realms even as in still other instances the shifts occur in the opposite direction (Rosenau, 1995, p.16).

Dans ce contexte général, certains auteurs, dont Rosenau, commencent à parler du concept de la gouvernance au lieu du concept plus restrictif du gouvernement qui renvoie uniquement aux activités du gouvernement formel. En effet, le gouvernement central n’est plus le seul acteur important. En d’autres mots, c’est-à-dire avant la désinstitutionnalisation de l’État-providence, nous parlions plutôt du gouvernement tandis que maintenant, il est plus « juste » de parler de gouvernance.

Dans tous les cas, la définition de la gouvernance adoptée dans le cadre de cette recherche s’apparente largement à celle que propose Rosenau dans son texte « *Governance in the Twenty-first Century* », en 1995. Sa définition de la « *global governance* » (1995, p.13) est intéressante, car elle explique que:

[...] global governance is conceived to include systems of rules at all levels of human activity – from the family to the international organization - in which the pursuit of goals through the exercise of control has transnational repercussions.

Cette définition est relativement similaire à celle que propose Stoker (2004, p.3 cité par Ansell et Gash, 2007, p.545):

[...] governance refers to the rules and forms that guide collective decision-making. That the focus is on decision-making in the collective implies that governance is not about one individual making a decision but rather about

groups of individuals or organisations or systems of organisations making decisions.

De son côté, Andrew (2009, p.140), en interprétant la définition de la gouvernance de Paquet¹⁸, précise que la gouvernance s'explique par les mécanismes efficaces de coordination dans les situations où le pouvoir, les ressources et l'information sont largement distribués. Autrement dit, il n'y a pas seulement une personne qui administre le pouvoir, les ressources et l'information, mais plutôt un ensemble d'acteurs politiques, économiques et sociaux. Comme l'explique Roseneau (1995, p.14):

Governance, in other words, encompasses the activities of governments, but it also includes the many other channels through which "commands" flow in the form of goals framed, directives issued, and policies pursued.

Vu de cette perspective, avec la décentralisation du pouvoir du gouvernement central, il devient plus évident de percevoir à quel point la gouvernance est présente dans toutes nos activités humaines. C'est-à-dire, dans la famille, dans les groupes religieux, dans les écoles, dans les organismes communautaires, les ONG, etc. En d'autres mots, lorsqu'il y a une relation de pouvoir, il y a de la gouvernance. Comme l'explique Roseneau (1995, p.13-14), la gouvernance ne se limite pas simplement aux instances de pouvoir politiques, tels que le gouvernement central.

Compris de cette façon, le concept de la gouvernance réfère à une modification effective dans l'exercice du pouvoir politique (traditionnellement associé à l'idée de la souveraineté) qui passe d'une configuration centralisée, dans laquelle le gouvernement central ou national exerce une grande majorité des fonctions de gestion ou de répression jugées nécessaires pour maintenir l'ordre, vers une configuration relativement décentralisée de ces fonctions dans laquelle le gouvernement central n'est plus le seul acteur important. En effet, comme le précisent Bradford et Andrew (2011, p.11):

Local partnerships are central to the move from government to governance that has occurred across OECD countries (OECD, 2001). As many researchers have shown, governments can no longer "do it alone" in solving complex problems.

¹⁸ La gouvernance selon Paquet (2003, p.11): « La problématique de la gouvernance [...] propose la recherche des moyens d'assurer une coordination efficace quand ressources, pouvoir et information sont vastement distribués et que personne ne peut prétendre avoir la possibilité de faire le travail seul » (cité par Gattinger, 2009, p.210).

Ceci implique que pour pleinement apprécier la complexité du phénomène étudié, c'est-à-dire la question de l'itinérance et de la précarité, il faut inclure l'analyse d'une pluralité d'acteurs non gouvernementaux qui affectent directement le processus de gouvernance d'un problème. En d'autres mots, dans le cadre de cette recherche, le concept traditionnel de gouvernement n'est plus adéquat pour décrire les processus de décentralisation de l'exercice du pouvoir à l'intérieur d'un territoire donné. Or, comme l'explique Saint-Martin (2004 cité par Bradford, 2010, p.15):

L'idée fondamentale consiste à passer de la notion de *gouvernement* à celle de *gouvernance*. Les processus de gouvernance permettent de tirer profit de différentes idées, de coordonner des ressources collectives et d'utiliser de nouveaux outils et techniques pour inspirer et guider la prise de décisions. Plutôt que d'agir seul ou d'avoir recours à des revendications de compétences, les différents ordres de gouvernement doivent travailler ensemble et mettre sur pied des partenariats avec la société civile pour résoudre les problèmes conjointement.

Le tableau suivant nous permet de comparer le cadre de l'administration gouvernementale traditionnelle à celui de la gouvernance. « Ce tableau résume la transition depuis le gouvernement vers la gouvernance et plante le décor pour les récentes innovations canadiennes en matière de politiques », explique Bradford (2010, p.16). Ainsi, comparativement à la forme traditionnelle de l'administration gouvernementale, la gouvernance se concentre davantage sur la coopération et la collaboration.

TABLEAU 1: DEUX CADRES DE POLITIQUES PUBLIQUES

	Administration gouvernementale traditionnelle	Gouvernance axée sur la dimension locale
Logique organisationnelle	Mandats ministériels et répartition constitutionnelle des pouvoirs	Collaboration à plusieurs paliers et accords-cadres
Principes de conception	Normes/contrôle centralisés	Priorités et pouvoirs discrectionnaires locaux
Mécanismes d'exécution	Programmes gouvernementaux	Partenariats négociés
Objectifs des politiques	Gestion palliative	Prévention transformatrice
Rhétorique des politiques	Dossiers distincts	Problèmes pernecieux (enchevêtrés)
Connaissances en matière de politiques	Expert rationaliste	Constructiviste expérientiel
Compétences en matière de politiques	Conception/exécution/orientation	Convocation/négociation/facilitation
Cadres d'évaluation	Extrants du gouvernement	Résultats dans la collectivité
Dynamique d'apprentissage	Rapports ministériels	Dialogue social

Source: Bradford, 2010, p.15.

Dans le cadre de notre recherche, cette transformation – du gouvernement à la gouvernance – est fondamentale dans la mesure où elle implique que l'analyse des problèmes, tels que l'itinérance et la pauvreté, ne peut plus se concentrer uniquement sur les activités formelles du gouvernement. Dans ce sens, avant l'avènement de la globalisation néolibérale, les académiques parlaient principalement du gouvernement dans leur analyse des politiques sociales. Cependant, en raison des transformations politiques et sociales qu'amène la globalisation, il est dorénavant préférable de parler de « gouvernance » quand nous voulons parler de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation des politiques sociales, comme celle qui touchent à l'itinérance. Il est seulement possible de pleinement apprécier la complexité du problème (dans notre cas, le problème de l'itinérance) en le voyant à travers le prisme de la notion de gouvernance.

Plus spécifiquement, au lieu d'utiliser la conception traditionnelle du pouvoir (du haut vers le bas) pour comprendre l'élaboration d'une politique sociale spécifique, nous devons plutôt choisir de le voir à travers du prisme de la gouvernance qui nous permet d'apprécier, davantage, l'importance de la collaboration horizontale.¹⁹ En utilisant une compréhension axée sur le concept de la gouvernance et non celui du gouvernement, nous sommes en mesure d'évaluer comment la collaboration entre les multiples acteurs — politiques, économiques, et sociaux — auprès des itinérants et des personnes en situation de pauvreté affectent concrètement la vie quotidienne de ceux-ci. La question principale qui détermine le programme de recherche n'est plus d'identifier les causes de l'itinérance pour permettre au gouvernement de résoudre le problème. L'objectif, dans une telle analyse, est plutôt de s'interroger sur l'articulation et l'organisation des diverses entités décisionnelles des réseaux de gouvernance qui affectent la réalité quotidienne des itinérants et des pauvres.

Sans vouloir se perdre dans les détails, les transformations dans la nature du pouvoir politique, que nous venons de mentionner, ont nécessairement un impact sur le rôle préférable du gouvernement central dans l'élaboration des politiques sociales. En se

¹⁹ « *Horizontal practice is best applied to complex issues requiring collaboration among multiple partners sustained over long periods of time* » (Torjman, 2007, p.255).

prononçant sur cette question, L'*External Advisory Committee* (2006 cité par Bradford et Andrew, 2011, p.12) propose que:

It is time for a profound transformation in the federal government's role from being prescriptive, controlling and sectoral to becoming enabling, deft and integrated. [...] The federal government should serve as a leader in ideas and as a convenor and facilitator, bringing people, governments and institutions together to help design solutions to be chosen and applied locally. [...] It can offer national resources to convene those closer to communities, facilitate their dialogue and cooperation, and enable solutions through regulatory change and funding (cité par Bradford et Andrew, 2011, p.12).

Selon Bradford et Andrew (2011, p.11) le gouvernement central doit avoir un rôle minime, « *to steer at a distance* », car pour donner une chance à l'implantation du processus de la gouvernance, le gouvernement fédéral canadien doit respecter la décentralisation du pouvoir qu'il a lui-même imposée dans les années 1990. En effet, comme l'expliquent Bradford (2005; 2010) et Torjman (2007, p.255), nous devons repenser la façon traditionnelle de comprendre l'élaboration des politiques sociales en générales:

[...] In order to meet the policy challenges, new relations must be forged among the state, civil society, and the economy, and within the different branches and levels of government. These relations will be less hierarchical, more attuned to the needs and aspirations of diverse groups, and better able to use different forms of knowledge. (Bradford, 2005, p.10)

En d'autres mots, les approches traditionnelles du gouvernement qui ignorent les opinions locales ne fonctionnent plus. Nous devons plutôt recourir à une approche territorialisée afin de comprendre davantage les problèmes complexes, tels que l'itinérance et la pauvreté.

3.2. L'APPROCHE TERRITORIALISÉE (PLACE-BASED POLICY)

Comme nous l'avons mentionné au début de ce chapitre, nous avons choisi d'utiliser l'approche territorialisée puisqu'elle nous permet d'envisager une manière innovatrice de concevoir l'itinérance et la pauvreté (précarité) au Canada, particulièrement celle des femmes du Grand Moncton. Dans un premier temps, nous avons défini le concept de l'approche territorialisée, par la suite, nous avons présenté deux initiatives canadiennes qui permettent d'illustrer l'importance d'utiliser une telle approche.

Selon le rapport Barca (2009, p.vii cité par Bradford, 2011, p.3), l'approche territorialisée se définit comme une stratégie à long terme qui vise à lutter contre la sous-

utilisation du potentiel des citoyens et à réduire l'exclusion sociale: « *“Place-based policy” is a long-term strategy aimed at tackling persistent underutilization of potential and reducing persistent social exclusion in specific places* ». En d'autres mots, nous cherchons à inclure la voix des résidents au processus décisionnel, en plus d'inclure la participation des différents acteurs politiques, économiques, et sociaux de la région pour discuter et résoudre certains problèmes communautaires, tel que l'itinérance, tout en privilégiant la collaboration entre ces différents acteurs. Ce qui est décrit comme étant de l'engagement communautaire. Par exemple, dans ce projet, nous cherchons à démontrer qu'il est important, afin d'apporter des solutions au problème de l'itinérance et de la pauvreté chez les femmes de la région du Grand Moncton, d'inclure les différents acteurs - politiques, économiques et sociaux au processus de décision, mais également d'inclure la voix des résidents de la communauté. Il ne s'agit pas simplement de demander aux résidents du Grand Moncton ce qu'ils pensent du problème de l'itinérance, mais bien de réfléchir collectivement au problème. En d'autres mots, l'opinion des résidents est d'une grande importance puisqu'elle nous permet d'ajuster et d'améliorer les politiques actuelles et futures en fonction des besoins de la communauté²⁰, explique Bradford (2005, p. v):

[...] Effective problem-solving requires that governments tap local knowledge, bridging outdated divides between experts, citizens, and community-based organizations. Strong urban and community policies engage different forms of localized expertise including the “lived experience” of residents, the “action-research” of community organizations, and the “technical data” of statistical agencies.

Cependant, pour ce faire, nous devons repenser la manière dont est organisé le pouvoir. Comme nous l'avons expliqué plus tôt, au lieu d'utiliser la conception traditionnelle du pouvoir, c'est-à-dire du haut vers le bas, nous devons inverser cette conception en plus d'utiliser une collaboration horizontale (Bradford, 2011, p.2). Autrement dit, il suffit d'accorder la priorité aux communautés (partir du bas) pour aller vers le gouvernement central (vers le haut). Par exemple, au lieu de se fier uniquement au gouvernement fédéral pour trouver une solution au problème de l'itinérance au Canada, la conception inverse du pouvoir permettrait aux résidents et aux organismes communautaires (d'une région précise) d'apporter des solutions au gouvernement central, pour ensuite, établir une dynamique de

²⁰ De plus, il est bien de maintenir une bonne relation entre les communautés et les différents paliers de gouvernement puisque toutes les communautés canadiennes ne possèdent pas les mêmes ressources financières. Par exemple, la ville de Toronto possède plus de ressources que la ville de Moncton.

collaboration. Dans ce sens, nous partons du bas pour aller vers le haut, c'est-à-dire partir du local pour aller vers le fédéral. Pour assurer le bon fonctionnement de l'approche territorialisée, il faut également accorder une conception horizontale au pouvoir, c'est-à-dire traiter le local et lui accorder le même respect que les autres paliers décisionnels, faisant du pouvoir quelque chose de non hiérarchique.

L'approche territorialisée doit rejoindre la perspective urbaine (qui se préoccupe des infrastructures physiques d'une communauté) et la perspective communautaire (qui s'occupe de l'aspect social) pour assurer son bon fonctionnement. « *For this to happen, governments at all levels must coordinate their policies and tailor their programs to the conditions prevailing in particular places (cities and communities)* » (Bradford, 2005, p.3). Dans cette optique, Bradford (2005, p.8) explique que la place que nous accordons au local est cruciale à l'approche territorialisée puisqu'elle est le véhicule d'expression et de mobilisation principal pour les individus qui sont directement touchés par un problème, tels que l'itinérance et la pauvreté. « *In political terms, the place becomes a locus for mobilization of collective action, generating a community of meaning and practice for those living there* ». C'est pour cette raison qu'une approche territorialisée renforce la coopération et la collaboration entre les différents acteurs — politiques, économiques et sociaux — et les individus qui sont directement concernés par le problème en question (l'itinérance). Comme le résume Bradford (2005, p.12):

In sum, place-based policy for cities and communities is built on collaborative, multi-level governance. It brings the local scale back in to the public policy-making process. But it does so within specific parameters. On the one hand, cities and communities are the appropriate places to inventory the key policy challenges, to tap some of the best ideas, to invest in problem-solving capacities, and to coordinate the multiple actors with a stake in quality outcomes. On the other hand, cities and communities are not the cause of the problems increasingly converging in their spaces. They cannot be left on their own to meet the challenges. And municipal governments cannot be ignored when the policy and fiscal decisions of upper level government are crucial determinants of place quality and sound choices depend increasingly on tapping local knowledge.

À cet égard, dans son article intitulé: *Public Policy in Canada: Bringing Place in?*, Bradford (2011, p.4) explique que le Canada n'a jamais accordé une grande importance à l'approche territorialisée — une intervention qui est mise en application dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) depuis

les deux dernières décennies — puisqu'elle n'a jamais été une tradition politique. Mais selon la conclusion d'un rapport remis au Premier ministre, le Canada doit rattraper les autres pays de l'OCDE en terme d'approche territorialisée: « *Governments in Canada have lost their sense of place in policy-making, and Canada needs to catch up with other countries on the issue of place* » (*External Advisory Committee*, 2006, p.15-16 cité par Bradford, 2011, p.2).

Le concept de l'approche territorialisée est intéressant d'un point de vue théorique, mais il s'agit d'un concept assez récent au Canada. Les deux exemples qui suivent : *Vibrant Communities* et *Quartier en essor*, sont des initiatives canadiennes qui démontrent les bienfaits d'une approche territorialisée. Ces initiatives nous permettent également d'illustrer l'importance d'une telle approche en adressant des situations complexes, telles que l'itinérance et la pauvreté dans nos communautés.

Depuis 2002, l'initiative pancanadienne *Vibrant Communities*²¹ vise à réduire la pauvreté en incluant la participation des résidents, des organisations communautaires, des entreprises locales et celle des différents paliers gouvernementaux.

It's a unique approach to poverty reduction that allows communities to learn from - and help - each other [...] in a collective effort to test the most effective ways to reduce poverty at the grassroots level (Tamarack, s.d., §1-2).

L'objectif principal de ce projet est de créer un mouvement collectif qui inclut divers acteurs — politiques, économiques et sociaux — dans plusieurs communautés à travers le pays afin de réduire le taux de pauvreté et d'assurer une bonne qualité de vie à tous ses citoyens et ses citoyennes (*Ibid*, - *What is Vibrant Communities* § our mission). À ce jour, au-delà de douze communautés canadiennes participent activement au projet et plusieurs stratégies de réduction de pauvreté ont été mises en place, notamment dans six provinces et trois territoires, dont le Nouveau-Brunswick²².

²¹ Cette initiative est majoritairement financée par des subventions privées, tels que *The J.W. McConnell Family Foundation*, *The Caledon Institute of social policy*, *Human Resources and social Development Canada* et *Tamarack – an Institute for Community Engagement*. Pour plus d'information sur les partenaires, consultez le lien suivant: http://tamarackcommunity.ca/g2_Partners.html.

²² Pour plus d'informations, consultez le lien suivant: http://tamarackcommunity.ca/g2_Across_CA.html.

Parallèlement, l'initiative *Quartier en essor* (*Action for Neighbourhood Change, ANC*) à été créée au printemps 2005 vise également la participation collective des communautés. Financée par le gouvernement fédéral et par des fonds privés²³, ce projet-pilote s'est déroulé dans cinq quartiers en difficulté dans les villes d'Halifax, de Toronto, de Thunder Bay, de Regina et de Surrey.

Il s'agit d'apprendre comment mieux travailler ensemble à la fois de façons horizontales et verticales au sein de divers secteurs, de comprendre la dynamique au sein des quartiers et de créer le meilleur environnement possible dans lequel peuvent s'épanouir les quartiers et leurs résidents. (*Action for Neighbourhood Change, s.d., §2*)

Tout comme le projet *Vibrant Communities*, l'initiative *Quartier en essor* cherche à inclure la participation de plusieurs acteurs, notamment celle des résidents de chaque communauté, des organismes sans buts lucratifs et des agences des secteurs publics et privés. À long terme, cette initiative visait à mettre sur pied des politiques et des programmes qui favorisent le mieux-être des collectivités et s'intéressaient particulièrement aux problèmes de violence et ceux de la sécurité personnelle, aux problèmes de consommation, à la santé, aux problèmes liés aux logements, à l'analphabétisme et à l'itinérance (*Ibid, - About ANC § 8*). Malheureusement, le projet *Quartier en essor* s'est terminé au printemps 2007: « *While the project is officially over, the work of neighbourhood revitalization continues in the five communities in a variety of forms* » (*Action for Neighbourhood Change, s.d., - Home §5*).

Toutefois, les deux initiatives que nous venons de présenter (*Vibrant Communities* et *Quartier en essor*) ne s'intéressent qu'à la création de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour essayer de réduire le taux de pauvreté dans les communautés choisies. Rappelons que, dans ces deux initiatives, l'inclusion des résidents, des organismes communautaires et des différents paliers gouvernementaux était présent, mais afin d'avoir une meilleure compréhension de l'ampleur du problème de l'itinérance et de la pauvreté chez les femmes, du Grand Moncton, nous croyons qu'il est important d'inclure le savoir situé et la dimension intersectionnelle à l'approche territorialisée. En d'autres mots, il s'agit d'inclure la voix et l'expérience personnelle des femmes qui vivent quotidiennement en situation d'itinérance et de pauvreté au processus décisionnel puisqu'elles possèdent une

²³ Pour plus d'informations, consultez le lien suivant: <http://www.anccommunity.ca/AboutANC.html#aboutpartners>.

connaissance particulière et elles sont mieux situées que les gestionnaires des organismes communautaires et les résidents des communautés pour adresser les lacunes de leur quotidien. En d'autres mots, en incluant la voix de ces femmes au processus décisionnel, elles apportent une perspective différente à la discussion. Voilà pourquoi il est important de prendre connaissance des théories féministes du savoir situé et de l'intersectionnalité.

3.3. LES THÉORIES FÉMINISTES

« Today's homeless population is made up of young men and women who are not homeless by choice. They are from all educational backgrounds and all races are represented ».
(Elliot, 1993, p. 20)

Cette dernière section présente les théories féministes qui ont été utilisées lors de ce projet de recherche, soit celle du savoir situé et celle de l'intersectionnalité. Ces théories sont, selon nous, une partie importante de la gestion de l'itinérance et de la pauvreté chez les femmes puisqu'elles nous permettent de valoriser l'expérience personnelle de nos participantes en leur accordant une voix, mais aussi en tenant compte de leurs multiples identités.

3.3.1. La théorie du savoir situé

La théorie de la connaissance située²⁴ est une critique féministe de la connaissance scientifique « traditionnelle » qui a émergé au cours des années 1970. Cette critique remet en question le fondement de la connaissance scientifique en exposant son caractère androcentrique, c'est-à-dire:

en démontrant qu'il [le caractère androcentrique] repose sur des préoccupations, des postulats, des concepts et des modèles théoriques élaborés à partir d'un point de vue masculin sur le monde, qui invisibilise les femmes comme sujets sociaux et historiques et naturalise les rapports de division et de hiérarchisation fondés sur le sexe (Mathieu 1991). (Ollivier et Tremblay, 2000, p.62-63)

Or, aux fins de ce projet de recherche nous avons choisi d'utiliser la définition du savoir situé, telle qu'expliquée par Ramazanoglu et Holland (2002a, p.60-61). Selon ces auteures, le savoir situé nous permet, comme chercheure, d'explorer concrètement

²⁴ Ont attribué cette théorie aux ouvrages de Sandra Harding (1991,2004) (Jaggar, 2008, p.303). Pour en savoir davantage sur la théorie du savoir situé, consulter Ollivier et Tremblay, 2000; Jaggar, 2008; Ramazanoglu et Holland, 2002a; Balibar, 1992, Haraway, 2007 et Harding, 2004.

l'expérience d'un groupe marginalisé au lieu de le présumer. En d'autres mots, ce que ces auteures expliquent c'est qu'une personne qui vit dans l'itinérance ou dans la précarité, par exemple, est mieux située et possède une meilleure connaissance des défis et des lacunes liés à sa situation qu'une personne qui n'a jamais vécu cette situation.

While it is difficult to generalize across the various conceptions of feminist standpoint, it can tentatively be said that the notion of standpoint is a way of taking women's experience as fundamental to knowledge of political relations between women and men (of which people may or may not be aware). Taking a standpoint means being able to produce the best current understanding of how knowledge of gender is interrelated with women's experiences and the realities of gender. Knowledge can be produced from a feminist standpoint wherever women live in unequal gendered social relationships, and can develop a feminist political consciousness. It is a way of exploring (as opposed to assuming) how women experience life differently from men, or intersexuals, or others, because they live in specific social relationships to the exercise of male power.

En d'autres mots, l'usage du savoir situé, dans ce projet, nous permet de produire un savoir et une connaissance précise de la précarité des femmes du Grand Moncton.

Ceci étant dit, en utilisant la théorie du savoir situé, nous avons une manière beaucoup plus concrète de présenter les inégalités au sein des politiques qui touchent directement les femmes en situation de précarité. Cependant, nous devons reconnaître que les expériences de ces femmes ne sont pas homogènes et universelles, c'est-à-dire qu'il n'y a pas qu'une seule façon de vivre la pauvreté, mais plutôt de multiples façons de vivre la pauvreté. Dans cette optique, l'expérience de la pauvreté d'une femme à Moncton est totalement différente de celle d'une femme à Winnipeg. Nous devons faire attention aux différentes identités de chaque femme. Ce n'est pas simplement le fait que ces individus sont du sexe féminin qui rend leur situation différente, nous devons prendre connaissance de tous les facteurs, c'est-à-dire, de leur race, de leur classe, de leur langue, de leur religion, etc. Voilà pourquoi nous devons également traiter de la théorie intersectionnelle dans cette thèse.

3.3.2. La théorie de l'intersectionnalité

La théorie de l'intersectionnalité ou celle de l'oppression entrecroisée (*Interlocking*) a émergée vers la fin des années 1970 à la suite d'une critique de la pensée féministe blanche et occidentale par les féministes afro-américaines, hispano-américaines et indiennes (Brown, 1994; Crenshaw, 1991; Comas-Diaz et Greene, 1994; Hooks, 1984; Sharma, 2001; Williams,

1999 cité par Corbeil et Marchand, 2006, p.40). Ces dernières critiquaient le féminisme occidental, car il n'incluait qu'une seule forme d'oppression: le sexisme. Selon les féministes racisées ou le *Black feminism*, leur oppression principale n'était pas le sexisme, mais plutôt le racisme ou le colonialisme (Corbeil et Marchand, 2006, p.41-42; Scrinzi, 2008, p.82; Nagy Hesse-Biber et Yaiser, 2004, p.101).

Selon Hooks, le « monde des femmes est construit sur la réalité des femmes blanches » (1981, p.138, traduction libre) alors que « ce qui est dit de la race l'est à partir des Noirs de sexe masculin », souligne Crenshaw (2005, p.79). Ainsi, pour ces « femmes de couleur », l'agenda féministe ne prend pas suffisamment en compte leurs conditions de vie ainsi que la spécificité de leur histoire — liée notamment à l'esclavagisme et au colonialisme —, de leur valeur et de leurs besoins. (Corbeil et Marchand, 2006, p.44)

Comme l'explique Linda Carty (1991, p.31 cité par Siltanen et Doucet, 2008, p.177):

As Black women, we experience our femaleness and Blackness together, always at the same time, and we challenge whether it is possible for white women to be white or female because we see them as white and female.

Avec les années, il est clair que le sexe, la race et la classe sociale ne sont plus les seules formes d'inégalités chez les femmes. Certaines théoriciennes ont ajouté de nouveaux éléments dont la religion, l'orientation sexuelle, la citoyenneté, la langue et la santé afin de nous permettre de mieux saisir les inégalités de toutes les femmes (Siltanen et Doucet, 2008, p.182). Cependant, ces ajouts ont entraîné l'émergence de nouveaux débats chez certaines théoriciennes, notamment Smith et Acker:

While Acker (2006, p.51-52) agrees with Glenn that analyses characterized by specificity and historical variability are desirable, she disagrees on how the relationship between gender, race, and class should be conceptualized. Acker's preferred idea of how to push forward an analysis of the complexity of gender draws heavily on the sociological approach of Dorothy Smith. Her preference is to use gender, class and race as starting points or entry points in analysis – as heuristic devices for uncovering what is not seen, identified, or heard by mainstream investigations. Her view is that gender is always classed and raced; class is always gendered and raced; and race is always gendered and classed. How these general interconnections emerge and operate within specific social contexts is a matter for research (Siltanen et Doucet, 2008, p.184).

Nous pouvons ainsi affirmer que la théorie des oppressions entrecroisées est une position sociale en mouvance. Autrement dit, l'identité d'un individu est continuellement en train de changer et nous devons toujours être conscient des multiples formes d'oppressions qui forment l'identité unique et complexe des individus telle que son sexe, son âge, son

orientation sexuelle, sa classe sociale, sa religion, etc. (Enns, 2005, et Poiret, 2005 cité par Corbeil et Marchand, 2006, p.46). « *Intersectional paradigms remind us that oppression cannot be reduced to one fundamental type, and that oppressions work together in producing injustice* », explique Patricia Hill Collins (2000, p.18 cité dans Siltanen et Doucet, 2008, p.185).

Ce projet ne s'intéresse qu'à l'analyse microsociologique de l'intersectionnalité. En d'autres mots, il s'agit ici de comprendre comment nos participantes (femmes en précarité) sont opprimées dans la communauté du Grand Moncton en raison de leurs identités, soit la race, la classe sociale, le sexe, l'âge, la langue, etc.

Comme nous tenterons de le démontrer au chapitre 6, nous accordons une grande importance à l'expérience personnelle de nos participantes et nous sommes conscientes qu'elles possèdent des identités différentes. Dans cette optique, nous avancerons qu'il est préférable d'utiliser une « approche territorialisée intersectionnelle »²⁵ pour alimenter la question de la précarité des femmes afin d'arriver avec des solutions pratiques et fonctionnelles. En utilisant une telle approche, nous avons une meilleure gamme d'expertise. Comme l'explique Bradford (2005, p.8), le local devient l'endroit idéal pour l'innovation des politiques publiques:

In all of these ways, the local place becomes the focal point for "public policy innovations" and the social "milieu" for "novel political expressions". [...] The aim is both better government policy and more community capacity.

De plus, en permettant aux femmes en situation de précarité de participer au processus décisionnel, elles peuvent adresser leurs préoccupations, car comme l'explique Torjman (2007, p.45): « *[Citizens'] occasional vote is not enough to make most feel that they are truly part of a democratic society in which their concerns are heard – let alone addressed* ». Ceci étant dit, la voix des itinérants et des personnes qui vivent de pauvreté est très souvent silencieuse, car ces individus ne sont pas perçus comme de « vrais » citoyens. En accordant une voix à ces femmes, elles regagnent une certaine partie de leur citoyenneté.

²⁵ Ce concept, peut également s'appliquer aux hommes qui vivent en précarité ou d'itinérance dans la région du Grand Moncton, mais aux fins de ce projet, nous avons décidé de nous concentrer seulement sur la précarité des femmes du Grand Moncton.

Dans l'ensemble de ce chapitre, nous avons présenté une recension des écrits des concepts théoriques qui seront utilisées dans cette recherche, soit la gouvernance, l'approche territorialisée et les théories féministes du savoir situé et celle de l'intersectionnalité. Rappelons que l'objectif de ce chapitre était de dresser le cadre théorique qui alimente notre analyse de la question sociale de la précarisation des femmes en plus de nous permettre de répondre à nos questions de recherche. Nous avons choisi d'utiliser le concept de la gouvernance dans ce projet, puisqu'il justifie et contextualise la manière dont nous percevons la réalité de la pauvreté au Canada et au Nouveau-Brunswick. De plus, nous avons expliqué que l'usage d'une approche territorialisée nous permettrait d'envisager une manière innovatrice de concevoir l'itinérance et la pauvreté au Canada, notamment celle des femmes du Grand Moncton. Cependant, nous avons démontré qu'il est préférable d'incorporer le vécu personnelle et les différentes identités de nos participantes puisqu'elles possèdent une connaissance particulière et elles sont mieux situées que n'importe qui d'autre pour discuter de la réalité de l'itinérance et de la pauvreté à Moncton. Le prochain chapitre traitera de la démarche méthodologique qui a été utilisée dans ce projet.

CHAPITRE 4

LA MÉTHODOLOGIE

L'objectif de ce chapitre est de décrire la démarche méthodologique dans ce projet. En d'autres mots, nous avons expliqué le déroulement de notre étude empirique en plus de présenter la manière dont nous nous sommes organisées afin de recueillir le témoignage des femmes qui vivent dans une situation de précarité et celui des organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis de la région du Grand Moncton. Pour ce faire, le chapitre a été divisé en quatre sections: dans un premier temps, nous expliquerons notre raison d'étudier la précarité des femmes du Grand Moncton. Par la suite, nous présenterons les méthodes de cueillette de données qui ont été utilisées tout au long de ce projet. Dans la troisième section, le déroulement des entrevues sera expliqué et finalement, nous exposerons les avantages et les limites de ce projet de recherche.

4.1. LA JUSTIFICATION DU TERRAIN D'ÉTUDE

Nous avons choisi d'étudier la précarité des femmes du Grand Moncton pour plusieurs raisons. Premièrement, nous connaissons déjà le contexte social de la région étudiée, étant donné que nous sommes originaires du Grand Moncton. La seconde raison qui nous a amenées à étudier la précarité des femmes du Grand Moncton est grandement reliée à notre expérience personnelle. À l'âge de huit ans, nos parents se sont séparés et notre mère est devenue, du jour au lendemain, la chef d'une famille monoparentale avec trois jeunes enfants (âgées de huit, six et trois ans). Pendant quelques années, nous avons connu la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Toutefois, notre mère n'a jamais eu à utiliser les services d'une soupe populaire ou ceux d'une banque alimentaire, puisqu'elle recevait un peu d'aide de sa famille²⁶ et de notre père. Comprendre les enjeux de la pauvreté chez les femmes du Nouveau-Brunswick était important, car ils nous ont permis de prendre connaissance des sacrifices qu'a faite notre mère pour s'assurer que nos besoins primaires soient comblés.

L'invisibilité des femmes est un autre élément qui nous a motivées d'étudier la précarité des femmes du Grand Moncton. Les seules femmes en situation de précarité qui

²⁶ Nous tenons à préciser que ce ne sont pas tous les parents monoparentaux qui reçoivent de l'aide de leur famille.

sont visibles à Moncton, sont les travailleuses du sexe qui marche le long de la rue St-Georges. Les hommes en situation d'itinérance sont très visibles, mais les femmes restent soustraites aux regards. Comme nous l'avons expliqué au second chapitre, les femmes en situation d'itinérance et de pauvreté évitent toute détection publique et se rendent uniquement dans les refuges d'urgence lorsqu'elles ont épuisé toutes leurs ressources. Ce phénomène nous a amenées à vouloir comprendre d'avantage l'invisibilité de ces femmes.

La quatrième et dernière raison qui nous a motivées à étudier la précarité des femmes du Grand Moncton nous est venue en regardant un court documentaire intitulé: *An afternoon with Stéfan, part 1 and 2* (Cormier, 2009). Ce documentaire, réalisé par deux photographes du sud-est du Nouveau-Brunswick, soit Martin Cormier et Paula Lirette a comme objectif de sensibiliser la population du Grand Moncton de l'importance du refuge de la *Maison Nazareth*. En regardant ce documentaire, nous avons décidé d'étudier le rôle de la *Maison Nazareth* dans le processus de réintégration des femmes en situation d'itinérance.

Malheureusement, la personne-ressource de la *Maison Nazareth* avait omis de nous avertir que la *Maison Nazareth* allait être en rénovation majeure lors de notre séjour de recherche, soit du 6 décembre 2010 jusqu'au 3 février 2011, et que tous les services reliés à cet organisme seraient suspendus pendant les travaux²⁷. En raison de ces circonstances imprévisibles, nous avons été obligées de modifier notre processus de recherche. Au lieu d'étudier le rôle de la *Maison Nazareth* dans le processus de réintégration des femmes du Grand Moncton, nous avons choisi d'étudier la question sociale de l'itinérance et de la pauvreté chez les femmes du Grand Moncton. En modifiant notre objet d'étude, nous avons eu la chance d'inclure les différents organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis de la région. Cette nouvelle perspective nous a permis de dresser un portrait plus détaillé de la pauvreté du Grand Moncton.

Nous tenons à préciser que, malgré tous ces changements, nos guides d'entrevue n'ont été que légèrement modifiés. Nous avons tout simplement supprimé toute référence à

²⁷ Même la *Maison Harvest* (*Harvest House*), l'autre refuge mixte de la ville, était en rénovation lors de notre séjour de recherche. Cependant, seule la *Maison Harvest* avait installé un refuge d'urgence temporaire, dans l'un de leurs bâtiments, pour desservir leur clientèle jusqu'à ce que leurs rénovations soient terminées.

la *Maison Nazareth* de nos questions. De plus, les concepts théoriques qui avaient été choisis avant notre départ pour le Nouveau-Brunswick n'étaient plus applicable à notre étude. C'est en organisant les données cumulées dans notre étude empirique que nous avons réussi à trouver d'autres concepts plus intéressants, soit ceux qui ont été présenté au chapitre précédent (la gouvernance, l'approche territorialisée et les théories féministes du savoir situé et celle de l'intersectionnalité). Cette circonstance imprévisible démontre à quel point la réalité n'est pas toujours conforme à la théorie et jusqu'à quel point nous devons nous adapter à ces changements spontanés.

En ce qui concerne la période étudiée, nous avons choisi de faire notre recherche de terrain du 6 décembre 2010 au 3 février 2011, car nous pensions qu'il y aurait beaucoup plus de personnes dans les refuges et dans les soupes populaires pendant les mois froids et neigeux de l'hiver. Au moment de notre recherche empirique, il y avait environ vingt individus, hommes et femmes, qui dormaient à l'extérieur, notamment sur la rue Main dans des lieux vraiment bien isolée, ainsi que dans le parc du Centenaire, dans le vieux dépotoir de la ville de Moncton et sous des ponts (entrevue avec la personne-ressource du *Centre Rebrancher*, 3 février 2011). Maintenant que nous avons précisé ce qui nous a amenées à étudier les femmes en situation de précarité du Grand Moncton et comment nous avons modifié notre objet d'étude, il est bon de préciser les méthodes qui ont été utilisées dans ce projet pour cumuler des données.

4.2. LA TRIANGULATION MÉTHODOLOGIQUE

Connaître les méthodes qui ont été utilisées pour cette recherche nous permet de comprendre l'ampleur du travail qui a été effectué. Nous avons utilisé la triangulation méthodologique telle que décrite par Olivier et Tremblay (2000, p.126), c'est-à-dire en combinant plusieurs techniques de collecte d'informations, notamment l'analyse de contenu, l'entrevue semi-dirigée et les observations personnelles. Cette triangulation méthodologique nous a permis d'avoir une meilleure compréhension et une meilleure connaissance de notre objet d'étude, soit la question sociale de la précarité des femmes du Grand Moncton.

L'analyse de contenu a été la méthode la plus utilisée dans ce projet de recherche. Nous avons analysé le contenu d'ouvrages scientifiques, d'articles scientifiques, de données statistiques de secondes sources (par exemple, les statistiques du recensement de *Statistique Canada*), de documents audiovisuels, de la documentation sur les organismes communautaires qui ont fait l'objet d'entrevues (les brochures et les sites Internet des organismes), des ouvrages sur la région du Grand Moncton, et l'usage des journaux²⁸ pour la période de notre étude empirique.

Pour ce qui est de la méthode de l'entrevue semi-dirigée, celle-ci nous a permis d'avoir un meilleur regard sur la pauvreté des femmes en zones urbaines et nous a permis d'inclure la voix de nos participantes et de nos participants dans ce projet. Nous avons fait des entrevues avec des femmes en situation de précarité²⁹ et avec les représentants des organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis du Grand Moncton. Nous avons décidé d'utiliser la méthode de l'entrevue semi-dirigée pour trois raisons principales: afin de donner une voix aux femmes en situation de pauvreté, afin d'avoir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de la pauvreté dans la région du Grand Moncton et afin d'apporter de nouvelles connaissances au sujet de l'itinérance et de la pauvreté chez les femmes, notamment celles des provinces Maritimes puisque très peu d'études ont été menées sur ce groupe, dans cette région spécifiquement.

Finalement, la dernière méthode qui a été utilisée est celle des observations personnelles. Tout au long de notre séjour de recherche, nous avons gardé un journal personnel dans lequel nous avons inscrit nos sentiments par rapport à certains événements ou situations, nos observations des lieux, notamment les cuisines populaires, les centres de refuge, etc. Nous avons également noté les anecdotes qui nous ont été partagées par nos participantes et nos participants, soit avant ou après les entrevues. Cependant, il est important de souligner que ces anecdotes ont été paraphrasées dans le projet afin de décrire une

²⁸ Le *Times & Transcript* est un quotidien anglophone, *Le Moniteur acadien* et *l'Étoile de Dieppe* sont tous les deux des journaux hebdomadaires.

²⁹ Rappelons que les femmes qui ont participé à notre recherche ne sont pas des itinérantes « traditionnelles » puisqu'elles possèdent un logement, mais elles vivent en situation de précarité puisqu'elles n'ont pas les moyens financiers pour assurer leurs besoins primaires, soit se nourrir et s'habiller. Nous y reviendrons au chapitre 6.

situation générale et que l'identité de nos participantes et de nos participants est demeurée confidentielle. Les informations qui ont été recueillies dans ce journal personnel nous ont été très utiles pour la rédaction de ce projet puisqu'elles nous ont servi d'aide-mémoire. Quoiqu'on en dise, la triangulation méthodologique nous a permis de faire le contraste entre les concepts théoriques qui ont été présentés au chapitre précédent et la réalité de la situation de la pauvreté du Grand Moncton. Dans la prochaine section, nous expliquerons le déroulement des entrevues semi-dirigées.

4.3. LE DÉROULEMENT DES ENTREVUES

Tout d'abord, nous tenons à préciser que tous les documents qui ont été utilisés pour réaliser les entrevues, c'est-à-dire les affiches de recrutement, les formulaires de consentement et les guides d'entrevue pour les femmes itinérantes et pour les organismes communautaires ont été rédigés en français et en anglais puisque le Nouveau-Brunswick est une province officiellement bilingue. Cependant, seules les versions françaises de ces documents se trouvent en annexe. Les événements qui suivent ont été présentés de manière chronologique afin de nous permettre de comprendre le contexte de notre étude empirique.

4.3.1. Le processus de sélection

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, nous avons eu à modifier notre objet d'étude puisque la personne-ressource de la *Maison Nazareth* avait oublié de nous avertir que cet organisme serait en rénovation majeure lors de notre séjour de recherche. Lorsque nous avons appris la nouvelle, nous étions un peu frustrées puisque nous communiquions régulièrement avec la personne-ressource de cet organisme. Toutefois, elle nous a encouragé à communiquer avec les personnes ressources des deux seules soupes populaires de la région, soit la *Cuisine à Cœur (Karing Kitchen)* et la *Cuisine Ray of Hope* afin de leur demander la permission d'utiliser leur organisme pour recruter des femmes en situation d'itinérance et de pauvreté pour notre étude. Lorsque nous avons communiqué³⁰ avec les personnes-ressources des soupes populaires, seul celle de la *Cuisine Ray of Hope* a démontré un intérêt pour notre projet de recherche³¹. Son intérêt dans notre recherche a été l'une des

³⁰ Par téléphone, voir Annexe 4 pour l'exemple d'un message téléphonique.

³¹ Lorsque nous sommes arrivées à la *Cuisine à cœur*, la personne-ressource était partie faire des commissions, mais elle a accepté de participer à notre étude en tant qu'organisme communautaire. Voir chapitre 5.

raisons qui nous a motivée à utiliser ce lieu pour le recrutement des femmes en situation de pauvreté. Selon les propos de la personne-ressource de la *Cuisine Ray of Hope*, les individus qui utilisent les services de cette soupe populaire sont très diversifiés et représentent un bel échantillon de la population pauvre du Grand Moncton³². Malgré toutes les péripéties qui ont eu lieu au début de notre séjour à Moncton, notamment le fait que la *Maison Nazareth* était en rénovation, notre échéancier n'a été repoussé que de trois semaines.

Lors de notre première rencontre avec la personne-ressource de la *Cuisine Ray of Hope* (le 16 décembre 2010), elle nous a expliqué le fonctionnement de la cuisine et nous a offert d'utiliser la pièce privée située juste à côté de la cuisine pour faire nos entrevues dans le respect et la tranquillité nécessaire. Grâce à cette petite pièce, les femmes qui ont participé à notre étude empirique se sentaient beaucoup plus en sécurité lors de l'entrevue puisqu'elles étaient dans un environnement familial et sécuritaire.

La première semaine à la *Cuisine Ray of Hope*, soit la semaine du 20 décembre 2010, nous arrivions vers 9 h 30 tous les matins. Étant donné que le premier service commençait à 10h30, nous avions une heure à discuter de notre projet de recherche avec les femmes qui utilisent cette soupe populaire. Nous avons cru important d'établir un premier contact avec ces femmes, car nous étions conscientes qu'elles seraient réticentes envers nous et surtout envers notre recherche. Ce premier contact nous a permis d'expliquer l'objectif de notre recherche et de répondre à leurs préoccupations, sans trop donner de détails. Nous avons également précisé que nous étions une étudiante à la maîtrise à l'Université d'Ottawa et non au service du gouvernement, ce qui les a un peu rassurées. Nous leur avons expliqué que nous avions connu l'insécurité alimentaire et la pauvreté étant jeune puisque notre mère était une mère monoparentale avec trois jeunes enfants.

³² Nous y retrouvons des francophones et des anglophones, des hommes et des femmes, des jeunes et des personnes âgées, des travailleuses du sexe, des alcooliques, des toxicomanes, des personnes avec de graves problèmes de santé mentale (syndrome de Down, schizophrènes, etc.) et des travailleurs faiblement rémunérés (*working poor*). Il est important de souligner que de toutes les journées où nous avons été à la soupe populaire *Ray of Hope*, nous n'avons pas aperçu des personnes de couleurs ou des autochtones. Il ne faut pas oublier que nous avons choisi d'utiliser la soupe populaire *Ray of Hope* et qu'il est possible que ces derniers se rendaient plutôt à l'autre soupe populaire (la *Cuisines à Cœur*). Or, ce n'est pas parce que nous n'avons pas vu des personnes de couleurs ou des autochtones qu'il n'y en ait pas qui vivent d'itinérance ou de pauvreté dans la région du Grand Moncton.

En discutant avec ces femmes de notre jeunesse et en leur expliquant que nous sommes originaires d'un petit village nommé Scoudouc, situé à environ une trentaine de kilomètres du centre-ville de Moncton, elles ont commencé à nous faire confiance et certaines d'entre elles ont même démontré un intérêt pour notre recherche. Nous sommes persuadées que notre position comme étudiante-chercheuse (notre vécu personnel) a beaucoup influencé la participation de ces femmes. Toutefois, il est nécessaire de souligner que nous avons eu beaucoup de difficulté à recruter des femmes en situation de précarité, car elles ne nous faisaient pas confiance au début. La relation que nous avons développée avec elles nous amène à croire qu'elles avaient probablement besoin de se faire rassurer. La personne-ressource de la *Cuisine Ray of Hope* nous a expliqué que, même après six ans de bénévolat au sein de cet organisme, les femmes qui utilisent ce service ont juste commencé à lui faire confiance et à se confier à elle récemment. C'est en partie pourquoi nous avons eu besoin d'attendre presque trois semaines avant qu'une de ces femmes (de la *Cuisine Ray of Hope*) communique avec nous. Nous sommes persuadé qu'au moment de l'entrevue, ces femmes nous faisaient un peu plus confiance, car nous nous rendions quotidiennement à la *Cuisine Ray of Hope*.

Nous nous sommes rapidement rendu compte que nos affiches de recrutement ne fonctionnaient pas aussi bien que nous l'aurions espéré (voir Annexe 5). Alors, tout en gardant nos critères de sélection initiaux³³, nous avons décidé de donner une carte professionnelle aux femmes que nous rencontrions (voir Annexe 6). Pour être plus efficaces, nous avons collé une pièce de vingt-cinq sous sur chaque carte afin de permettre aux femmes intéressées de nous rejoindre par téléphone sans problème. Au total, une trentaine de cartes ont été distribuées au cours de notre séjour de recherche et cinq femmes ont communiqué avec nous. Il est, cependant, très important de préciser que chacune de ces femmes nous ont confirmé leur intérêt par appel téléphonique, c'est-à-dire qu'aucune d'entre elles n'a été forcée de participer à notre étude³⁴. Nos participantes avaient entre 35 et 70 ans et la majorité

³³ C'est-à-dire être une femme âgée de 19 ans ou plus, être francophone ou anglophone, habiter la région du Grand Moncton, et vivre d'itinérance ou de pauvreté.

³⁴ Cependant, même avec un premier contact d'établi ainsi que notre présence à la soupe populaire tous les jours, nous avons eu besoin d'attendre environ une semaine avant d'avoir notre première entrevue. Il ne faut pas oublier que notre première semaine à la *Cuisine Ray of Hope* était la semaine de Noël. Cependant, après notre première entrevue avec une femme en situation de précarité, l'information s'est rapidement propagée

d'entre elles utilisaient cette soupe populaire puisqu'elles avaient fait le choix de sacrifier leur sécurité alimentaire pour se loger.

Ayant passé notre première semaine à la *Cuisine Ray of Hope*, sans avoir reçu l'appel d'une femme, nous avons décidé d'approcher les organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis de la communauté. Nous avons compilé une liste d'organismes communautaires potentiels pour notre étude. Avec succès, onze organismes ont mordu à l'hameçon et le recrutement des personnes-ressources des organismes communautaires s'est mieux déroulé que le recrutement des femmes en situation de pauvreté, car le mot faisait son chemin qu'une étudiante en maîtrise était entrain d'effectuer une recherche sur l'itinérance et la pauvreté des femmes du Grand Moncton. Ainsi, en interviewant la personne-ressource d'un organisme communautaire, nous en sortions avec d'autres contacts. Nous sommes persuadées que cette démarche a rassuré les agents des organismes communautaires de la légitimité de notre recherche et a également facilité notre processus de sélection.

Lors des entrevues avec les personnes-ressource des organismes communautaires, nous avons remarqué que certains des représentants étaient un peu nerveux, alors que d'autres essayaient de bien faire paraître leur organisme. Par ailleurs, la majorité des entrevues qui ont été faites avec les personnes-ressources des organismes communautaires ont été interrompues, d'une manière ou d'une autre, soit par le téléphone, par un client, ou par un collègue de travail, mais nous étions conscientes et prêtes à prendre ce risque.

4.3.2. Les entrevues

Avant de commencer chaque entrevue, nous avons repassé le formulaire de consentement³⁵ avec toutes les participantes et les participants (voir Annexe 7 et 8). Nous avons ensuite pris le temps d'obtenir un consentement précis et éclairé tout en répondant aux questions et aux préoccupations de nos participantes et de nos participants. De plus, le

(comme un effet boule de neige) et d'autres femmes ont commencé à nous appeler pour confirmer leur intérêt dans notre recherche.

³⁵ Le formulaire de consentement permet d'informer les participantes et les participants de leurs droits comme sujet de recherche. Il protège les participants contre toutes formes d'abus relié à la recherche en cours selon la politique des trois Conseils (par exemple le non-respect de l'anonymat, respect de la vie privée, etc.). Pour plus d'information sur les politiques des trois Conseils, consultez Ollivier et Tremblay, 2000.

Centre de Santé mentale de Moncton avait été mis au courant de notre recherche et il avait offert d'être disponible si jamais le besoin se présentait, notamment pour les femmes en situation de pauvreté qui auraient besoin d'aide psychologique en raison de la nature de nos questions d'entrevue³⁶. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, nous avons choisi de faire des entrevues semi-dirigées afin de permettre à nos participantes et nos participants de répondre aux questions comme elles et ils l'entendaient³⁷. En moyenne, les entrevues ont duré une heure et elles ont été enregistrées à l'exception de celle avec la personne-ressource du projet *At Home/Chez Soi* qui a été faite par échange courriel. Chacune de ces entrevues a été faite dans un endroit sécuritaire, tant pour les participantes et les participants que pour l'étudiante-chercheuse. Des cinq entrevues menées auprès des femmes en situation de précarité, trois d'entre elles ont eu lieu dans la petite salle de la *Cuisine Ray of Hope*. Une entrevue a été menée dans un restaurant familial et la dernière entrevue a été enregistrée dans la cuisine de la participante. Pour ce qui est des organismes communautaires, neuf entrevues ont été faites dans le bureau de la personne-ressource, une entrevue a été enregistrée dans un café bistro et la dernière entrevue a été faite par courriel. À la fin de chaque entrevue avec les femmes, une compensation financière de dix dollars, sous forme de chèque-cadeau au restaurant *Tim Hortons*, leur a été donnée afin de les remercier d'avoir participé à notre recherche.

Le guide d'entrevue pour les femmes en situation de précarité comportait des questions qui portaient principalement sur leur quotidien, leurs expériences personnelles et les services qu'elles utilisent quotidiennement (voir Annexe 9). Les questions étaient regroupées sous trois grands thèmes, soit les services utilisés, la sécurité et la santé personnelle ainsi que la citoyenneté³⁸. Nous voulions essentiellement connaître l'opinion de ces femmes à l'égard des services offerts aux moins nantis de la région du Grand Moncton et l'impact de ceux-ci sur la réintégration sociale des personnes en situation de précarité. Nous

³⁶ Les femmes en situation de pauvreté couraient un risque mineur en participant à cette recherche à cause de la nature de nos questions.

³⁷ Toutes les entrevues ont été faites sur une base volontaire et individuelle en respectant l'énoncé des politiques des trois Conseils (Ollivier et Tremblay, 2000, p.93-101).

³⁸ Nous tenons à préciser que ces questions ont été omises de notre étude puisque nos nouveaux concepts théoriques ne touchaient plus vraiment à la composante de la citoyenneté.

avons, cependant, exclu les femmes victimes de violence conjugale qui utilisent le refuge *Carrefour pour femmes* de notre étude pour des raisons éthique.

Concernant le guide d'entrevue des organismes communautaires (voir Annexe 10), les questions d'entrevues étaient organisées de manière à faire ressortir la perspective des organismes en rapport à trois thèmes, soit les services offerts, la philosophie de l'organisme par rapport à l'itinérance³⁹ et l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance et de pauvreté. Les refuges avaient un quatrième thème, soit celui d'expliquer une journée typique au refuge.

Cependant, nous tenons à préciser que quand notre magnétophone était éteint, nos participantes et nos participants ont partagé des informations intéressantes et personnelles. Certains nous racontaient des anecdotes, alors que d'autres, notamment les femmes, se sont confiées en partageant des histoires très personnelles et parfois inattendues, que nous adresserons au chapitre 6. Ce moment a été, pour nous, très révélateur puisqu'il nous a permis de voir que nous avons été en mesure d'établir une relation de confiance avec ces femmes.

Dans cette section, nous avons expliqué les démarches qui ont été prises lors de notre séjour de recherche pour que cette expérience soit, à la fois, productive et constructive. Nous avons expliqué le processus qui a été utilisé pour recruter les femmes en situation de précarité, en plus d'expliquer le déroulement des entrevues, à la fois avec les femmes et les organismes communautaires. La dernière section de ce chapitre présentera les avantages et les limites de notre sujet d'étude.

4.4. LES AVANTAGES ET LES LIMITES DU SUJET D'ÉTUDE

Le premier avantage de notre recherche est celui de notre vécu personnel et de notre connaissance du contexte de la pauvreté dans le Grand Moncton. Cette connaissance nous a permis de mieux comprendre la culture des Maritimes et de comprendre le dialecte de la

³⁹ C'est-à-dire la manière dont ils perçoivent les itinérants ou les clients qu'ils desservent.

région, notamment chez les francophones⁴⁰. Nous pouvons ainsi dire que notre position comme étudiante-chercheure (vécu personnelle) était celle d'un *External-Insider*⁴¹ (Acker, 2000, p.195) ou comme celle d'un *Outsider from within* pour utiliser les propos de Patricia Hill Collins (2007, p.317).

Oakley (1981, p.41) suggested that, contrary to an objective, standardized, and detached approach to interviewing, the goal of finding out about people through interviewing was "best achieved when the relationship of interviewer and interviewee is non-hierarchical and when the interviewer is prepared to invest his or her own personal identity in the relationship". Drawing on her interviews with mothers, she maintained that her own identity as a mother came to act as a leveller against a power hierarchy in the interviewee-interviewer relationship (Siltanen et Doucet, 2008, p.183).

Dans cette optique, un autre avantage pour notre recherche est celui d'être vu comme une personne sympathique. Autrement dit, nous avons partagé avec les femmes en situation de précarité notre vécu personnel et cette information a permis à nos participantes, d'une part, de nous faire confiance et, d'autre part, de se sentir en sécurité et prêtes à s'ouvrir. Il est important de souligner que l'information que ces femmes ont décidé de partager avec nous était le résultat d'une relation de confiance bien établie, rendue possible en partie en raison de notre position comme étudiante-chercheure. Nous sommes persuadées que ces femmes n'auraient pas partagé la même information avec une chercheure qui n'avait pas connu la pauvreté ou l'insécurité alimentaire.

Un dernier avantage de notre recherche a été d'avoir une variété de points de vue de la précarité des femmes du Grand Moncton et de prendre connaissance des différents services qui sont offerts aux moins nantis de la communauté. Cette expérience nous a permis de rencontrer plusieurs gens intéressants et de créer de nouveaux contacts, à la fois, personnels et professionnels. Cependant, au cours de ce projet, nous avons également rencontré certaines limites.

⁴⁰ Dans le Sud-est du Nouveau-Brunswick, le *Chiac* est un dialecte assez populaire parmi les francophones, notamment chez les Acadiens. Ce dialecte est un mélange entre le français standard et de vieux mots français (soit archaïque) et parfois même un peu d'Anglais. Par exemple, une ligne à hardes (corde à linge) et j'ai « croquer » (*to cross*) la *street* (j'ai traversé la rue). (Pour plus d'information au sujet du chiac, consulter Péronnet, 1989).

⁴¹ « *An External-Insider would have been socialized within a different culture from the one where the research is conducted, but through particular experiences (perhaps of marginality in the original community) comes to identify strongly with an adopted community that becomes the research site* ». (Acker, 2000, p.195)

La première limite de ce projet est celle de la généralisation des résultats, c'est-à-dire que la pauvreté est vécue différemment selon l'individu et son contexte (historique, politique, économique et social). En d'autres mots, les expériences qui ont été recueillies, lors de notre recherche empirique, sont propres à un cadre temporel et spatial précis, soit celui du Grand Moncton pour la période du 6 décembre 2010 au 3 février 2011. À cet égard, soulignons que les guides d'entrevue qui ont été utilisés aux fins de cette recherche pourraient facilement être modifiés selon le champ d'intérêt des autres chercheurs, ce qui donnerait des résultats totalement différents.

Une seconde limite est celle du temps accordé à notre étude empirique. Compte tenu de la complexité du sujet de notre recherche, nous avons trouvé qu'un séjour de deux mois n'était pas suffisant pour vraiment comprendre en profondeur la situation de la précarité des femmes du Grand Moncton. De plus, nous n'avons pas eu la chance de vraiment analyser le rôle des organismes communautaires, qui ont participé à ce projet, dans la communauté. Par exemple, pendant nos entrevues avec ces derniers, la majorité nous ont expliqué qu'ils collaborent entre eux. Cependant, en raison de notre limite de temps, nous n'avons pas eu la chance d'observer si ces organismes collaborent réellement entre eux. Dans cette optique, l'analyse de notre étude empirique dépend presque totalement sur les propos des personnes-ressources des organismes communautaires qui ont participé à ce projet.

Une troisième limite est celle d'approcher les femmes en situation de précarité. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les femmes qui ont participé à notre recherche possèdent d'énormes problèmes de confiance, spécialement avec des inconnus. Dans cette optique, un séjour de quelques semaines n'a pas été suffisant pour permettre à ces femmes de bien nous connaître et de nous faire confiance, ce qui a rendu le processus de recrutement un peu plus délicat que nous l'anticipions. Rappelons que les femmes qui utilisent la *Cuisine Ray of Hope* ont encore beaucoup de difficulté à faire confiance aux bénévoles qui sont là tous les jours depuis plusieurs années. Ceci étant dit, notre position comme étudiante-chercheuse a probablement eu un impact négatif sur le recrutement de ces femmes, dans le sens où elles se sentaient peut-être intimidées par notre niveau de scolarisation et nous

percevaient probablement comme étant membres de l'élite (une intellectuelle). Cependant, nous avons tentées de dissimuler le fait que nous sommes étudiantes à la maîtrise.

Une quatrième limite est celle du climat. Lors de notre séjour de recherche, la région du Grand Moncton a été frappée, à plusieurs reprises, par de grosses tempêtes de neige. Lors de notre départ pour Ottawa, plus de six pieds de neige s'étaient accumulés depuis le mois de janvier. À cause de ces tempêtes de neige, nous avons eu besoin de repousser plusieurs entrevues, car la condition des routes était dangereuse. Toutefois, tous nos rendez-vous ont été repris à une date ultérieure.

Une cinquième limite est celle des lieux publics. Les entrevues qui ont été menées dans des endroits publics, et même à un certain degré les entrevues qui ont été menées avec les personnes-ressources des organismes communautaires dans leur bureau, ont été difficiles à transcrire puisqu'il y avait beaucoup de bruits de fond. Les paroles des participantes et des participants n'étaient pas toujours aussi clairs que nous l'aurions voulu. De plus, dans certains cas, il y avait plusieurs interruptions (téléphone qui sonne, bruits d'une machine à espresso, pleurs d'enfants, etc.), ce qui brimait le fil de la conversation.

Finalement, la dernière limite de notre étude porte sur notre capacité de se distancier de l'objet de notre recherche. Être originaire du Grand Moncton et avoir une connaissance du contexte de notre recherche a été, pour nous, un avantage, mais aussi une limite puisque nous avons notre communauté à cœur. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, ayant vécu dans la pauvreté ainsi que d'insécurité alimentaire a beaucoup influencé notre sujet de recherche. Nous pouvons ainsi dire que notre expérience personnelle est venue teinter notre vision de la précarité des femmes, notamment dans la région du Grand Moncton.

Dans ce chapitre, nous avons exposé la démarche méthodologique de notre projet d'étude en justifiant notre terrain d'étude, en abordant les techniques de cueillette de données (analyse de contenu, entrevue semi-dirigée et observation personnelle), en expliquant le processus entrepris lors des entrevues et en présentant les avantages et les limites de notre étude. Nous avons également expliqué notre raison de modifier notre objet d'étude puisque

la *Maison Nazareth* était en rénovation et que tous leurs services étaient suspendus jusqu'à la fin du mois de janvier 2011. Le prochain chapitre tentera de présenter le contexte géographique et historique de notre étude empirique, soit le Grand Moncton et d'expliquer les services qui sont offerts aux moins nantis de la région, en procédant, notamment, à la présentation des différents organismes communuataires qui ont participé à ce projet. L'information contenue dans le prochain chapitre nous permettra de contextualiser notre étude empirique, mais également de contextualiser la réalité de nos participantes qui, pour sa part, sera élaboré en détail au chapitre 6.

CHAPITRE 5

LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE EMPIRIQUE: MONCTON

L'objectif de ce chapitre est de contextualiser notre étude empirique et de présenter les différents services qui sont offerts aux moins nantis. Il est important, cependant, de se rappeler que ce projet s'inscrit dans un espace temporel et géographique particulier. C'est-à-dire que l'information qui est présentée dans ce chapitre est propre au cas du Grand Moncton et sera forcément dissemblable dans un contexte différent.

Dans un premier temps, nous présenterons la région du Grand Moncton et les mesures qui ont déjà été mises en place afin de réduire le taux de pauvreté du Nouveau-Brunswick. Par la suite, nous présenterons les onze organismes communautaires qui ont participé à ce projet. Ces derniers, ont été regroupés par type de services offerts, soit les soupes populaires et les banques alimentaires, les centres d'hébergement d'urgence, les organismes communautaires qui desservent la population itinérante de façons générales en offrant des services multiples, tels que la recherche d'emploi et, finalement, les organismes qui aident des groupes particulier, tels que les ex-détenus et les personnes avec des problèmes de santé mental. Ceci étant dit, nous tenons à préciser que la présentation des organismes communautaires présente dans cette seconde section permet d'exposer les différents services qui sont offert aux moins nantis du Grand Moncton et surtout de contextualiser la réalité de nos participantes, soit les femmes en situation de précarité. C'est parce qu'ils représentaient un levier d'accès vers la réalité de ces femmes que nous avons jugé opportun de les présenter, mais moins pertinent d'analyser leurs modes de fonctionnement. Ceux-ci pourront faire l'objet d'une autre étude.

5.1. LE CONTEXTE DU GRAND MONCTON

Située au sud-est du Nouveau-Brunswick, la région du Grand Moncton inclut les villes de Moncton, Dieppe et Riverview et possède une population d'environ 138 644 habitants, soit 18,4 % de la population provinciale (751 171 habitants) (Statistique Canada, 2012). Selon le 4^e rapport sur l'itinérance du Grand Moncton émis par le Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton (2011, p.1), 682 individus auraient utilisé les services d'un

refuge au cours de l'année 2010⁴². Cependant, Mme Calhoun, agente de développement communautaire pour le *Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton*, explique qu'il faut être vigilant en analysant ces statistiques, car:

[S]elon Sue Calhoun, ces chiffres sont trompeurs. Elle explique que la fermeture de la *Maison Nazareth* [et de la *Maison Harvest*] à Moncton, pendant une période de rénovation en décembre, fausse les données. [Elle] ajoute que les statistiques ne tiennent pas compte non plus de ceux qu'on appelle les sans-abri cachés. « Ça veut dire qu'ils n'ont pas une place à rester. Ils ne vont pas nécessairement dans les refuges, mais ils couchent sur le divan d'un ami », précise-t-elle. Sue Calhoun ajoute qu'en dépit des efforts du gouvernement provincial pour tenter d'enrayer la pauvreté, le nombre de sans-abris demeure élevé dans la province. Cela sans compter le fait que le nombre de prestataires de l'aide sociale et de personnes qui comptent sur les banques alimentaires pour survivre ne cesse d'augmenter (*Données sur les sans-abri*, 2011).

Cependant, comme nous l'avons mentionné au second chapitre, il n'existe aucune statistique nationale officielle sur les itinérants au Canada. Nous avons alors utilisé les statistiques du projet *At Home/Chez Soi* puisque le groupe en question estime la population itinérante du Grand Moncton à environ mille individus (Reinson, 2011, *Moncton*, §1). De plus, le *Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton* (2011, p.1) à estimé, en 2010, qu'environ 5 000 individus étaient bénéficiaires de prestation d'aide sociale, que le loyer moyen pour un appartement de deux chambres à coucher était environ de 691 \$ par mois et qu'il y avait près de 1 450 appartements sociaux subventionnés dans la région.

Toutefois, afin de nous permettre de comprendre à fond le contexte social de notre étude, nous devons adresser deux composantes provinciales importantes, soit celle du bilinguisme et celle des politiques visant la réduction de la pauvreté. Premièrement, en 1969, la province du Nouveau-Brunswick s'est déclarée officiellement bilingue⁴³, devenant ainsi la première et la seule province au Canada à avoir ce statut. Aujourd'hui, environ 33 % de la population du Nouveau-Brunswick est bilingue, alors que 56,3 % sont unilingues anglophones et environ 10,2 % ne parlent que le français (Statistique Canada, 2007). Comme nous pourrions le constater dans les pages qui suivent, la langue est une composante importante de l'identité de nos participantes (femmes en situation de précarité), notamment pour les francophones, puisqu'elles ont beaucoup de difficulté à se faire servir en français,

⁴² Ces statistiques excluent le *Carrefour pour femmes*, refuge pour femmes victimes de violence conjugale.

⁴³ À ce sujet, voir: Massé et Racine, 1969; J-Y. Thériault, 1995; Smith et Grant-Guérrette, 1986; Direction des langues officielles du Nouveau-Brunswick, 1982; et Cormier, 2004.

considérant que la majorité des organismes communautaires qui desservent les moins nantis du Grand Moncton offrent leurs services uniquement en anglais.

Pour ce qui est des politiques visant la réduction du taux de pauvreté à l'échelle provinciale, nous avons mentionné, au chapitre 3, les efforts de l'initiative *Vibrant Communities*, qui depuis 2002 vise à réduire la pauvreté au Canada. En 2009, la province du Nouveau-Brunswick a instauré son premier plan de réduction de la pauvreté, *Ensemble pour vaincre la pauvreté: le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* (La province du Nouveau-Brunswick, 2011, p.1; Bradford, 2011, p.9). Lors de son dévoilement, le premier ministre provincial de l'époque, Shawn Graham, a souligné que la réduction de la pauvreté au Nouveau-Brunswick est l'affaire de tous.

It's not just an initiative of government, it's an initiative of every single community partner and stakeholder that's helped develop this process to date. [...] In reducing poverty, often all eyes look to government [...] but what's changed in the process today is that it is community driven. [...] "Poverty reduction can't just involve government", he stressed [Graham]. "It must also include incentives from the business and education sectors". (N.B. poverty strategy, 2009)

À la lumière de ces propos, le plan de réduction de la pauvreté du Nouveau-Brunswick ressemble beaucoup à l'un de nos concepts théoriques, soit celui de l'approche territorialisée, puisqu'il vise à inclure la participation de plusieurs acteurs politiques, économiques et sociaux, en plus de consulter les individus qui vivent en situation de pauvreté⁴⁴.

L'objectif du plan de réduction de la pauvreté du Nouveau-Brunswick vise à réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté monétaire extrême⁴⁵ de 50 % d'ici 2015 (La province du Nouveau-Brunswick, 2011, p.1). Afin d'y arriver, de nombreuses mesures ont déjà été mises en place, notamment avec l'augmentation graduelle du salaire minimum et l'augmentation des taux de prestations d'aide sociale⁴⁶. En avril dernier (2012), le salaire minimum du Nouveau-Brunswick a atteint son plafond de dix dollars (Gouvernement du

⁴⁴ Pour plus d'information, sur le plan *d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*, consultez le lien suivant: <http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/publications.html>.

⁴⁵ Les gens qui vivent d'extrême pauvreté sont ceux dont le revenu est inférieur à 50 % du Seuil de faible revenu (SFR). Voir Annexe 2.

⁴⁶ « Le bien-être social — aussi appelé aide sociale ou assistance sociale — est le programme de revenu de dernier recours au Canada. Il fournit de l'argent aux personnes et aux familles qui n'arrivent pas à répondre à leurs besoins et n'ont plus d'autre forme de soutien » (Conseil national de bien-être sociale, 2005, p.1 cité par Leclerc, s.d., p.4).

Nouveau-Brunswick, 2011, §4). Les prestations d'aide sociale ont également connue une augmentation en janvier 2010. Ces dernières sont passées de 286 \$ à 537 \$ par mois pour les personnes seules et apte au travail (Développement social, 2011, annexe A; *Social assistance clients*, 2010). Le tableau ci-dessous présente l'impact de cette augmentation pour quatre catégories d'individus, soit une personne seule apte à travailler; une personne seule inapte à travailler (handicapée); une famille monoparentale avec un enfant; et un couple avec deux enfants.

TABLEAU 2- COMPARAISONS ENTRE LES REVENUS D'AIDE SOCIALE MENSUELS DE 2005 ET 2011 AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Catégorie de ménage	Revenus mensuels en 2005	Revenus mensuels en 2011
Personne seule apte au travail	286 \$	537 \$
Personne seule inapte au travail	582 \$	618 \$*
Famille monoparentale avec 1 enfant	739 \$	809 \$
Couple avec 2 enfants	828 \$	908 \$

Source: Provencher et Bourassa, 2005, p.12; Développement social, 2011, Annexe A.

*Programmes de prestations prolongées (*disability check*). Toutes les autres font partie de la catégorie: Programme d'assistance transitoire.

Toutefois, il est bien de préciser qu'avant l'instauration du *Plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*, le salaire minimum ainsi que les taux de prestations d'aide sociale de cette province étaient parmi les plus faibles au Canada (Human Development Council, 2009, p.3). En 2009, le salaire minimum du Nouveau-Brunswick était fixé à 8,25 \$ alors qu'il était 8,40 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard, 8,60 \$ en Nouvelle-Écosse et 9,00 \$ à Terre-Neuve et Labrador (Human Development Council, 2009, p.3). Parallèlement, en 2003, les prestations d'aide sociale annuelle pour une personne seule au Nouveau-Brunswick (3 168 \$ par année) étaient les plus faibles selon les taux du Québec, de l'Ontario, et de la Colombie-Britannique, expliquent Bourassa et Provencher (2004, p.10)⁴⁷. Comme le souligne le rapport émis par le Conseil national du Bien-être, en 2007: « *Welfare recipients*

⁴⁷ Selon Bourassa et Provencher (2004, p.10-11) et Leclerc (s.d., p.5), le montant accordé à une personne seule au Nouveau-Brunswick correspondait à 47 % du montant versé en Ontario (6 623 \$), à 51 % du montant versé en Colombie-Britannique (6 230 \$) et à 48 % du montant versé au Québec (6 544 \$). Même en comparant les provinces Atlantique, le taux accordé au Nouveau-Brunswick (3 168 \$) représentait 64 % du montant versé en Nouvelle-Écosse (4 980 \$), 53 % du montant accordé à l'Île-du-Prince-Édouard (5 940 \$) et 44 % du montant versé à Terre-Neuve et Labrador (7 180 \$).

are among the poorest of the poor and have to subsist on income far below what most people would consider reasonable » (Across-Canada, 2008).

De plus, il est important de noter que la province du Nouveau-Brunswick n'est pas une province riche, comme le démontre les statistiques de péréquation de 2012-2013 émis par le Ministère des Finances du Canada (1,495 milliards de dollars) (*Soutien fédéral*, 2012, - Nouveau-Brunswick §tableau). À la lumière de ces faits, nous avons maintenant une meilleure idée du contexte géographique et temporel de notre étude empirique. Rappelons que le plan de réduction de la pauvreté a été lancé en 2009 par le gouvernement provincial et que plusieurs mesures ont déjà été instaurés, notamment avec l'augmentation du salaire minimum et l'augmentation des prestations d'aide sociale. Dans la prochaine section, nous allons présenter les onze organismes communautaires qui ont participé à ce projet de recherche et nous tenons à rappeler que ces organismes nous permettent d'exposer les différents services qui sont offerts aux moins nantis du Grand Moncton en plus de contextualiser la réalité de nos participantes, soit les femmes en situation de précarité.

5.2. LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis du Grand Moncton aujourd'hui assurent la survie des individus qui vivent en situation d'itinérance et de précarité. Même si certains d'entre eux fonctionnent depuis déjà plus de trois décennies, il est important de préciser que leur présence dans la communauté n'a pas toujours été la même. Comme nous l'avons mentionné à la fin du second chapitre, depuis le démantèlement de l'État-providence canadien, au cours des années 1990, le rôle des organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis de nos communautés est devenu indispensable. Aujourd'hui, ces organismes communautaires ont une plus grande responsabilité envers les itinérants de leur communauté étant donnée que l'État c'est complètement dissocié de certains dossiers, tel que le logement social.

Les organismes qui ont participé à ce projet ont été regroupés par types de services offerts, soit les soupes populaires et les banques alimentaires, les centres d'hébergement d'urgence, les organismes qui travaillent auprès de la population itinérante de façons

générales en offrant des services multiples, tels que la recherche d'emploi et, finalement, les organismes qui desservent des groupes particuliers, tels que les ex-détenus et les personnes avec des problèmes de santé mentale. Cependant, il est intéressant de souligner que la majorité de ces organismes ont été fondés selon des principes religieux, tels que la charité, la compassion et la pitié pour les moins fortunés. Bien que certains de ces organismes fonctionnent avec l'aide du gouvernement, d'autres ne fonctionnent strictement qu'avec l'aide de bénévoles et de dons, que ce soit sous forme de denrées alimentaires, d'argent comptant ou grâce à une collecte de fonds annuelle.

5.2.1. Les soupes populaires et les banques alimentaires

« We will always have the poor in our society and it does not matter what we do. It does not matter how many resources we throw at them we will always have the poor in our society, because of mental issues or inability to learn. You will still have theses members of society that we've tried to integrate into society ».

(Entrevue avec la personne-ressource de la Cuisine Ray of Hope, 4 janvier 2011)

Autrefois, les banques alimentaires et les soupes populaires étaient utilisées afin d'apporter de l'aide provisoire aux individus pendant les périodes économiques difficiles, telles qu'une crise économique⁴⁸. Mais aujourd'hui, la situation a bien changé; les soupes populaires et les banques alimentaires ne sont plus simplement utilisées en temps de crise. Comme nous pouvons constater dans le dernier rapport *Bilan-faim 2011*, 18 539 Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois auraient utilisé les services d'une banque alimentaire en mars 2011, soit une augmentation d'environ 18,6 % depuis 2008 (Banques alimentaires Canada, 2011, p.26). Selon le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, cette augmentation est très alarmante:

Food banks and soup kitchens are a signal of the collapse of our social security net. They are also an indication that our federal and provincial government as well as some private corporations are not interested in making real changes in the redistribution of wealth. The result is that more citizens live in poverty; therefore more of them depend on food banks (The N.B Common Front for Social Justice, March 2010, p.3).

La région du Grand Moncton ne possède que deux soupes populaires, soit la Cuisine Ray of Hope et la Cuisine à Cœur (Karing Kitchen). Depuis plus de deux décennies, ces deux organismes communautaires offrent des repas chauds aux moins nantis du lundi au vendredi,

⁴⁸ La première soupe populaire au Canada était à Edmonton, en 1981 (The N.B Common Front, 2010, p.2).

de 9 h 30 à 13 heures. Ce sont les Chevaliers de Colomb⁴⁹ de la région qui ont créé la *Cuisine Ray of Hope* et la subventionne encore aujourd'hui. Contrairement à la *Cuisine Ray of Hope*, la *Cuisine à Cœur* n'est pas subventionnée par les Chevaliers de Colomb. Pour maintenir son bon fonctionnement, plusieurs collectes de fonds sont organisées au cours de l'année. Par exemple, pendant la période de Noël, la *Cuisine à Cœur* lance sa campagne de financement « *let's do lunch* ». Cette collecte de fonds permet aux résidents de la communauté du Grand Moncton d'acheter un repas pour un individu en besoin.

Our homelessness problem here in Greater Moncton is less per capita then it is in Montreal, Toronto, Winnipeg or Vancouver. [...] The problem here in the Maritimes is that we tend to take care of our own, were big cities do not (entrevue avec la personne-ressource de la *Cuisine Ray of Hope*, 4 janvier 2011).

Cependant, puisque la *Cuisine à Cœur* est située à proximité du centre-ville de Moncton, la population qui se rend à cette soupe populaire est beaucoup plus jeune et ont y retrouve plusieurs personnes avec des problèmes de dépendance (alcool et drogues), des problèmes de santé mentale et des travailleuses du sexe (entrevue avec la personne-ressource de la *Cuisine à Cœur*, 11 janvier 2011). Alors qu'à l'autre cuisine, la population est un peu plus âgée et fait partie de la catégorie des travailleurs pauvres (*working poor*), c'est-à-dire ceux et celles qui travaillent au salaire minimum. Nous pouvons ainsi dire que la *Cuisine à Cœur* est beaucoup plus « *street level* » que la *Cuisine Ray of Hope*.

Lors de nos entrevues avec les personnes-ressources de ces deux soupes populaires, ils nous expliquaient que, selon la température et la période de l'année, ces dernières peuvent, chacune, servir de trente à trois cents repas par jours, ce qui équivaut à environ vingt-cinq à trente-cinq mille repas par mois⁵⁰. De plus, ils nous expliquaient que les deux dernières semaines de chaque mois sont toujours le plus occupées puisque les gens qui sont bénéficiaires d'assistance sociale sont au bout de leur revenu. De plus, lorsque ces soupes populaires reçoivent trop de nourriture (par exemple des fruits, des légumes, du pain, du riz, ou de la nourriture non périssable), très souvent, elles vont l'offrir à leurs clients.

⁴⁹ Une association d'hommes catholiques qui a été fondée pour apporter une aide financière aux malades, aux handicapés et aux personnes moins fortunées de leur communauté.

⁵⁰ En décembre 2010, 60 assiettes ont été distribuées en dix minutes à la *Cuisine Ray of Hope*.

Concernant le bien-être des femmes qui utilisent les services des soupes populaires, la personne-ressource de la *Cuisine Ray of Hope*, nous expliquait qu'ils gardent un œil ouvert pour leurs clients, spécialement ceux et celles qui sont atteints d'une maladie mentale assez prononcée (scizophrénie, syndrome de Down, suicidaire, etc.).

I mean I have to watch for one lady right now and I have not seen her since the week before Christmas and she had suicidal temptation at that time, so I have asked my network of people that deal with street people to keep an eye out for this lady and to find out how she is doing and where she is. [...] We sort of keep an eye on her and others to make sure that they don't freeze to death (entrevue avec la personne-ressource de la *Cuisine Ray of Hope*, 4 janvier 2011).

Ceci étant dit, certains organismes communautaires qui ont participé à ce projet collaborent ensemble d'une manière ou d'une autre. Dans ce sens, nous pouvons ainsi dire qu'ils utilisent une approche territorialisée puisqu'ils font appel à l'entraide et à la collaboration.

5.2.2. Les centres d'hébergement d'urgence

« *When you try to rehabilitate a woman, you are rehabilitating their entire life. Because it's not just the woman, it's family, it's kids, it's destroyed relationship, etc.* ». (Entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Harvest*, 19 janvier 2011)

En plus des soupes populaires et des banques alimentaires, la région du Grand Moncton possède trois refuges pour les personnes en situation d'itinérance. L'un d'eux est le *Carrefour pour femmes*, un refuge qui accueille strictement les femmes et les enfants victimes de violence conjugale. Cependant, pour des raisons éthiques, afin d'assurer la protection de ces femmes, nous avons exclu cet organisme de notre étude. Par contre, les deux autres refuges, soit la *Maison Nazareth* et la *Maison Harvest*, sont deux refuges mixtes, c'est-à-dire qu'ils desservent, à la fois, la population itinérante masculine et féminine du Grand Moncton. Rappelons que lors de notre séjour dans la région du Grand Moncton, ces deux refuges (la *Maison Harvest* et la *Maison Nazareth*) étaient en rénovations majeures.

Ouverts 24 heures par jour, sept jours par semaine, les clients qui utilisent le service de ces refuges sont amenés à sortir du refuge pendant le jour, habituellement de 8 heures à 16 heures afin de chercher un emploi, un logement, commencer les démarches nécessaires pour recevoir de l'assistance sociale et, bien sûr, afin d'utiliser les soupes populaires (entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Nazareth*, 10 janvier 2011; entrevue avec la

personne-ressource de la *Maison Harvest*, 19 janvier 2011). Au total, la ville de Moncton compte quatorze lits pour les femmes itinérantes, dont six à la *Maison Nazareth* et huit à la *Maison Harvest*, alors que les hommes ont accès à quarante-huit lits, soit vingt-quatre dans chaque refuge. Le peu de lits réservés aux femmes pourrait être un facteur déterminant qui expliquerait l'invisibilité de celles-ci dans les refuges de la région, mais n'oublions pas qu'un grand nombre de femmes en situation d'itinérance et de précarité échappent à la détection publique, car elles ne se sentent pas toujours en sécurité, spécialement dans les refuges mixtes, explique Weisman (1992, p.76-77). Elles vont d'abord dormir dans leur voiture, ou chez des amis ou des membres de leurs familles de manière temporaire (faire du « *couch surfing* ») avant d'utiliser les services d'un refuge. Ces femmes utilisent les refuges d'urgence uniquement lorsqu'elles ont épuisé tout leurs autres ressources; et leur priorité lorsqu'elles entrent dans un refuge, c'est d'y ressortir le plus rapidement possible, explique la personne-ressource de la *Maison Nazareth* (entrevue du 10 janvier 2011).

Le refuge de la *Maison Nazareth*⁵¹ a été fondé en 1979 par Sœur Rita Barrieau, afin de venir en aide aux femmes itinérantes, en leur offrant un gîte et de la nourriture, car il y avait très peu de ressources d'hébergement dans la région à cette époque (*Ibid*). Trente ans plus tard, la *Maison Nazareth* essaye toujours de comprendre la situation de ses clientes et de ses clients afin de pouvoir les orienter vers les services nécessaires. Ceci étant dit, cet organisme doit collaborer avec les autres organismes de la région puisqu'il se concentre sur l'intégration communautaire⁵². Comme l'explique la personne-ressource de la *Maison Nazareth* (*Ibid*):

Nous avons un partenariat [avec les différentes agences de la région]. Par exemple, quand c'est la recherche d'emplois, nous les [nos clients] orientons vers le développement et les ressources humaines. Quand c'est pour la recherche de logement, il y a un organisme qu'on appelle *ReBrancher* qui s'occupe de la recherche de logement. Donc, nous avons une série de partenaires avec d'autres organismes vers qui nous orientons chacun de nos clientes et de nos clients en fonction de leurs besoins et/ou de leurs problèmes.

⁵¹ Nous tenons à préciser que depuis quelques années, la *Maison Nazareth* est subventionnée par le gouvernement provincial (60 000 \$ par année), car elle était à risque de faire faillite (entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Nazareth*, 10 janvier 2011).

⁵² Pour plus d'information sur la *Maison Nazareth*, consultez le lien suivant: <http://www.maison-nazareth.org/>.

Toutefois, la personne-ressource de cet organisme explique qu'il est nécessaire d'avoir une communication plus intense entre les différentes agences de la région afin d'améliorer les services qui sont offerts aux moins nantis (*Ibid*).

De plus, il est important de noter que la *Maison Nazareth* pratique une politique de tolérance zéro, c'est-à-dire que toutes les personnes qui se présentent au refuge sous l'influence de drogue ou de boisson ne peuvent pas y accéder. Ces derniers sont soit apportés au centre de désintoxication, ou bien au poste de police (*Ibid*). Lors de notre entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Nazareth*, elle nous expliquait que le séjour moyen pour un homme⁵³ est onze nuits, alors que le séjour moyen pour une femme est d'environ six nuits (*Ibid*)⁵⁴.

Pour sa part, la *Maison Harvest* a une histoire beaucoup plus jeune que celle de la *Maison Nazareth*, puisqu'elle a seulement été créée en 1997, par Cal Masker. Au début, le fondateur de cet organisme invitait les itinérants de son voisinage à venir se réchauffer dans son garage comme un service de portes ouvertes (*drop in*). Il invitait même certains d'entre eux à dormir dans son salon, notamment lors des gros froids d'hiver (entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Harvest*, 19 janvier 2011). En raison de la population qui est desservie par cet organisme, les programmes qui sont offerts par la *Maison Harvest* sont plutôt axés sur la réhabilitation de leurs clientes et de leurs clients que l'intégration de ces derniers⁵⁵ puisqu'on y retrouve beaucoup de travailleuses du sexe, de toxicomanes (hommes et femmes) et d'alcooliques (plus *street level*).

Cependant, il est important de noter qu'il n'y a que très peu de femmes qui utilisent le refuge de la *Maison Harvest* puisque ces dernières affirment ne pas toujours s'y sentir en sécurité. Lors de notre entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Harvest* (*Ibid*), elle nous expliquait que la grande majorité des femmes qui utilisent le refuge ne se sentent pas en

⁵³ La population masculine de cet organisme est âgée de 35 à 45 ans.

⁵⁴ Le ratio femme-homme à la *Maison Nazareth* est 1 sur 10 (1 femme pour 10 hommes). Ceci étant dit, la sécurité des femmes est une priorité pour la *Maison Nazareth* (entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Nazareth*, 10 janvier 2011).

⁵⁵ Pour les services offerts par la *Maison Harvest*, consultez le lien suivant:
<http://harvesthouseministries.org/index.php>.

sécurité, car plusieurs d'entre elles se sont fait menacer ou harceler sexuellement par d'autres clients.

I've had a woman come to me and say "I am sleeping on my mattress and this guy is trying to have sex with me!" Or "if I come in and stay here tonight, that girl is going to stab me".

Il est important d'expliquer qu'antérieurement aux travaux de rénovation, les clients qui utilisaient le refuge de cet organisme (hommes et femmes) devaient dormir sur de petits matelas installés sur le sol dans une pièce commune. Cependant, une fois les rénovations terminées, les femmes devraient avoir leur propre chambre commune tout comme la *Maison Nazareth*. Les deux prochains organismes communautaires qui sont présentés dans ce chapitre sont des organismes qui offrent des services d'ordre généraux puisqu'ils desservent l'ensemble des itinérants et des personnes en situation de précarité.

5.2.3. Les organismes communautaires à vocation générale

« In Moncton, people don't see homelessness or they refuse to see homelessness, because it's not like in New-York, Toronto, or Montreal. The homeless are not out on the street, they will couch surf, stay in a really disgusting run down rooming houses or a shelter. But homelessness is a huge issue in the city of Moncton but nobody sees it because it's really well hidden ».

(Entrevue avec la personne-ressource du *Centre ReBrancher*, 3 février 2011)

Les organismes communautaires qui sont présentés dans cette section offrent des services d'ordre généraux aux itinérants du Grand Moncton. Il s'agit, dans un premier temps, du *Centre ReBrancher* du YMCA, puis du *Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton*. Ces organismes sont, selon nous, très importants pour ce projet de recherche puisqu'ils nous rappellent de l'un de nos concepts théoriques, soit l'approche territorialisée. Nous expliquerons aux cours des prochaines pages pourquoi nous identifions ces deux organismes à l'approche territorialisée.

Depuis sa création en 2001, le *Centre ReBrancher* du YMCA⁵⁶ a toujours conservé sa mission d'aider les gens qui vivent en situation d'itinérance ou risquent de s'y trouver. Au début, cet organisme possédait quelques intervenants de rue qui se promenaient un peu partout dans la ville, dans les soupes populaires et parmi les banques alimentaires de la

⁵⁶ Pour de l'information supplémentaire, concernant les programmes du YMCA du Grand Moncton, y compris le *Centre ReBrancher*, consultez le lien suivant : <http://www.ymcamoncton.com/>.

région afin d'offrir des ressources aux itinérants. L'objectif était de créer des liens de confiance et d'amitié entre les intervenants et les itinérants. Or, depuis juin 2010, le *Centre ReBrancher* possède un quartier général qui est accessible aux personnes en fauteuil roulant et qui est beaucoup plus visible puisqu'il est situé sur la rue Main, tout près de l'Hôtel de Ville de Moncton. Ce centre comprend une équipe de quatre membres salariés, dont deux intervenants de la rue, et cinq bénévoles qui ont, eux-mêmes, vécu l'itinérance, ce qui facilite énormément l'ouverture d'esprit des clients puisque leurs bénévoles comprennent la réalité et les défis qu'affrontent quotidiennement la clientèle du centre (entrevue avec la personne-ressource du *Centre ReBrancher*, 3 février 2011; entrevue avec la personne-ressource du YMCA, 20 janvier 2011).

De plus, le *Centre ReBrancher* offre plusieurs services aux moins nantis de la communauté, et ce, sans porter de jugement discriminatoire envers sa clientèle. On y retrouve un service de portes ouvertes (*drop in*) du lundi au vendredi de 13 heures à 15 heures et les vendredis soir de 17 heures à 21 heures⁵⁷. Lors des portes ouvertes, les clients ont un endroit sain et sécuritaire où ils peuvent discuter avec un intervenant de leurs problèmes et de leurs préoccupations. Ces derniers peuvent également chercher un emploi, un logement, ou encore une demande de documents officiels, tels qu'une carte d'identité, un acte de naissance, ou une carte d'assurance sociale, par exemple. Comme l'expliquait Chantale Senecal, agente de sensibilisation pour le *Centre ReBrancher* du YMCA du Grand Moncton dans une entrevue publiée dans le journal anglophone local: *Times & Transcript*,

One of the biggest problems faced by the homeless is a lack of birth certificate or some form of identification. If you don't have any ID whatsoever, you won't access the food bank, you won't access income assistance and you won't get a job. (Cochrane, January 22, 2011)

D'ailleurs, lors de notre séjour de recherche, nous avons constaté que plusieurs organismes communautaires réfèrent leur clientèle au *Centre ReBrancher* du YMCA. Comme nous l'expliquait la personne-ressource de ce centre: « *We are a referral source for At home/chez soi, John Howard society, subsidise housing, NB Housing, mental health, Detox, and others* » (entrevue avec la personne-ressource du *Centre ReBrancher*, 3 février 2011).

⁵⁷ La clientèle du centre est très diversifiée, nous y retrouvons des hommes et des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des personnes avec des problèmes de santé mentale, des familles, etc.

Selon nos observations de la situation, le *Centre ReBrancher* est au cœur du réseau des organismes communautaires du Grand Moncton puisqu'il offre une gamme de service qui n'est pas offert par les autres organismes communautaires en plus d'apporter une attention particulière à leur clientèle, c'est-à-dire d'être présent et prêts à aider. C'est un peu dans ce sens que nous considérons que le *Centre ReBrancher* partage la philosophie d'une approche territorialisée, puisqu'il travail activement avec les autres organismes communautaire de la région et essaye de nouer des liens d'amitié et de confiance avec les itinérants de la région.

Lors de l'entrevue avec la personne-ressource du *Centre ReBrancher* (*Ibid*), elle nous expliquait que lorsqu'une femme se rend au centre c'est qu'elle est au bout de ses ressources et a grandement besoin d'aide: « *Women are more emotional, and they don't have long periods of homelessness so when they come in they are really in crisis* ». Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les femmes en situation d'itinérance et de précarité évitent toute détection publique. Elles ne se rendent qu'aux services nécessaires que lorsqu'elles sont à bout de leurs ressources. Alors, lorsqu'une femme arrive au *Centre ReBrancher*, par exemple, elle est très souvent émotive et en mode « panique ». Dans de telles situations, l'un des intervenants du centre demande à la femme de se diriger dans un environnement privé, soit dans une salle d'entrevue ou dans un bureau, et ce, afin de lui parler seule et de tenter de la rendre plus calme. Ce processus permet ensuite à l'intervenant de trouver la source du problème de sa cliente, afin de l'orienter vers les services nécessaires. À vrai dire, lors de nos entrevues avec les organismes communautaires de la région, plusieurs d'entre eux nous ont expliqué que les femmes en situation d'itinérance et de précarité ont habituellement davantage tendance à paniquer lorsqu'elles sont à bout de leurs ressources que les hommes qui vivent la même situation. Cette réaction chez les femmes en situation d'itinérance et de précarité explique pourquoi les intervenants du *Centre ReBrancher* accordent une plus grande attention à leurs clientes puisqu'elles réagissent différemment que les hommes en situation d'itinérance et de précarité (*Ibid*).

Pour ce qui est du *Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton* (*Greater Moncton Homelessness Steering Committee*), il chapeaute une vingtaine d'organismes à but

non lucratif⁵⁸ qui travaillent auprès des itinérants et des personnes à risque (*Greater Moncton Homelessness Steering Committee, s.d., Organismes membres*). Cet organisme est une initiative du gouvernement fédéral qui a été créée en 2000, dans le cadre de *l'Initiative nationale pour les sans-abri (National Homelessness Initiative)*. Étant donné que ce comité est financé par le gouvernement fédéral, son rôle principal est de faire la liaison entre les organismes communautaires de la région et le gouvernement fédéral.

Ce Comité offre du leadership et coordonne la communication entre les intervenants et les fournisseurs de services afin d'assurer la mise en œuvre du plan communautaire de lutte contre l'itinérance du Grand Moncton. Il travaille également à sensibiliser la population aux questions touchant les sans-abri, tel que la pauvreté et le logement. (*Greater Moncton Homelessness Steering Committee, s.d., Notre mission*).

En fait, cet organisme représente assez bien l'approche territorialisée que nous avons décrite plus tôt, car nous y retrouvons des instances politiques, économiques et sociales. De plus, cet organisme fait le lien entre les organismes locaux et les différents palliers de gouvernement (provincial et fédéral). Il est, toutefois, important de souligner que cet organisme accorde plutôt un support financier aux organismes communautaires afin de leur permettre d'améliorer les services qu'ils offrent et de créer de nouveaux programmes. Lors de notre entrevue avec la personne-ressource de cet organisme, (entrevue du 25 janvier 2011), elle précisait qu'avant la création du *Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton*, la communication entre les différents organismes communautaires de la région n'existait pratiquement pas. Bien que cet organisme accorde un certain appui financier aux autres organismes communautaires de la région, le *Comité directeur des sans-abri du Grand Moncton* est également un forum de discussion qui permet aux multiples organismes locaux de discuter entre eux afin d'améliorer leurs services et d'aborder le problème de l'itinérance et de la pauvreté de la région de manière collective.

5.2.4. Les organismes spécialisés

Afin de mieux cerner les aspects du problème de l'itinérance et de la pauvreté du Grand Moncton, il est bien de mentionner que certains des organismes communautaires qui ont participé à cette recherche offrent des services à un groupe d'itinérants précis, tels que les ex-détenus et les personnes avec des problèmes de santé mentale.

⁵⁸ Pour la liste des vingt organismes, consultez le lien suivant: <http://monctonhomelessness.org/index.html>.

Les ex-détenus

« L'itinérance est un problème énorme, je pense que c'est la responsabilité de tout le monde pas nécessairement de la personne qui est en situation d'itinérance, mais de la communauté, de la société et du gouvernement ». (Entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Greenfield*, 21 janvier 2011)

Lorsqu'un itinérant a aussi un casier judiciaire, un fardeau supplémentaire est ajouté à sa situation. Nous pouvons ainsi dire de cette personne qu'elle est doublement marginalisée, car elle est stigmatisée par son « statut » d'itinérant, mais aussi, par son casier judiciaire. Comme le mentionnent Laberge et collab. (2000, p.259): « [l]e casier judiciaire contribue également à l'exclusion de ces individus du marché du travail ». En approchant les organismes communautaires qui travaillent auprès des ex-détenus, nous ajoutons à notre étude empirique une autre composante de l'itinérance dans la région du Grand Moncton. Dans cette catégorie, trois organismes communautaires ont été présentés, soit le *Community Chaplaincy*, le *Service correctionnel et de justice de l'Armée du Salut* et la *Maison Greenfield*. Ces trois organismes sont associés au Service correctionnel du Canada, alors, les personnes qui travaillent au sein de ces organismes sont rémunérées.

Premièrement, le *Community Chaplaincy*, créé en 1980, offre un service de portes ouvertes (*drop in*) du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 10 heures pour les individus (les hommes et les femmes) qui ont été incarcérés au niveau fédéral ou provincial⁵⁹. Cet organisme offre également une gamme de programmes, à la fois pour les détenus, mais aussi pour leurs familles. Parmi ces programmes nous retrouvons *Circles of Support & Accountability* (COSA), *Women in the Shadows* (WITS) et *One-on-One Mentoring*⁶⁰.

La mission de cet organisme est d'aider ses clients à retrouver leur chemin dans la vie « *no one is disposable, and no more victims [...] we need to pay it forward* », expliquait la personne-ressource lors de l'entrevue (entrevue du 14 janvier 2011). En fait, la philosophie

⁵⁹ Une sentence fédérale est un minimum de deux ans plus un jour. Alors qu'une sentence provinciale est de deux ans moins un jour. Au Nouveau-Brunswick, nous retrouvons les pénitenciers suivants: le Centre de rétablissement Shepody (niveau de sécurité multiple); le Pénitencier de Dorchester (moyen); l'Établissement Westmorland (minimale); l'Établissement de l'Atlantique (Renous, N-B) (maximale), l'Établissement de Springhill, N-E (moyen) et l'Établissement de Nova pour les femmes (N-E) (multiple). Pour plus d'information, consultez le lien suivant: <http://www.csc-scc.gc.ca/text/region/inst-profil-fra.shtml>.

⁶⁰ Pour plus d'information au sujet des programmes offerts par le *Community Chaplaincy*, consultez le lien suivant: <http://www.monctonchaplaincy.com/en/>.

de cet organisme est celle de « *What would Jesus do* »? De plus, au cours de l'entrevue la personne-ressource du *Community Chaplaincy* nous expliquait qu'il est très important de connaître le passé des clientes et des clients afin de pouvoir les diriger dans la bonne direction: « *I think that it is important to know a person's past, and the journey that they are on, because you can fully understand what their needs are* » (Ibid).

Un autre organisme communautaire qui est affilié au Service correctionnel du Canada est celui de *l'Armée du Salut*⁶¹ qui inclut le *Service correctionnel et de justice* et la *Maison Greenfield*. Tout comme le *Community Chaplaincy*, ces deux entités, offrent des services, depuis plus de deux décennies, aux hommes et aux femmes qui ont été incarcérés tant au provincial qu'au fédéral. Il est à noter que l'objectif principal de cet organisme (*l'Armée du Salut*) est de venir en aide aux plus démunis et de répondre à leurs besoins primaires.

Tout d'abord, le *Service correctionnel et de justice* offre des programmes de réhabilitation pour les familles des détenus, soit pendant et après l'incarcération. Parmi ces services, on y retrouve un service de counseling et un service d'aumônier, en plus de quelques programmes, tels qu'*OK Kids*, *Ok Families*, *Wraparound for women*, *Safe choices* et *John School*. Lors de l'entrevue avec la personne-ressource du *Service correctionnel et de justice* (entrevue du 18 janvier 2011), elle nous a expliqué que cet organisme vient également en aide aux personnes qui ne possèdent pas de dossier criminel, en raison du nom de l'organisme puisque *l'Armée du Salut* est un organisme international qui est reconnu pour l'aide apportée aux plus démunis.

[...] I mean we have people that come in here that do not have a criminal background because we are the Salvation Army; the name does not go away. And people just come out of the street and they need help so whatever we can do to get that person the basic needs at that moment we will help them.

La *Maison Greenfield*, quant à elle, travaille auprès des ex-détenus qui sont en libération conditionnelle totale, c'est-à-dire les détenus qui ont purgé plus du tiers de leur peine et qui veulent retourner en société (se réintégrer). La *Maison Greenfield* est la seule maison de transition mixte de la région. Même si beaucoup de gens s'interrogent sur leur

⁶¹ *L'Armée du Salut* a été créée à Londres (Royaume Unie) en 1855 par un ministre méthodiste William Booth, mais ce n'est qu'en 1878 que l'organisme prend le nom de *l'Armée du Salut*. Cet organisme est présent au Canada depuis 1882 et à Moncton depuis plus de 125 ans. Consultez: <http://www.salvationarmy.ca/history/>.

système de cohabitation, la personne-ressource explique que cette situation permet aux résidents de voir qu'il est possible, pour les hommes et les femmes, de cohabiter sainement en société.

Donc, je me dis, c'est l'endroit parfait de montrer un peu le modèle que oui c'est possible de cohabiter et de voir [pour les femmes] que les hommes ne sont pas tous des agresseurs ou des profiteurs. [...] je trouve que ça apporte beaucoup à nos clients (entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Greenfield*, 21 janvier 2011).

Ouverte 24 heures par jour, sept jours par semaine la *Maison Greenfield* est équipée d'un système de sécurité de qualité supérieure. Il est donc très difficile pour un intrus d'entrer inaperçu, ce qui rassure les résidents, surtout les femmes. Au total, la *Maison Greenfield* peut accommoder 22 individus soit 16 hommes et 5 femmes; et le séjour des résidents varie d'un individu à l'autre puisqu'il est déterminé en fonction du crime qui a été commis⁶². Alors les officiers⁶³ doivent s'assurer que leurs clients suivent et respectent leur plan de traitement (plan correctionnel), qui a été établi par l'agent de libération conditionnelle (entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Greenfield*, 21 janvier 2011).

Étant donné que la personne-ressource de la *Maison Greenfield* travaille principalement avec les femmes qui ont été incarcérées, elle nous a expliqué que très souvent, à la sortie de la prison, le système d'appui pour ces femmes est absent:

[...] je te dirai que 8 fois sur 9 lorsqu'une femme sort de prison, son système de support n'est pas là. Les enfants sont très souvent devenus la garde du père qui est souvent rendu l'ex-conjoint de la détenue, s'il n'est pas lui-même incarcéré.

De plus, elle nous expliquait que le travail qu'elle fait auprès des ex-détenues est très exigeant en raison des émotions qui sont vécues par ces femmes: « Le travail d'une femme équivaut au travail avec 2 hommes » (Ibid), un peu comme nous l'avons expliqué précédemment. Cependant, la personne-ressource de cet organisme précisait qu'il est très important, pour elle, de comprendre la situation de ces femmes et de comprendre pourquoi elles en sont rendues à ce point aujourd'hui. Cette information lui permet d'orienter ces clientes vers les services et les programmes nécessaires (Ibid).

⁶² Habituellement le séjour varie de deux mois à deux ans ou plus, selon le progrès du résident.

⁶³ Les gens qui travaillent pour *l'Armée du Salut* portent le nom d'officiers.

Je me sens un peu choyée parce que je commence mes débuts avec elles [les femmes incarcérées] souvent six mois avant qu'elles arrivent à la *Maison Greenfield*. Donc, je connais un peu leur cheminement et c'est à ce moment qu'elles vont partager leur début. Mais ça [les femmes qui partagent leurs informations personnelles] ne se fait pas du jour au lendemain.

Mise à part la composante de l'incarcération, plusieurs itinérants au Canada ont des problèmes de santé mentale. Comme nous l'avons mentionné au cours de ce projet, les experts estiment qu'environ 30 % à 50 % de la population itinérante au Canada (hommes et femmes) souffre de problèmes de santé mentale (Shlay et Rossi, 1992 cité par Laberge, Morin et Roy, 2000, p.90). De ce fait, nous avons cru important d'approcher le projet *At Home/Chez Soi-Moncton*, qui travaille essentiellement auprès de cette population.

Soins de santé mentale

Crée en 2008, notamment avec des fonds accordés par le gouvernement fédéral à la Commission de la santé mentale du Canada (110 millions de dollars sur quatre ans) le projet *At Home/Chez Soi* est un projet pilote national qui existe dans cinq villes canadiennes, soit Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal et Moncton. L'équipe de Moncton s'intéresse particulièrement aux services offerts aux itinérants en zones rurales et en zones urbaines, ainsi qu'à l'accessibilité de ces services dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais. Lors de l'entrevue avec la personne-ressource du projet *At Home/Chez Soi-Moncton* (entrevue du 24 janvier 2011), 125 participantes et participants, dont 25 provenaient de régions rurales, avaient été recrutés pour participer à cette étude.

Pour participer à ce projet pilote, les participantes et les participants doivent respecter les critères suivants: être itinérant (*homeless*), c'est-à-dire ne pas posséder une adresse permanente et/ou avoir des troubles de santé mentale, telles que l'anxiété, la dépression, la bipolarité, la schizophrénie, le syndrome de stress post-traumatique, etc.

Le but général du projet est de déterminer, à l'aide de données probantes, quels services et systèmes pourraient le mieux répondre aux besoins des itinérants vivant avec une maladie mentale. Parallèlement, le projet permettra d'offrir un soutien utile et pratique à des centaines de personnes vulnérables [et] de collaborer avec des partenaires pour changer l'attitude de la population canadienne à l'égard des problèmes de santé mentale. (Commission de la santé mentale du Canada, 2011 cité par la personne-ressource du projet *At Home/Chez Soi- Moncton*, 24 janvier 2011).

Dès que les participantes et les participants ont été sélectionnés, ces derniers sont divisés en deux catégories, ceux qui reçoivent un logement (groupe « logement d'abord ») et ceux qui doivent utiliser les services ordinaires des refuges. Les participantes et les participants qui font partie du groupe « logement d'abord » reçoivent un appartement en ville et doivent payer 30 % de leur loyer mensuel puisque *Centraide (United Way)* se charge de payer l'autre partie du loyer (70 %) ⁶⁴.

Le modèle accordant la priorité au logement constitue l'une des approches visant à mettre fin à l'itinérance et à aider les personnes touchées à réintégrer la communauté. Cette approche a mené à des résultats positifs dans d'autres villes où elle a été mise en œuvre. L'hypothèse avancée est que lorsqu'une personne est logée, elle est plus en mesure de se concentrer sur d'autres aspects de sa vie (entrevue avec la personne-ressource du projet *At Home/Chez Soi-Moncton*, 24 janvier 2011).

En plus de ce trouver un logement, le projet *At Home/Chez Soi-Moncton* encourage fortement ses participantes et ses participants à se trouver un emploi, afin de leur permettre de se réintégrer dans la communauté plus rapidement. Que ce soit en aidant le YMCA avec son jardin communautaire ou vendre des produits artisanaux aux Marchés des fermiers de Dieppe et de Moncton. Ces activités permettent aux participantes et aux participants de socialiser, mais aussi de contribuer à la communauté puisque, très souvent, l'isolement des participantes et des participants a des effets négatifs sur leur santé mentale, ce qui peut mener à la dépression. Comme l'explique l'ancienne ministre du Parti libéral fédéral, maintenant coordinatrice du projet *At Home/Chez Soi de Moncton*, Claudette Bradshaw, lors d'une entrevue à la CBC:

What happens is this, it's really interesting, they [the participants of the project At Home/Chez Soi] get an apartment and when they get their apartment they're very lonely because their friends are on the street and they were extremely, extremely lonely and they wanted to work. (Blanch, 2011a, §12)

Cependant, avec l'étude pancanadienne qui tire à sa fin en novembre 2013, plusieurs choses demeurent incertaines, notamment à savoir si le projet *At Home/Chez Soi* va continuer à aider les gens de la rue? Que va-t-il se passer avec les participants qui ont été logés

⁶⁴ Les participants payent leur loyer avec l'aide de leur chèque d'assistance sociale, d'assurance-emploi ou bien avec leur pension du Canada. De plus, ils sont logés dans des appartements « normaux » dans la ville du Grand Moncton. Ces clients doivent respecter les règlements de l'immeuble. Si ces règlements ne sont pas respectés, les clients du projet *At Home/Chez Soi- Moncton* peuvent se faire expulser de l'immeuble.

(catégorie du « logement d'abord ») si le projet n'est plus subventionné par le gouvernement fédéral? Pour le moment, personne ne connaît les réponses à ces questions⁶⁵.

Rappelons que l'objectif de ce chapitre était de contextualiser notre étude empirique et de présenter les différents services offerts aux moins nantis. Comme nous l'avons expliqué au début de ce chapitre, il est important de se rappeler que ce projet s'inscrit dans un espace temporel et géographique particulier. C'est-à-dire que l'information qui est présentée dans ce chapitre est propre au cas du Grand Moncton et serait forcément dissemblable dans un contexte différent. Dans un premier temps, nous avons présenté le contexte historique, économique et social du Grand Moncton. Nous avons expliqué que la province du Nouveau-Brunswick a mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté (*Ensemble pour vaincre la pauvreté: le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick*) en novembre 2009, qui vise à réduire la pauvreté monétaire de 25 % et la pauvreté monétaire extrême de 50 % d'ici 2015. Pour y arriver, de nombreuses mesures ont déjà été mises en place, telles que l'augmentation graduelle du salaire minimum et l'augmentation des taux de prestations d'aide sociale. Ensuite, nous avons présenté les différents organismes communautaires qui ont participé à ce projet. Ceux-ci ont été regroupés par types de services offerts, soit les soupes populaires et les banques alimentaires, les centres d'hébergement d'urgence, les organismes qui desservent la population itinérante de façons générale en offrant des services multiples, tels que la recherche d'emploi et, finalement, les organismes communautaires qui viennent en aide à des groupes particuliers, tels que les ex-détenus et les personnes avec des problèmes de santé mentale. L'information qui a été présentée dans cette dernière section nous permet d'exposer les différents services qui sont offerts aux moins nantis du Grand Moncton et de contextualiser la réalité de nos participantes, c'est-à-dire les femmes en situation de précarité, qui sera dépeinte au prochain chapitre.

⁶⁵ Pour plus d'information sur le projet *At Home/Chez Soi*, consultez les liens suivants:
<http://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/Pages/Litinerance.aspx>;
<http://www.cbc.ca/maritimemagazine/2011/05/31/at-home---chez-soi/>.

CHAPITRE 6

L'ANALYSE THÉORIQUE

« When you are at the bottom, and you have a ladder that you want to go up but the first bar on the ladder is 20 feet up and you can't get there it is very hard. But once you start that process and you just give them [homeless people] a push in the right direction, they can do a lot for themselves ».

(Entrevue avec la personne-ressource du Centre ReBrancher, le 3 février 2011)

L'objectif de ce chapitre est de présenter l'analyse théorique de notre étude empirique. En d'autres mots, ce chapitre nous permet, à la fois, d'accorder une voix aux femmes qui ont participé à notre étude, mais également de présenter leur expérience personnelle et de comprendre comment celles-ci vivent leur situation de pauvreté. Ce chapitre nous permettra également de répondre à nos questions de recherche, soit (1a) qu'est-ce que les expériences des femmes révèlent au sujet des services (b) et comment les services devraient-ils approcher l'intervention? (2) Quels sont les stratégies qu'utilisent les femmes afin de faire face à leur situation de précarité?

Pour ce faire, le chapitre sera divisé en trois sections. Dans un premier temps, nous donnerons une courte description de nos cinq participantes, tout en maintenant leur anonymat, ce qui nous permettra de contextualiser leur situation individuelle. Nous enchaînerons avec la présentation des quatre thèmes majeurs qui sont ressortis lors des entrevues, soit la situation d'insécurité, la question de la mauvaise nourriture, l'exclusion et, finalement, la honte et l'humiliation. Cette première section nous permettra de répondre à la question 1a) qu'est-ce que les expériences des femmes révèlent au sujet des services?

Dans la seconde section, nous présenterons les stratégies utilisées par nos participantes afin d'affronter leur situation de précarité. Quatre mécanismes de survie ont été identifiés dans ce projet, soit la priorité absolue au logement, le choix d'utiliser des services sécuritaires, maintenir sa dignité en se distinguant des stéréotypes traditionnels associés aux itinérants et, finalement, la méfiance des inconnus et le manque de revendication. Nous tenterons ici de répondre à notre deuxième question de recherche (quels sont les stratégies

qu'utilisent les femmes utilisent afin de faire face à leur situation de précarité?). La dernière section, tentera d'illustrer comment le vécu personnel de nos participantes pourrait être bénéfique pour les organismes communautaires du Grand Moncton afin de leur permettre d'adresser certaines lacunes. C'est-à-dire, d'expliquer comment les services devraient approcher la situation de la pauvreté de la communauté.

Comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, il est important de souligner que les propos qui ont été présentés au cours de ce projet de recherche s'inscrivent dans un contexte géographique et temporel spécifique. Nous tenons également à rappeler que nos participantes nous ont confirmé leur intérêt par appel téléphonique et qu'aucune d'entre elles n'a été forcée de participer à ce projet d'étude.

6.1. L'EXPÉRIENCE DES FEMMES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Comme nous l'avons mentionné au cours de ce projet de recherche, les femmes qui ont participé à cette étude ne sont pas considérées comme des itinérantes « traditionnelles » puisqu'elles habitaient dans un appartement, ou dans une maison de chambre (*rooming house*) lors des entrevues. Elles vivent plutôt de précarité puisqu'elles vivent une situation très fragilisée et remplie d'incertitude, car elles sont constamment confrontées à l'itinérance.

Notre première participante est une francophone unilingue âgée d'environ 70 ans qui débutait sa quatrième année de rémission du cancer du sein. En discutant avec elle, nous avons appris qu'elle a fait plusieurs dépressions majeures et quelques tentatives de suicide au cours des dernières années en raison de son cancer. Originaire du Québec, cette participante demeure dans la ville de Moncton depuis déjà plusieurs décennies. Lors de l'entrevue, elle nous a expliqué qu'elle demeure dans un appartement pour les personnes retraitées (*seniors home*). Elle s'ennuie énormément puisqu'elle a beaucoup de difficulté à s'intégrer dans son milieu, car la majorité des résidents de son immeuble sont anglophones.

La seule source de revenus pour cette participante provient de sa pension de vieillesse. Elle reçoit environ 1 200 \$ par mois, mais avec toutes les dépenses qu'elle engendre dans un mois, notamment avec les médicaments pour son asthme, pour son

ostéoporose et pour son cancer, qui ne sont pas toujours couvert par ses assurances, elle doit utiliser les soupes populaires de la région si elle veut manger : « Si j'avais 1 500 \$ ou même 1 800 \$ par mois, je ne viendrais même pas aux soupes populaires, sauf pour socialiser. Mais à cause [en raison] de ma situation financière, je suis obligée de venir » (entrevue avec 1^e participante, le 29 décembre 2010). De plus, elle n'a pas le droit d'utiliser les banques alimentaires de la région puisqu'elle reçoit, maintenant, sa pension de vieillesse. En recevant sa pension de vieillesse, elle perd sa carte blanche⁶⁶ instantanément.

Vers la fin de l'interview, cette participante a partagé, avec nous, la manière dont elle perçoit la pauvreté dans la région du Grand Moncton. Selon elle, il y a deux catégories de personnes pauvres : ceux qui veulent s'en sortir et ceux qui ne veulent pas s'entraider. En parlant des personnes qui ne veulent pas s'aider, notre participante explique que :

[...] c'est comme si qu'ils aimeraient être dans la pauvreté pis [et] y rester. [...] Ils ne prennent même pas l'effort d'aller chercher pour de l'aide. On dirait qu'ils ont grandi dans la pauvreté et veulent y rester jusqu'à leur mort! Je me dis, avec tous le linge [vêtements] et les magasins de seconde main que nous avons ici à Moncton, certaines personnes vont même pas [ne vont pas] faire l'effort d'aller se chercher [se procurer] une paire de pantalons ou un manteau. Ils veulent rester dans leur crasse! (entrevue avec 1^e participante, le 29 décembre 2010)

Les propos de cette participante amènent un questionnement à notre attention, soit celui de normaliser sa situation personnelle, en hiérarchisant la population pauvre de la région. Cependant, cette question n'est pas centrale à ce projet.

La deuxième femme, en situation de précarité, qui a participé à notre recherche est bilingue, mais sa langue maternelle est le français. Âgée d'une cinquantaine d'années, cette participante est bénéficiaire de l'assistance sociale pour personne à capacité réduite (*disability*). Sa priorité, lorsqu'elle reçoit son chèque, est de payer son logement et ensuite son transport (le système d'autobus) qui lui engendre une dépense mensuelle d'environ cinquante-huit dollars.

Two days after I have my check it's really gone because by the time I pay my rent, and I try to wash my clothes, pay for my transportation, my cable and the electricity, the money is gone (entrevue avec 2^e participante, le 12 janvier 2011).

⁶⁶ Une carte spéciale offerte aux bénéficiaires d'assistance sociale et nécessaire pour accéder aux banques alimentaires de la région.

En raison de ses dépenses, elle dépend entièrement des soupes populaires de la région et du *Mobile One*⁶⁷ pour se nourrir. Cette participante ne peut pas accéder aux banques alimentaires de la région puisqu'elle ne demeure pas dans les zones résidentielles à proximité. Nous reviendrons sur l'accès aux banques alimentaires dans la section 6.2.

Lors de l'entrevue, cette participante nous expliquait qu'elle ne devrait même pas habiter seule puisqu'elle est atteinte d'une maladie cardiaque assez grave. Elle devrait aussi être abonnée à un service d'alerte médical (*life line*⁶⁸), mais ce service n'est pas couvert par ses assurances médicales puisqu'il est considéré comme étant un luxe. Cependant, avant son diagnostic, cette femme travaillait pour un organisme communautaire nommé : *Poverty Group*.

Notre troisième participante est également bilingue (langue maternelle, française). Âgée d'environ 45 ans, cette femme vit en situation de précarité en raison d'un problème médical⁶⁹. Depuis déjà plusieurs mois, elle, attend un rendez-vous avec un spécialiste qui pourra lui dire si elle peut retourner sur le marché du travail ou non. En raison de sa circonstance, elle est bénéficiaire de l'assistance sociale et le montant qui lui est accordé n'est pas suffisant pour combler tous ses besoins. Elle doit utiliser les services des soupes populaires du Grand Moncton pour se nourrir. « Moi, je suis sur l'assistance sociale parce que j'ai besoin d'y être. *I am on it because I have too! Because I have no other choice!* » (entrevue avec 3^e participante, le 17 janvier 2011)

La quatrième femme à participer à cette étude est une anglophone, unilingue, originaire de Miramichi, située au Nord-Est de la province du Nouveau-Brunswick. Elle est âgée d'une cinquantaine d'années et mère de trois enfants. Lors de l'entrevue, elle nous

⁶⁷ Cet organisme est un vieil autobus de ville qui a été convertie en un petit restaurant mobile qui offre un petit repas, habituellement un sandwich, aux moins nantis de la région, six jours par semaine à compter de 18 heures. Pour plus d'information, consultez le lien suivant :

http://www.mobileonemoncton.ca/public/public.cfm?action=F1&IDP=0&IDM=405&Aff_act=0&lang=ANG.

⁶⁸ « Philips Lifeline is an easy-to-use personal response service that lets you summon help any time of the day or night - even if you can't speak. All you have to do is press your Personal Help Button, worn on a wristband or pendant, and a trained Personal Response Associate will ensure you get help fast ». Pour plus d'information, consultez le lien suivant : <http://www.lifeline.ca/content/english/>.

⁶⁹ Elle a été diagnostiquée avec le syndrome de Gerlier (syndrome de minière), un vertige paralysant de manière transitoire. Pour plus d'information, consultez le lien suivant : (<http://www.vulgaris-medical.com/encyclopedie/meniere-syndrome-ou-maladie-de-2992/diagnostic-differentiel.html>).

expliquait qu'elle a perdu deux de ses fils. Le premier est décédé, il y a de cela quelques années, à l'âge de 25 ans, en raison de la maladie spina bifida, alors que son deuxième fils est décédé en octobre 2010 d'une surdossé dont nous ignorons l'origine. Avec la mort de son second fils, notre participante a fait une grande dépression qu'elle n'avait pas encore réussi à surpasser lors de notre entrevue.

En raison de sa dépression et d'un épuisement professionnel (*burnout*), elle reçoit, aujourd'hui, de l'assistance sociale pour personne à mobilité réduite. Compte tenu du faible montant qui lui est accordé, elle doit se rendre à la *Cuisine Ray of Hope* quotidiennement si elle veut manger. Elle doit également faire appel au service de la banque alimentaire du YMCA pour combler son besoin en nourriture, une fois par mois. Cependant, elle trouve que ce service devrait être accessible aux individus de manière bimensuelle, car très souvent elle manque de nourriture (entrevue avec 4^e participante, le 24 janvier 2011)⁷⁰.

Notre dernière participante, âgée d'environ soixante-dix ans, est également bilingue (langue maternelle, française). Lors de l'entrevue, cette femme habitait dans une maison de chambre (*rooming house*) et sa seule source de revenus provient de sa pension de vieillesse. Cependant, nous soupçonnons qu'elle est atteinte d'une maladie mentale assez prononcée puisqu'elle semblait être un peu confuse pendant l'entrevue. Puisqu'elle ne répondait pas vraiment à nos questions d'entrevues, nous avons choisi de lui poser les questions qui étaient moins difficiles. Par exemple, nous lui avons demandé de nous expliquer une journée typique et de nous faire part des raisons pour lesquelles elle fait appel à certains services.

Au cours des trois dernières années, notre participante nous a expliqué, lors de l'entrevue, qu'elle a été en situation d'itinérance (*homeless*), au moins, six fois et que son plus long séjour avait été d'une durée d'environ un mois. De plus, cette participante se rend

⁷⁰ Selon une liste d'items d'une banque alimentaire, de la Péninsule Acadienne, pour subvenir aux besoins d'une famille de quatre personnes pour un mois, nous retrouvons : 8 à 10 pommes de terre, 1 boîte de macaroni (5 lbs), 4 cannettes de tomates en conserve, 4 cannettes de fèves au lard en conserve, 2 cannettes de soupe en conserve, 1 paquet de spaghetti, 3 pains, 1 livre de margarine, 1 conserve de lait carnation, du thé, du beurre d'arachide, du fromage à tartiner (*cheesewhiz*), 1 paquet de biscuits sodas, des biscuits secs, 2 paquets de pain hotdog et 2 paquets de saucisses hotdog (Coderre et Roy, 2004, p.6).

aux deux soupes populaires de la région quotidiennement et elle utilise également le service du *Mobile One* depuis, déjà, plus de cinq ans.

À la lumière de ces faits, il est bien de revenir sur les facteurs qui influencent l'itinérance chez les femmes. Tels que mentionnés au second chapitre, les problèmes d'estime de soi et les problèmes de dépression sont parmi les plus nombreux, expliquent Elliot (1993, p.30) et Vanneuville (2005, p.41). Comme nous pouvons le constater, la majorité de nos participantes vivent en situation de précarité, principalement, en raison des facteurs que nous venons d'énumérer.

Comme nous l'avons mentionné rapidement au chapitre quatre, certaines de nos participantes ont partagé, avec nous, des histoires très personnelles lorsque le magnétophone était fermé. Certaines nous ont parlé de leur problème familial, des problèmes de dépendances chez leurs enfants. Certaines, nous ont même partagé des confidences assez sérieuses, par exemple être victimes de viol⁷¹. Puisque nous n'envisagions pas de telles confidences de la part de nos participantes, nous avons été très surprises de l'information qu'elles ont choisi de partager avec nous. Ces confidences nous ont également permis de constater à quel point nos participantes nous faisaient confiance au moment de l'entrevue.

Maintenant que nous avons un bref aperçu du contexte personnel de nos participantes, nous discuterons des grands thèmes qui sont ressortis lors des entrevues avec ces femmes. Quatre thèmes ont été identifiés, soit la situation d'insécurité, la mauvaise nourriture, l'exclusion et, finalement, la honte et l'humiliation. Nous expliquerons ces thèmes avec l'aide d'exemple concrète. En d'autres mots, avec l'aide des propos de nos participantes. Cette information nous permettra également de répondre à l'une de nos questions de recherche, soit qu'est-ce que les expériences des femmes révèlent au sujet des services.

⁷¹ Nous lui avons donné l'adresse du Centre de Santé mentale de Moncton et nous sommes restés avec elles jusqu'à ce qu'elle reprenne son calme et qu'elle se recompose. Elle nous a rassurés en nous précisant qu'elle avait appelé la police lorsque cet incident est arrivé.

La situation d'insécurité

La majorité de nos participantes nous ont expliqué que lorsqu'elles doivent attendre pour l'autobus ou lorsqu'elles marchent dans les rues de la ville, elles ne se sentent pas en sécurité. Elles ont particulièrement peur des gens qui rôdent autour des arrêts d'autobus. Comme l'explique notre première participante, tous les mercredis, elle se rend au centre-ville de Moncton pour jouer au petit bingo. Lorsqu'elle doit retourner chez elle, très souvent, elle ne se sent pas en sécurité puisqu'elle doit attendre seule pour l'autobus.

[...] je n'aime pas être toute seule parce qu'il y a des achalants qui nous demandent de l'argent pis [et] s'il voit une femme ouvrir sa sacoche, ils viennent s'asseoir sur les bancs à côté de nous autres (entrevue avec 1^e participante, le 29 décembre 2010).

Cependant, chez notre quatrième participante, c'est lorsqu'elle marche dans la ville de Moncton qu'elle ne se sent pas en sécurité:

I know that I will not walk the street here at night! Not even during the day! [...] Not unless that I am right around where there is going to be a lot of people, and I won't carry my purse if I am walking. [...] I do not carry any money, if I have any money it's in my bank account and I have my debit card that is it! And I won't take that unless I need it (entrevue avec 4^e participante, le 24 janvier 2011).

De plus, certaines de nos participantes nous ont expliqué qu'elles refusent, tout simplement, d'utiliser certains organismes communautaires en raison de la population qui est desservie. Par exemple, notre troisième participante refuse carrément d'utiliser la *Cuisine à Cœur* puisque selon elle, les individus qui fréquent cet organisme sont moins « civiliser » que ceux qui utilisent la *Cuisine Ray of Hope*.

Je trouve que le monde ici [à la *Cuisine Ray of Hope*] est beaucoup plus « civilisé » qu'à l'autre place [*Cuisine à Cœur*]. Je trouve qu'ici [à la *Cuisine Ray of Hope*] c'est plus du monde comme moi, qui sont là parce qu'ils ont besoins d'y être, tandis qu'à l'autre place [*Cuisine à Cœur*], je trouve que la majorité du monde c'est plus des jeunes, pis [et] ils ne veulent rien faire sauf *partyer* [fêter] tout le temps. [...] Chepas [je ne sais pas], ce n'est pas une atmosphère que moi je voudrais participer (entrevue avec 3^e participante, le 17 janvier 2011).

Un autre endroit qu'évitent nos participantes est celui de la *Maison Harvest*, encore une fois, en raison de la population qui est desservie par cet organisme. Rappelons que la *Maison Harvest* est plus « *street level* » que la *Maison Nazareth*. Dans ce sens, la population qui fait appel à ce service est également plus « *street level* », c'est-à-dire, qu'ont y retrouvent, majoritairement, des alcooliques, des toxicomanes, et des travailleuses du sexe.

Même notre cinquième participante, celle qui a vécu plusieurs périodes d'itinérance depuis quelques années, refuse d'utiliser le refuge de la *Maison Harvest* puisqu'elle ne se sent pas en sécurité. Elle dit préférer le refuge de la *Maison Nazareth*. Rappelons que la personne-ressource de la *Maison Harvest* expliquait que la grande majorité des femmes qui utilisent leur refuge ne se sentent pas en sécurité, car plusieurs d'entre elles se sont fait menacer ou harceler sexuellement par d'autres clients, spécialement les hommes.

En analysant les données recueillies lors de nos entrevues avec les femmes, les thèmes qui sont ressortis nous amènent à approfondir davantage notre analyse. Dans ce sens, le premier thème, soit celui du sentiment d'insécurité chez les femmes, nous amène à réfléchir sur la relation de l'espace et du genre. C'est-à-dire de réfléchir comment les espaces (les rues, les refuges, les parcs publics, etc.) qui sont utilisés par nos participantes sont genrés. En d'autres mots, est-ce que les lieux publics et les services qui sont offerts aux moins nantis du grand Moncton favorisent les hommes plutôt que les femmes? Par exemple, le dortoir (salle commune mixte) de la *Maison Harvest* défavorise les femmes, selon nous, puisqu'il les rend vulnérables au harcèlement sexuel, mais également au viol⁷².

La mauvaise nourriture

Lors de nos entrevues, la majorité de nos participantes nous expliquaient que la nourriture qui est servie à la *Cuisine à Cœur*, notamment les denrées en surplus qui sont offertes aux clients, particulièrement les fruits et les légumes, sont souvent moisies ou commencent à le devenir. Comme l'explique notre première participante:

Souvent on a eu des choses pourries, même avant Noël. On a eu des concombres, j'ai mis ça dans mon frigidaire pour deux jours pis le moisi était dessus. [...] Ils nous ont donné des piments [poivrons] à un moment donné, les doigts nous passaient à travers quand on les ramassait (entrevue avec 1^e participante, le 29 décembre 2010).

Étant en rémission du cancer, cette participante nous précisait qu'elle doit faire extrêmement attention à la condition de la nourriture qu'elle mange puisque son système immunitaire est déjà plus faible et fragile que les autres individus qui utilisent la soupe populaire.

⁷² Pour plus d'informations sur la planification féministe de l'espace genré, voir: Comité d'action femmes et sécurité urbaine, 2002 et Fédération canadienne des municipalités, 2004.

De plus, certaines de nos participantes ont été malades (intoxication alimentaire) lorsqu'elles ont utilisé cette soupe populaire. Comme nous explique notre troisième participante (entrevue du 17 janvier 2011):

C'est sur et certain qu'ils [la *Cuisine à Cœur*] sont là pour aider le monde, mais c'est souvent que j'ai été là [à la *Cuisine à Cœur*] et que j'ai été malade parce que la nourriture était pourrie

En parallèle, selon les propos de notre deuxième participante (entrevue du 12 janvier 2001), elle a également été malade en utilisant le service du *Mobile One*⁷³: « J'ai été malade sur leur nourriture [du *Mobile One*]. J'ai ouvert mon sandwich pis [et] la petite viande qui était dessus, était fine comme la langue de chat pis [et] elle était vertes! » Compte tenu des commentaires de nos participantes, elles refusent de fréquenter la *Cuisine à Cœur* même si la *Cuisine Ray of Hope* est fermée pour la journée, en raison d'un congé férié.

Ce thème soulève une réflexion sur l'injustice envers les itinérants de nos communautés. C'est-à-dire du respect que nous accordons à ces individus. Rappelons que ces derniers sont premièrement des êtres humains. Dans ce sens, les itinérants de nos villes ne devraient pas être traités différemment juste parce qu'ils vivent en pauvreté. Pour prendre l'exemple de notre première participante: « Les gens pauvres et ceux en difficulté [qui doivent utiliser les soupes populaires de la région pour survivre] ne sont pas des cochons! Alors, on ne devrait pas leur servir de la pourriture comme nourriture »! À la limite, ce thème nous permet également de réfléchir à l'idée du partage et que la nourriture est perçue comme un symbole important pour la justice sociale - un besoin de base, mais aussi un symbole puissant d'un traitement décent.

L'exclusion

Le sentiment d'exclusion à la fois physique, mais également linguistique est le troisième thème qui est ressorti de nos entrevues. Puisque la majorité de nos participantes étaient francophones, certaines d'entre elles ont soulevé l'incapacité de se faire servir en français dans certains organismes communautaire de la région puisque la majorité de ces

⁷³ Cet organisme est un vieil autobus de ville qui a été convertie en un petit restaurant mobile qui offre un petit repas, habituellement un sandwich, aux moins nantis de la région, six jours par semaine à compter de 18 heures. Pour plus d'information, consultez le lien suivant:

http://www.mobileonemoncton.ca/public/public.cfm?action=F1&IDP=0&IDM=405&Aff_act=0&lang=ANG

services sont offerts uniquement en anglais. Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, le Nouveau-Brunswick est une province bilingue. C'est-à-dire que seuls les services publics du gouvernement provincial sont obligés d'offrir des services dans les deux langues officielles, le français et l'anglais. Ceci étant dit, les francophones qui vivent d'itinérance et de précarité qui utilisent les services des organismes communautaires à Moncton sont dans ce sens exclus linguistiquement.

Un autre exemple d'exclusion, ici physique, est le manque d'espace commun pour les moins nantis de la région. Comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, lorsque les soupes populaires de la région ferment pour la journée, soit au début de l'après-midi, les moins nantis du Grand Moncton n'ont aucune place à aller autre qu'à la bibliothèque de la ville et dans les centres d'achats (le Centre Highfield et la Place Champlain). Cependant, comme l'explique l'une de nos participantes: « C'est déprimant d'aller au centre d'achat lorsqu'on n'a pas les moyens de s'acheter quoi que se soit et qu'on voit tout ce monde s'acheter des belles choses » (entrevue avec 2^e participante, le 12 janvier 2011).

À la lumière de ces faits, nous sommes d'avis que ce thème nous amène à réfléchir sur la question du privilège. En d'autres mots, les anglophones, si l'on adopte une perspective d'exclusion linguistique, seraient plus privilégiés que les francophones puisque la majorité des services qui sont offerts aux moins nantis du Grand Moncton sont offerts uniquement en anglais. Puisqu'il y aurait toujours des privilèges et des exclusions. Vue de cette perspective, les francophones qui vivent d'itinérance et de précarité sont marginalisés en raison de leur langue maternelle puisque la langue devient, ainsi, un vecteur d'oppression.

La honte et l'humiliation

Le dernier thème est celui de la honte et de l'humiliation. La majorité de nos participantes nous ont expliqué qu'elles ont encore honte d'utiliser les soupes populaires puisqu'elles ont été apprises à travailler pour ce qu'elles veulent. Alors, avoir besoin de fréquenter les soupes populaires afin de survivre représente pour elles, un échec. Comme le démontrent les exemples suivants:

It's very demining for me. I come from a middle class family and I was thought that you work for what you get, and that you don't ask for charity. So

for me to come down that ladder, it was really hard (entrevue avec 2^e participante, le 12 janvier 2011).

[...] la première fois que j'ai été obligée d'aller à une soupe populaire, c'était gênant! Même encore aujourd'hui, j'aime-tu ça venir ici? Non! Mais je viens parce que j'en ai de besoin! (entrevue avec 3^e participante, le 17 janvier 2011)

I was kind of embarrassed at first, but when you have no other choice, and you need something to eat you have to go somewhere (entrevue avec 4^e participante, le 24 janvier 2011).

Ces participantes se sentent mal à l'aise d'utiliser les soupes populaires de la région puisqu'elles craignent prendre le repas d'une personne qui en a vraiment besoin. Mais en réalité, elles ont besoin des services des soupes populaires puisque, très souvent, le repas qu'elles reçoivent à cette soupe populaire est leur seul repas de la journée.

Toutefois, certaines de nos participantes ne partagent pas ce sentiment de honte. Selon notre première participante, les soupes populaires sont mises en place pour une raison et nous devons en profiter: « je me dis que c'est un besoin pour la population, et c'est une très bonne chose qu'on a ça [les soupes populaires]. Si on s'en prive, c'est notre propre faute » (entrevue avec 1^e participante, le 29 décembre 2010).

Ce thème touche, également, au sentiment d'humiliation vécue par nos participantes. La majorité d'entre elles nous ont expliqué que c'est très humiliant d'avoir besoin de porter des vêtements qui sont démodés et complètement usés. Lors de l'entrevue, notre seconde participante nous a montré ses bottes d'hiver. La semelle était trouée et ses bottes étaient tellement usées qu'elle devait porter des sacs de plastic à l'intérieure pour assurer que ses pieds restent au sec. « Mes bottes ne devraient pas être à vendre, mais à la poubelle! » (entrevue avec 2^e participante, le 12 janvier 2011). Dans cette même optique, notre troisième participante nous expliquait qu'en raison de son surplus de poids, elle a énormément de difficulté à se trouver des vêtements « à la mode » dans les magasins de seconde main.

En parallèle, certaines de nos participantes nous ont expliqué que certains des services qui sont offerts aux moins nantis de la région ne sont pas accessibles aux personnes qui ne possèdent pas de voiture puisqu'ils ne sont pas situés dans le centre-ville. « Je ne vais pas à la *Boutique Encore* parce que c'est trop loin. Je vais plutôt à la Saint-Vincent-de-Paul

une fois de temps en temps puisque c'est juste derrière la *Cuisine Ray of Hope* » (entrevue avec 3^e participante, le 17 janvier 2011). Dans le même ordre d'idée, l'une de nos participantes trouve que les magasins de seconde main exploitent les gens à faible revenu. Elle expliquait que dans le passé, les personnes qui possédaient leur carte blanche n'avaient pas besoin de payer pour les articles de vêtements qu'ils désiraient, mais qu'aujourd'hui, ces individus doivent payer (entrevue avec 4^e participante, le 24 janvier 2011). D'autre part, les magasins de seconde main qui vendent des meubles usagés ne fournissent pas un service de transport aux clients, ce qui frustre énormément notre seconde participante puisqu'elle est incapable de meubler son appartement, car elle ne possède pas de voiture.

Ce dernier thème nous amène à réfléchir sur le discours dominant de la pauvreté dans notre société, soit celui qui renforce l'idée que la pauvreté et l'itinérance sont de mauvaises choses pour l'individu (*moral failure*). En d'autres mots, réfléchir aux pressions sociales et économiques qui sont imposées aux individus d'être des membres « actifs », voir « productif ». C'est-à-dire de participer activement à la société. Nous reviendrons sur ces réflexions au prochain chapitre.

Rappelons que dans cette première section, nous tentions de présenter l'expérience personnelle de nos cinq participantes. Nous avons également discuté des thèmes qui sont ressortis lors des entrevues, soit la situation d'insécurité, la question de la mauvaise nourriture, l'exclusion et, finalement, la honte et l'humiliation. Cette première section nous a, également, permis de répondre à l'une de nos questions de recherche, soit qu'est-ce que les expériences des femmes révèlent au sujet des services? Comme nous avons pu le démontrer avec les quatre thèmes, la majorité de nos participantes ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles doivent attendre pour l'autobus ou lorsqu'elles marchent dans les rues de la ville. Elles ont peur, particulièrement, des gens qui rôdent autour des arrêts d'autobus. De plus, certaines de nos participantes refusent tout simplement d'utiliser certains organismes communautaires en raison de la population qui est desservie. Par exemple, elles refusent d'utiliser la *Cuisine à Cœur* puisque selon elles, les individus qui utilisent cet organisme sont moins « civiliser » que ceux qui utilisent la *Cuisine Ray of Hope*. Elles refusent également

d'utiliser la *Maison Harvest* en raison de la population desservie puisqu'on y retrouve des personnes avec des dépendances (alcool et drogues) et des travailleuses du sexe.

L'expérience de nos participantes nous permet également d'identifier que la nourriture qui est offerte aux moins nantis de la région est parfois moisie. En raison de la mauvaise qualité de la nourriture, certaines de nos participantes refusent de fréquenter cet organisme même si la *Cuisine Ray of Hope* est fermée pour la journée. De plus, la majorité de nos participantes se sentent exclues ou marginalisées de la majorité des services qui sont offerts aux moins nantis du Grand Moncton puisque ces derniers sont offerts uniquement en anglais. Un autre exemple d'exclusion chez nos participantes est le manque d'espace commun pour les moins nantis de la région. Dès que les soupes populaires ferment pour la journée, soit au début de l'après-midi, les moins nantis de la communauté n'ont aucune place à aller autre qu'à la bibliothèque de la ville et dans les centres d'achats.

Finalement, à la lumière des propos de nos participantes, le sentiment de honte et d'humiliation qu'elles ressentent nous permet d'évaluer la qualité des produits qui sont offerts par les organismes communautaires de la région. Particulièrement, les vêtements qui sont offerts aux moins nantis dans les magasins de seconde main. Comme nous l'avons expliqué, la majorité de nos participantes se sentent très humiliées d'avoir besoin de porter des vêtements qui sont démodés et complètement usés. Rappelons que l'une de nos participantes devait placer des sacs de plastique dans ses bottes afin de garder ses pieds au sec.

Dans la prochaine section, nous discuterons des stratégies qui ont été utilisées par nos participantes pour affronter leur situation de précarité. Nous discuterons entre autres de la priorité absolue au logement, de l'usage des services sécuritaire, de la question de la dignité de ces femmes et finalement, de la composante de la méfiance envers les inconnus.

6.2. LES STRATÉGIES UTILISÉES PAR NOS PARTICIPANTES

Dans cette section, nous nous attarderons à présenter les stratégies qui ont été utilisées par nos participantes afin d'affronter leur situation de précarité. Quatre mécanismes de survie ont été identifiés dans les entrevues de nos participantes, soit la priorité absolue au logement, le choix d'utiliser des services sécuritaires, maintenir sa dignité en se distinguant des stéréotypes traditionnels associés aux itinérants et, finalement, la méfiance des inconnus et le manque de revendication. La présentation de ces stratégies nous permettra de répondre à une autre de nos questions de recherche, soit qu'elles sont les stratégies que les femmes utilisent afin de faire face à leur situation de précarité?

Comme nous l'avons expliqué au début de cette thèse, les femmes qui ont participé à cette recherche ne sont pas identifiées comme des itinérantes « traditionnelles » puisqu'elles sont logées au détriment de leur sécurité alimentaire. Dans ce sens, nous pouvons dire, que l'une des stratégies qui a été utilisée par nos participantes afin de faire face à leur situation de pauvreté a été la priorité absolue qu'elles ont accordée au logement.

Un second mécanisme de survie qui a été utilisé par nos femmes a été celui d'utiliser des services où elles se sentent en sécurité. Au cours des entrevues avec nos participantes, nous avons remarqué que la majorité d'entre elles choisissent intentionnellement les services qu'elles utilisent. Par exemple, la majorité de nos participantes ne considèrent pas la *Maison Harvest* comme un endroit sécuritaire, en raison de la population qui est desservie par cet organisme, mais également en raison de la condition du dortoir de ce refuge puisque les hommes et les femmes, avant leurs rénovations, dormaient dans une pièce commune sur de petits matelas placés sur le plancher. Ceci étant dit, selon les propos de la personne-ressource de la *Maison Harvest* (entrevue du 19 janvier 2011), plusieurs femmes se sont fait harceler sexuellement (particulièrement par les hommes) ou même menacer par d'autres clients.

Bien que les femmes et les hommes, à la *Maison Nazareth*, dorment dans des chambres communes séparées, rappelons que le ratio femme-homme est de 1/10, soit une femme pour dix hommes (entrevue avec la personne-ressource de la *Maison Nazareth*, le 10

janvier 2011). À la lumière de ces faits, la majorité de nos participantes ne se sentent pas en sécurité dans les refuges du Grand Moncton.

D'autre part, comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, la majorité de nos participantes choisissent d'utiliser la *Cuisine Ray of Hope* plutôt que celle de la *Cuisine à Cœur* puisqu'elles se sentent plus en sécurité. Même si la *Cuisine Ray of Hope* leur encombre une plus longue marche, elles choisissent d'utiliser un service où elles se sentent en sécurité.

[...] je reste à 15 minutes de marche de l'autre place [*Cuisine à Cœur*] et 30 minutes d'ici [*Cuisine Ray of Hope*]. Je fais la marche jusqu'ici tous les jours au lieu d'aller à la *Karing Kitchen*. Parce que la nourriture est de meilleure qualité, et la population est d'une différente classe et c'est beaucoup plus agréable (entrevue avec 3^e participante, le 17 janvier 2011).

La majorité des femmes qui ont participé à ce projet partage les propos de cette dernière (3^e participante). Il est vrai que la majorité de nos participantes refusent d'utiliser la *Cuisine à Cœur* en raison de la mauvaise nourriture, mais elles refusent également, d'utiliser cet organisme en raison des individus qui y font appel. Pour reprendre les propos de notre troisième participante:

Je trouve que le monde ici [à la *Cuisine Ray of Hope*] est beaucoup plus « civilisé » qu'à l'autre place [*Cuisine à Cœur*]. Je trouve qu'ici [à la *Cuisine Ray of Hope*] c'est plus du monde comme moi, qui sont là parce qu'ils ont besoin d'y être, tandis qu'à l'autre place [*Cuisine à Cœur*], je trouve que la majorité du monde c'est plus des jeunes, pis [et] ils ne veulent rien faire sauf *partyer* [fêter] tout le temps. [...] Chépas [je ne sais pas], ce n'est pas une atmosphère que moi je voudrais participer (entrevue avec 3^e participante, le 17 janvier 2011).

Ces propos nous amènent à discuter de la dignité de nos participantes et comment ces dernières se distinguent des stéréotypes « traditionnels » associés aux itinérants. À plusieurs reprises, nos participantes nous ont expliqué que la population qui se sert des services de la *Cuisine Ray of Hope* sont plus « civilisé » que ceux qui utilisent la *Cuisine à Cœur*. En d'autres mots, les clients de la *Cuisine Ray of Hope*, selon les propos de nos participantes, font parti d'une classe de pauvreté « supérieure », car ils font parti de la catégorie des travailleurs faiblement rémunérés (*working poor*). Comme nous avons pu le constater avec les commentaires qu'elles ont partagés avec nous, il existe, selon nos participantes, une hiérarchie entre les pauvres. Nos participantes considèrent les personnes avec des

dépendances (drogues et alcool), les travailleuses du sexe, les jeunes de la rue et les ex-détenus comme des profiteurs, des malfaiteurs, des gens paresseux et non « civilisés » puisqu'ils refusent de s'aider, selon elle.

On peut donc dire que nos participantes se distinguent des stéréotypes traditionnels associés aux itinérants puisqu'elles tiennent beaucoup à leur dignité. Vues de cette perspective, nous pourrions stipuler que la gestion des itinérants et des personnes en situation de précarité par les organisations communautaires du Grand Moncton hiérarchise davantage cette population en raison de la nature de leurs services, mais également en raison de la population qu'ils ciblent. Par exemple, puisque les programmes qui sont offerts par la *Maison Harvest* sont axés sur la réhabilitation, la population ciblée est plutôt celle des toxicomanes, des alcooliques et des travailleuses du sexe. En contrepartie, les programmes de la *Maison Nazareth* qui vise l'intégration communautaire de leurs clients rejoignent plutôt les travailleurs faiblement rémunérés (*working poor*). Dans cette optique, la *Maison Harvest* gouverne (contrôle) les pauvres qui sont « moins civilisés », alors que la *Maison Nazareth* gouverne (contrôle) les pauvres qui sont « plus civilisés ». Vues de cette manière, nous pouvons ainsi voir que les organismes communautaires qui travaillent auprès des moins nantis jouent un rôle très important dans la gouvernance des itinérants.

Le dernier mécanisme de survie que nous avons identifié est celui de la méfiance envers les inconnus et le manque de revendication de la part de nos participantes. Lors de notre séjour de recherche, nous avons remarqué que les femmes en situation de précarité et d'itinérance, de manière générale, étaient très méfiantes envers les inconnues. Elles ont d'énormes problèmes de confiance envers les autres ce qui peut se traduire comme un mécanisme de défense.

Comme nous l'avons expliqué à la fin du chapitre de méthodologie, ce mécanisme de défense (la méfiance des femmes des inconnues) a été, pour nous, une limite assez importante pour cette thèse. Rappelons qu'au début de notre séjour de recherche, nos participantes ne nous faisaient aucunement confiance. Nous avons eu besoin d'attendre

environ trois semaines avant d'avoir notre première entrevue avec une femme en situation de précarité.

Pour ce qui est du manque de revendication, nous avons remarqué que la majorité de nos participantes internalisent beaucoup leurs problèmes et leur situation. En d'autres mots, elles ne font pas entendre leur mécontentement publiquement, même si elles sont mal servies par certains organismes communautaires de la région. Afin de rendre ces propos encore plus visibles, prenons l'exemple de la *Cuisine à Cœur* et la nourriture moisie qui est offerte aux clients. Comme nous l'avons mentionné au début de ce chapitre, la majorité de nos participantes ont soulevé ce problème au cours de l'entrevue. Cependant, au lieu d'aller se plaindre aux médias ou d'écrire une lettre au ministre de la Santé pour exposer le service déplorable de la *Cuisine à Cœur*, nos participantes choisissent tout simplement de boycotter ce service. En d'autres mots, elles manifestent silencieusement en refusant consciemment d'utiliser cet organisme. C'est-à-dire qu'elles acceptent leur condition de vie et continuent de vivre comme elles le font.

À la lumière de l'information qui a été abordée dans cette section, nous avons identifié quatre stratégies dominantes qu'utilisent nos participantes afin de faire face à leur situation de pauvreté. Tout d'abord, elle accorde une priorité absolue au logement. Selon nos participantes, la chose la plus importante pour elles est d'être logée. Le choix d'utiliser des services sécuritaires a été pour nous, une autre stratégie importante pour nos participantes. Comme nous avons essayé de le démontrer, les organismes communautaires et les services que ces dernières utilisent, est le résultat d'un choix conscient. Une troisième stratégie qui a été utilisée par nos participantes est celle du maintien de leur dignité et de se distinguer des stéréotypes traditionnels associés aux itinérantes. Comme nous l'avons montré, la majorité de nos participantes se considère comme faisant partie d'une classe « supérieure » de pauvre. Elles refusent d'être associées aux stéréotypes traditionnels associés aux itinérants, soit profiteurs, malfaiteurs, paresseux, etc. Finalement, le dernier mécanisme de survie chez nos participantes a été celui de la méfiance envers les inconnus et le manque de revendication. En d'autres mots, nos participantes internalisent leurs problèmes en acceptant, tout simplement, leur condition de vie. La dernière section de ce chapitre tentera de démontrer

comment les organismes communautaires qui desservent les moins nantis du Grand Moncton devraient-ils approcher le problème de la pauvreté en prenant en considération les expériences personnelles de nos participantes.

6.3. L'INTERVENTION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Comme nous venons de l'expliquer, nous tenterons d'expliquer, avec l'aide de deux exemples, comment les organismes communautaires de la région devraient approcher le problème de la pauvreté, tout en prenant en considération les expériences vécues de nos participantes.

Premièrement, lors de notre séjour de recherche nous avons remarqué que les soupes populaires de la région du Grand Moncton ne sont pas accessibles pour tous. En d'autres mots, puisque ces soupes populaires sont situées dans les sous bassement des églises, elles limitent l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Aucun service d'ascenseur n'était à la disponibilité des clients. Alors, en incluant l'expérience de nos femmes, particulièrement celles en fauteuil roulant, elles pourraient adresser la question de l'inaccessibilité à certains services/ organismes communautaire.

Un autre exemple, ou la voix et l'expérience de nos participantes pourraient être favorables, seraient pour discuter de la question des banques alimentaires de la région. Pour accéder aux banques alimentaires du Grand Moncton, il est obligatoire, pour les individus, d'habiter dans les zones résidentielles appropriées. Cependant, celles-ci ne sont pas superposées, nous explique la personne-ressource de la *Cuisine à Cœur* (entrevue du 11 janvier 2011). En d'autres mots, les individus qui habitent à l'extérieure des zones, ou entre-deux zones, ne peuvent pas utiliser les banques alimentaires. De plus, sans preuve de résidence les individus ne peuvent pas recevoir de l'aide de la part des banques alimentaires. Cette restriction est très problématique selon Chantale Senecal, agente de sensibilisation pour le *Centre ReBrancher* du YMCA du Grand Moncton, puisque la majorité des itinérants du Grand Moncton ne possède pas de pièce d'identité.

Dans cette optique, l'accès aux banques alimentaires pour certains individus est impossible, spécialement pour ceux et celles qui demeurent entre deux zones et qui ne possèdent pas de preuve de résidence. Ceci étant dit, en incluant la voix des femmes en situation de précarité au processus de discussion, elles peuvent adresser certains problèmes qui ne l'avaient jamais été auparavant.

Les exemples qui ont été exposés dans cette dernière section démontrent à quel point l'opinion et l'expérience vécue des femmes en situation de précarité deviennent utiles afin d'adresser certaines préoccupations en plus d'améliorer les services offerts aux moins nantis de la communauté. Le dernier chapitre de cette thèse est consacré à la conclusion de notre étude.

CHAPITRE 7

CONCLUSION

L'objectif de cette thèse n'était pas de trouver une solution au problème de l'itinérance et de la pauvreté, mais de trouver une manière innovatrice d'inclure l'expérience vécue de femme directement touchées par ce problème. Pour ce faire, nous avons étudié l'expérience de cinq femmes en situation de précarité du Grand Moncton, au Nouveau-Brunswick. Ces femmes ne sont pas considérées comme des itinérantes « traditionnelles » puisqu'elles habitaient dans un appartement ou dans une maison de chambre au moment de l'entrevue. Ayant choisi de sacrifier leur sécurité alimentaire pour se loger, elles ont été décrites comme des femmes en situation de précarité puisqu'elles vivent une situation très fragilisée et remplie d'incertitude, car elles sont constamment confrontées à l'itinérance. Nous tenons également à souligner que onze organismes communautaires, travaillant auprès des moins nantis de la région, ont été consultés lors de cette recherche afin de présenter les différents services qui sont disponibles aux moins nantis de la région.

Nous avons orienté cette étude de manière à répondre à deux questions de recherche. Dans un premiers temps, nous cherchions à savoir si l'expérience de nos participantes nous amènerait à comprendre en profondeur les services de la communauté et comment ces derniers devraient approcher le problème de la pauvreté à Moncton en prenant en considération les expériences de nos participantes. (Qu'est-ce que les expériences des femmes révèlent au sujet des services et comment les services devraient-ils approcher l'intervention?). La seconde question cherchait plutôt à comprendre l'expérience de nos participantes de même que les stratégies qu'elles utilisent pour affronter leur situation de précarité. (Quelles sont les stratégies que les femmes utilisent afin de faire face à leur situation de précarité?).

Rappelons qu'en analysant les données recueillies lors de nos entrevues avec les femmes, quatre thèmes majeurs sont ressortis, soit la situation d'insécurité, la question de la mauvaise nourriture, l'exclusion et finalement, la honte et l'humiliation. Ces thèmes nous ont également amené à approfondir davantage notre analyse de l'expérience des femmes en

situation de précarité. Le premier thème, soit celui du sentiment d'insécurité chez les femmes, nous a amené à réfléchir sur la relation de l'espace et du genre. C'est-à-dire de réfléchir comment les espaces (les rues, les refuges, les parcs publics, etc.) utilisés par nos participantes sont genrés. Par la suite, le thème de la mauvaise nourriture a enclenché une réflexion sur l'injustice envers les itinérants de nos communautés. C'est-à-dire le respect qui est accordé aux itinérants de nos communautés. Ce thème nous amène également à réfléchir au symbolisme de la nourriture qui représente, à la fois, l'idée du partage et celle d'une justice sociale. Également, en analysant le thème de l'exclusion, la question du privilège est ressortie. Le dernier thème qui est apparu lors des entrevues (la honte et l'humiliation), nous amène à réfléchir sur le discours dominant de la pauvreté dans nos société, soit celui qui renforce l'idée que la pauvreté et l'itinérance sont de mauvaises choses pour l'individu (*moral failure*).

En comprenant d'avantage l'expérience de nos participantes, nous avons ressortis deux exemples qui nous ont permis d'illustrer comment les organismes communautaires de la région pourraient approcher la question de la pauvreté en s'inspirant de l'expérience de nos participantes. Le premier exemple est celui de l'inaccessibilité de certains services. Comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, les soupes populaires de la région du Grand Moncton ne sont pas accessibles à tous. Compte tenue qu'elles sont situées dans les sous-sols des églises, elles excluent l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Un autre exemple qui démontre comment les organismes communautaires peuvent bénéficier des expériences personnelles des femmes en précarité, est celui de l'accès limité aux banques alimentaires du Grand Moncton. Rappelons que les banques alimentaires de la région desservent des zones résidentielles précises et que ces zones ne sont pas superposées. C'est-à-dire que l'accès aux banques alimentaires pour certains individus, est impossible, spécialement pour ceux et celles qui demeurent entre deux zones. Ces exemples démontrent à quel point l'opinion et l'expérience vécue des femmes en situation de précarité deviennent utiles afin d'adresser certaines préoccupations et améliorer les services offerts aux moins nantis de la communauté.

Finalement, en questionnant nos participantes sur les stratégies qu'elles utilisent afin d'affronter leur situation de précarité, nous avons constaté qu'elles en priorisaient quatre. Tout d'abord, nos participantes accordent une priorité absolue au logement. Selon elles, la chose la plus importante est d'être logée. Le choix d'utiliser des services sécuritaires était une autre stratégie importante pour nos participantes. C'est-à-dire, qu'elles choisissent consciemment les organismes communautaires qu'elles utilisent. Une troisième stratégie est celle de maintenir leur dignité en se distinguant des stéréotypes traditionnels associés aux itinérants. La majorité de nos participantes se considèrent comme faisant partie d'une classe « supérieure » de pauvre et elles refusent d'être identifiées comme des profiteuses et des paresseuses. La dernière stratégie que nous avons identifiée fait écho à leur méfiance envers les inconnus et à la non-revendication de la part de nos participantes. En d'autres mots, elles internalisent leurs problèmes et acceptent, tout simplement, leur condition de vie.

Vue de cette perspective, nous pouvons stipuler que la gestion des itinérants et des personnes en situation de précarité par les organisations communautaires du Grand Moncton hiérarchise davantage cette population en raison de la nature de leurs services, mais également en raison de la population qu'ils ciblent. Comme nous l'avons expliqué au cours de ce projet de recherche, les organismes communautaires du Grand Moncton veulent gouverner en exerçant un certain contrôle sur leurs clients. C'est en ce sens que nous stipulons qu'il y a une gouvernance des individus par les associations et les groupes traitant avec les individus en situation de précarité.

En d'autres mots, en utilisant le concept de la gouvernance, nous avons été en mesure d'illustrer qu'avec l'avènement de la globalisation néolibérale, au cours des années 1980 et 1990, notamment avec la désinstitutionnalisation de l'État-providence, il est possible d'observer une décentralisation généralisée du pouvoir qui mène à l'émergence d'une situation dans laquelle le gouvernement central n'est plus nécessairement l'acteur principal dans l'élaboration et la coordination des politiques sociales. Dans ce contexte général, certains auteurs, dont Rosenau, commencent à parler du concept de la gouvernance au lieu du concept plus restrictif du gouvernement, qui renvoie, uniquement aux activités du gouvernement formel. En d'autres mots, avant la désinstitutionnalisation de l'État-

providence, nous parlions plutôt du gouvernement tandis que maintenant, il est plus exacte de parler de gouvernance.

De plus, en incluant ces « nouveaux » acteurs, à la fois politiques, économiques et sociaux, il est préférable de recourir à une approche territorialisée afin de comprendre davantage les problèmes complexes tels que l'itinérance et la pauvreté. Ceci étant dit, l'usage d'une approche territorialisée dans ce projet de recherche nous a permis de concevoir à quel point l'expérience des femmes, mais également la collaboration et la coopération d'une communauté peuvent vraiment changer les choses. Comme nous avons tenté de le démontrer au cours de cette recherche, il est important de consulter les personnes qui sont directement touchées par une situation particulière, soit l'itinérance et la pauvreté, puisqu'elles possèdent des expériences uniques. Il serait alors bénéfique pour les organismes communautaires du Grand Moncton de prendre connaissances de ces expériences afin d'améliorer leurs services. Comme nous l'avons rappelé au début de ce chapitre, l'objectif de cette thèse n'était pas de trouver une solution à l'itinérance et à la pauvreté du Grand Moncton, mais bien de trouver une manière innovatrice d'inclure l'expérience vécue des gens qui sont directement touchés par l'itinérance et la précarité. Dans cette optique, la manière la plus innovatrice d'inclure l'expérience des femmes en situation de précarité est de recourir à l'approche territorialisée.

7.1. NOUVELLES PISTES DE RECHERCHE

À la lumière de cette thèse, de nouvelles pistes de recherche peuvent être envisagées. Dans un premier temps, la citoyenneté des itinérants serait un objet de recherche fort intéressant. Comme nous l'avons mentionné dans ce projet de recherche, très souvent les itinérants de nos communautés sont perçus comme des citoyens de seconde classe, un peu comme l'étaient les canadiennes au début du XXe siècle avant le mouvement des suffragettes.

Une autre recherche qui nous apparaît pertinente serait de creuser davantage la composante de la maladie mentale chez les itinérants. On pense notamment, ici à une réflexion portant sur les répercussions du projet pilote *At Home/Chez Soi*. Une recherche de ce genre permettrait d'illustrer la complexité de la relation entre l'itinérance et la santé mentale.

C'est dans ce même ordre d'idées que l'analyse du plan de réduction de la pauvreté du Nouveau-Brunswick, tel que mentionner au chapitre 5, nous apparaît également comme étant une autre piste de recherche intéressante. C'est-à-dire de réfléchir sur les avantages et les limites de ce plan, ou bien de s'interroger sur les individus ou les groupes qui ont été exclus de ce plan et quelles en sont les répercutions, à la fois, politiques et économiques, de cette stratégie.

Finalement, nous encourageons fortement la recherche ayant comme objet le problème de l'itinérance et de la pauvreté dans les provinces Atlantiques puisque très peu d'études ont été faites sur ces provinces. De plus, il serait intéressant de réfléchir au problème de l'itinérance et de la pauvreté des autres groupes marginalisée, tels que les Autochtones, les jeunes, les immigrants et les vétérants, pour ne nommer que ceux-ci. En étudiant l'itinérance et la pauvreté des provinces atlantiques, nous sommes en mesure de contribuer à la science, mais également de démontrer que la pauvreté ne se limite pas simplement aux grandes métropoles du Canada.

ANNEXES

**TABLEAU DU
SEUIL DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1992) AVANT IMPÔT EN DOLLARS COURANTS - 2010**

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Région rurales à l'extérieur des AR et RMR	Régions urbaines			
		Agglomération de recensement (AR)		Région métropolitaine de recensement (RMR)	
		Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1 personne	\$ 15 583	\$ 17 729	\$ 19 375	\$ 19 496	\$ 22 637
2 personnes	\$ 19 400	\$ 22 070	\$ 24 120	\$ 24 269	\$ 28 182
3 personnes	\$ 23 849	\$ 27 132	\$ 29 652	\$ 29 836	\$ 34 646
4 personnes	\$ 28 957	\$ 32 943	\$ 36 003	\$ 36 226	\$ 42 065
5 personnes	\$ 32 842	\$ 37 363	\$ 40 833	\$ 41 086	\$ 47 710
6 personnes	\$ 37 041	\$ 42 140	\$ 46 054	\$ 46 339	\$ 53 808
7 personnes ou plus	\$ 41 240	\$ 46 916	\$ 51 274	\$ 51 591	\$ 59 907

Source: Statistique Canada, 2011.

L'AFFAIRE BERRI, MONTRÉAL 1996

(Extraï de Thomas, 2000, p.305-307).

« L'opération nettoyage d'espace publique de l'*Affaire Berri* ne constitue par une première dans les annales municipales. Comme Charest et Gagné (1997: 4) nous le remémorent, déjà dans les années 1976 au carré St-Louis on avait délogé les habitués de cet espace. Puis on retrace, par la suite, du côté de l'administration urbaine des parcs, en date du 25 juillet 1979, l'ordonnance #3 du conseil exécutif de la ville qui décrète un règlement visant à fermer les parcs de la municipalité durant la nuit, exception faite des places publiques. Les parcs doivent donc, à partir de cette ordonnance, être fermés durant la nuit.

Au printemps 1996, plusieurs jeunes sont devenus des habitués de la place Émilie-Gamelin. Il s'agit pour eux d'une place de choix pour les rassemblements, la mendicité. Le 15 mars 1996, un rapport du Service d'urbanisme de la ville de Montréal demande de verser dans le domaine public de la Ville à des fins de parcs la place Émilie-Gamelin⁷⁴. Le 20 mars qui suit, une recommandation signée par le directeur du Service d'urbanisme appuie cette demande⁷⁵. Tous, habitués du parc et intervenant, sont informés que désormais cette place Émilie-Gamelin est transformée en parc, donc soumise aux règlements d'un parc, c'est-à-dire qu'il y a fermeture pendant la nuit. Forts de cette information, tous passent à l'action: la police provoque en distribuant dès le mois d'avril amendes sur amendes; les jeunes résistent et se concertent pour s'approprier l'espace. Toujours durant le mois d'avril, une pétition circule à la Place Dupuis (commerce voisin de la place Émilie-Gamelin surnommé aussi parc Berri) pour appuyer l'opération-nettoyage que les corps policiers des postes 25 et 33 veulent faire au parc Berri. Pour justifier cette opération, les policiers invoquent la mendicité agressive des jeunes et le fait que les commerçants se plaignent du climat de terreur qu'instaurent ces derniers aux portes de leurs commerces et qui fait fuir les clients. Selon diverses sources, les policiers ont agi comme agents provocateurs dans cette affaire, initiant eux-mêmes une pétition de la part des commerçants du square Berri.

C'est ainsi que, le 29 juillet 1996, un groupe de jeunes décide de riposter aux actions policières par une activité de désobéissance civile en occupant le parc après minuit. Ce groupe est composé de jeunes dont certains sont membres du mouvement Bouffe pas de bombes (FNB: Food Not Bombs) et d'autres font partie d'un comité contre l'oppression et la brutalité policière. Au cours de cette nuit, on dénombre 70 arrestations. Cependant, à ce moment-là le statut de la place Émilie-Gamelin est inchangé, car la recommandation du 20 mars précédant n'a pas fait l'objet d'une ordonnance municipale et n'a donc pas force de loi. Les personnes arrêtées le 29 juillet 1996 le sont en vertu du RRVM C.P.-3, article 3.21: « Avoir été présent dans un parc après les heures de fermeture (0 h à 6 h) ». Le montant de l'infraction est de 116 \$. Les jeunes étaient dans le parc Émilie-Gamelin.

⁷⁴ C'est-à-dire le lot 823-1 cadastre cite de Montréal, quadrilatère Berri, Ste-Catherine, St-Hubert et De Maisonneuve, plan B-155 St-Jacques – D. E. St-Jacques (38), arr.

⁷⁵ Cette recommandation (950113856) se formule ainsi: verser dans le domaine public de la ville, à des fins de parc, l'emplacement désigné par les lettres ABCDEFA sur le plan numéro B-155, daté du 22 janvier 1996, du service du Génie. Il faudrait, cependant, soustraire de cet ensemble les terrains requis pour fins de métro et désignés par les lettres BHRQB (TREFONDS) et (JKLMNPJ (SURFACE ET TREFONDS).

Me Denis Poitras⁷⁶, qui travaillait sur le dossier de ces jeunes à l'été 1998, n'a pas eu de contestation à la défense et la cause a été prise en délibéré pendant trois mois et demi par le juge. La question à débattre était la suivante: le carré Berri est-il une place publique ou un parc public? Or, pour M^e Poitras, il s'agissait d'une place publique et non d'un parc public. Le statut de place publique Émilie-Gamelin n'avait pas changé comme règlement de zonage au moment des événements de l'été 1996. M^e Poitras a gagné sa cause, ainsi que la poignée de jeunes qui a eu la capacité d'attendre jusqu'au jugement. Pourquoi ces derniers ont-ils eu gain de cause? Il ne s'agissait pas d'infractions à cause de comportements illégaux, mais il était question des dispositions générales qui codifient l'espace urbain et que l'on peut repérer dans les règlements d'urbanisme⁷⁷.

L'espace montréalaise est divisé en territoires et chacun doit être utilisé de façon déterminée⁷⁸. La place Émilie-Gamelin est codifiée dans la catégorie des équipements collectifs et institutionnels. Cette catégorie regroupe les espaces et les lieux publics ainsi que les établissements offrant des services d'éducation, de sport et de loisirs, de culture, de culte, de santé, d'utilités et d'administrations publiques⁷⁹. Les usages autorisés de la catégorie E.1 (1) concernent ce découpage de place et parc publics et cette catégorie comprend les usages suivants: 1. Jardin communautaire; 2. Parc; 3. Promenade; tandis que la catégorie E.1 (3) comprend les usages suivants: 1. Esplanade; 2. Place; 3. Square⁸⁰. L'annexe F comprend les plans de l'arrondissement Ville-Marie ainsi que les usages prescrits pour l'espace compris dans le quadrilatère Berri, Ste-Catherine, St-Hubert et De Maisonneuve. Les usages prescrits pour cet espace sont codifiés E.1 (3) donc comme place publique et non E.1(1) comme parc. C'est donc dire que cet espace était, à l'époque, toujours ouvert au public.

Cette affaire Berri qui s'est conclue en faveur des personnes qui ont défendu leur point de vue jusqu'à la fin n'en est pas restée là. M^e Poitras a continué les procédures pour arrestations illégales. La journée même où la Ville a pris note de cette action, soit le 28 juillet 1999, une nouvelle ordonnance⁸¹ a été émise par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Cette ordonnance décrète que les parcs, places publiques et squares sont fermés durant la nuit, sauf les 40 exceptions énumérées à l'annexe 1. Évidemment, la place Émilie-Gamelin ne fait pas partie des exceptions et devient un espace fermé durant la nuit. En énumérant les parcs et les places publiques, la Ville de Montréal met fin aussi à la confusion qui existait à cause de la différence qui existait entre les parcs et les places publiques quant aux usages prescrits. Ce sont tous les parcs et places publiques qui sont maintenant fermés durant la nuit, sauf évidemment les 40 exceptions choisies par la Ville ».

⁷⁶ M^e Denis Poitras m'a fourni les explications concernant ses propres démarches dans cette affaire ainsi que les résultats qui ont suivi.

⁷⁷ RRVM c. U-1.

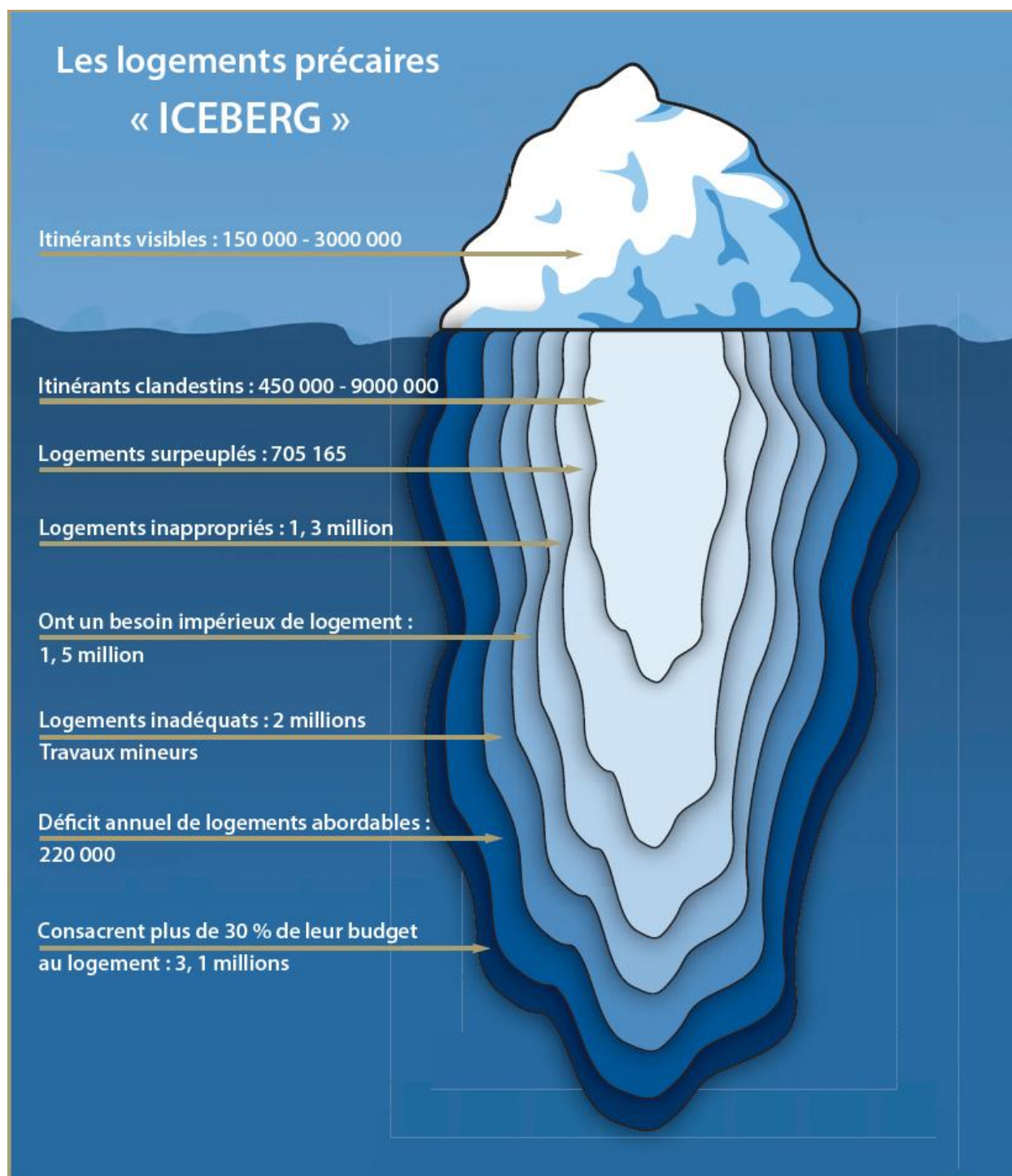
⁷⁸ RRVM c. U-1. Titre III, chapitre I, dispositions générales #130 (annexes A à I).

⁷⁹ RRVM c. U-1. Chapitre VI, #348.

⁸⁰ *Idem*, sous-section 2, on énumère les usages autorisés dans les catégories E.1 (1) à E.1 (4). # 351 et #353.

⁸¹ Ordonnance n° 8, R.R.V.M., chap.P-3, articles 3 et 20, qui abroge l'ordonnance 3 du règlement sur les parcs.

L'ICEBERG DE L'INSTITUT WELLESLEY



Source: St-Onge, 2011: épisode 3§ Place public: Quand le logement nuit à la santé.

**EXEMPLE D'UN MESSAGE TÉLÉPHONIQUE
POUR LES PERSONNES RESSOURCES DES ORGANISMES**

Bonjour,

Mon nom est Mélanie-Ève Bourque et je suis une étudiante à la maîtrise en Études des femmes à l'Université d'Ottawa. Dans ma thèse, j'espère examiner l'expérience des femmes itinérantes ou en situation de pauvreté du Grand Moncton.

Puisque votre organisme offre des services à cette population, j'aimerais savoir s'il serait possible d'obtenir votre collaboration, sous forme d'entrevue individuelle d'environ une heure. Cette entrevue me permettra de réaliser ma recherche et de mieux comprendre la réalité de ces femmes, de comprendre les services que vous offrez et l'impact quotidien que vous avez chez ces femmes.

Je suis dans la région du Grand Moncton du 6 décembre 2010 jusqu'au 3 février 2011. Si vous acceptez de participer, une date d'entrevue devra être choisie selon votre horaire personnel et je suis prête à me déplacer pour vous accommoder.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi par téléphone au (xxx) xxx-xxxx.

Au plaisir de vous voir,

Mélanie-Ève Bourque

AFFICHE DE RECRUTEMENT

- ✓ Si vous êtes une femme francophone
- ✓ Itinérante ou en situation de pauvreté
 - ✓ Âgée de plus de 19 ans

Vous êtes la personne que je recherche

Je suis une étudiante à la maîtrise en Études des femmes à l'Université d'Ottawa qui effectue une recherche dont l'objectif est d'examiner l'expérience des femmes itinérantes du Grand Moncton et leur processus de réintégration.

Nous offrons un chèque-cadeau au restaurant *Tim Hortons* aux participantes.

La sélection des participantes se fera sur la base du premier arrivé, premier servit. Si vous avez envie d'exprimer votre point de vue, appelez-moi au:

(xxx) xxx-xxxx

Mélanie-Ève

CARTE D'AFFAIRE

Mélanie Bourque

xxx-xxxx



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT POUR LES FEMMES

L'approche territorialisée intersectionnelle: repenser l'itinérance et la pauvreté des femmes à Moncton

<u>Nom des personnes</u>	Mélanie-Ève Bourque, étudiante
<u>effectuant la recherche:</u>	Caroline Andrew, superviseure
<u>Institution:</u>	Université d'Ottawa
<u>Faculté:</u>	Faculté d'études supérieures et postdoctorales
<u>Département:</u>	Institut d'études des femmes
<u>Numéros de téléphones:</u>	Madame Bourque (xxx) xxx-xxxx (cellulaire) Professeure Andrew (xxx) xxx-xxxx poste xxxx
<u>Courriers électroniques:</u>	[REDACTED]

Je, _____, suis intéressée à participer à cette recherche menée par Mélanie-Ève Bourque étudiante à la Maîtrise à l'Institut d'Études des femmes de l'Université d'Ottawa. Supervisée par la professeure Caroline Andrew, l'objectif de ce projet est d'examiner l'expérience des femmes itinérantes et en situation de pauvreté du Grand Moncton.

Ma participation consistera essentiellement à prendre part à une entrevue d'un maximum de deux heures pendant lequel des questions portant principalement sur ma perspective me seront posées. Une compensation financière de 10 \$, sous forme de chèque-cadeau au restaurant Tim Hortons, me sera remise dans le but de dédommager mon temps même si je décide de me retirer de l'étude. Je m'attends à ce que le contenu de l'entrevue soit utilisé qu'aux seules fins de la rédaction d'une recherche universitaire en vue d'obtenir une maîtrise en Études des femmes et possiblement une publication universitaire.

J'accepte que l'entrevue d'aujourd'hui soit enregistrée. Les bandes sonores de l'entrevue de même que la transcription de celle-ci seront conservées en sécurité (fermé sous clé) dans le bureau de la superviseure de recherche pendant cinq ans, débutant après la rédaction finale de la thèse. Puis, elles seront détruites par la suite. Seules l'étudiante et la superviseure de thèse auront accès aux données recueillies.

Je comprends que ma participation pourrait me créer des malaises psychologiques ou émotionnels minimes en raison de la révélation d'informations personnelles. Si cela se présente, l'entrevue sera temporairement interrompue et l'étudiante me donnera les ressources nécessaires telles que les coordonnées pour le **Centre de Santé mentale** [REDACTED] ([REDACTED]), (xxx) xxx-xxxx

Je suis libre de me retirer de la recherche en tout temps, avant ou pendant l'entrevue, de refuser d'y participer ou refuser de répondre à certaines questions. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront supprimées du projet. J'ai

l'assurance de la chercheuse que l'information que j'aurais partagée restera strictement confidentielle.

L'anonymat et la confidentialité seront respectés puisque si certaines de mes paroles sont incluses dans la thèse, les passages seront édités de manière à illustrer une idée générale et non une citation précise. Aucune donnée permettant de retracer mon identité telle que mon nom ou celui de mes enfants, mon origine ethnique, mon lieu de résidence ou mon lieu de travail ne sera indiqué dans le rapport de recherche.

Pour tout renseignement sur mes droits comme participante à la recherche, je peux m'adresser au Responsable de la déontologie en recherche [REDACTED]
[REDACTED]. Par téléphone (xxx) xxx-xxxx ou par courriel: [REDACTED].

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Pour tout renseignement additionnel, je peux communiquer avec l'étudiante Mélanie-Ève Bourque au (xxx) xxx-xxxx ou avec la superviseuse du projet Caroline Andrew au (xxx) xxx-xxxx poste xxxx.

Signature du participant: _____
Date: _____ 20____

Signature du témoin (*nécessaire dans le cas où le participant serait illettré, aveugle, etc.*):

Date: _____ 20____

Signature du chercheur: _____
Date: _____ 20____

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

L'approche territorialisée intersectionnelle: repenser l'itinérance et la pauvreté des femmes à Moncton

<u>Nom des personnes</u>	Mélanie-Ève Bourque, étudiante
<u>effectuant la recherche:</u>	Caroline Andrew, superviseure
<u>Institution:</u>	Université d'Ottawa
<u>Faculté:</u>	Faculté d'études supérieures et postdoctorales
<u>Département:</u>	Institut d'études des femmes
<u>Numéros de téléphones:</u>	Madame Bourque (xxx) xxx-xxxx (cellulaire) Professeure Andrew (xxx) xxx-xxxx poste xxxx
<u>Courriers électroniques:</u>	[REDACTED]

Je, _____, suis intéressé(e) à participer à cette recherche menée par Mélanie-Ève Bourque étudiante à la Maîtrise à l'Institut d'Études des femmes de l'Université d'Ottawa. Supervisée par la professeure Caroline Andrew, l'objectif de ce projet est d'examiner l'expérience des femmes itinérantes et en situation de pauvreté du Grand Moncton.

Ma participation consistera essentiellement à prendre part à une entrevue d'un maximum de deux heures pendant lequel des questions portant principalement sur ma perspective me seront posées. Je m'attends à ce que le contenu de l'entrevue soit utilisé qu'aux seules fins de la rédaction d'une recherche universitaire en vue d'obtenir une maîtrise en Études des femmes et possiblement une publication universitaire.

J'accepte que l'entrevue d'aujourd'hui soit enregistrée. Les bandes sonores de l'entrevue de même que la transcription de celle-ci seront conservées en sécurité (fermé sous clé) dans le bureau de la superviseure de recherche pendant cinq ans, débutant après la rédaction finale de la thèse. Puis, elles seront détruites par la suite. Seules l'étudiante et la superviseure de thèse auront accès aux données recueillies. Je comprends qu'il est possible que ma participation pourrait me créer de l'inconfort minime en raison de la révélation d'informations personnelles.

Je suis libre de me retirer de la recherche en tout temps, avant ou pendant l'entrevue, de refuser d'y participer ou refuser de répondre à certaines questions. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront supprimées du projet. J'ai l'assurance de la chercheuse que l'information que j'aurais partagée restera strictement confidentielle.

L'anonymat et la confidentialité seront respectés puisque si certaines de mes paroles sont incluses dans la thèse, les passages seront édités de manière à illustrer une idée générale et non une citation précise. Aucune donnée permettant de retracer mon identité telle que mon

nom ou celui de mes enfants, mon origine ethnique, mon lieu de résidence ou mon lieu de travail ne sera indiqué dans le rapport de recherche.

Pour tout renseignement sur mes droits comme participante à la recherche, je peux m'adresser au Responsable de la déontologie en recherche [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]. Par téléphone (xxx) xxx-xxxx ou par courriel: [REDACTED].

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Pour tout renseignement additionnel, je peux communiquer avec l'étudiante Mélanie-Ève Bourque au (xxx) xxx-xxxx ou avec la superviseure du projet Caroline Andrew au (xxx) xxx-xxxx poste xxxx.

Signature du participant: _____

Date: _____ 20 _____

Signature du témoin (*nécessaire dans le cas où le participant serait illettré, aveugle, etc.*): _____

Date: _____ 20 _____

Signature du chercheur: _____

Date: _____ 20 _____

GUIDE D'ENTREVUE POUR LES FEMMES

1. Racontez-moi une journée typique pour vous?

SERVICES

2. Quels services utilisez-vous? Pourquoi?
3. Pourquoi avez-vous choisi cet organisme? (soupe populaire, centre d'hébergement, autres)
4. Comment êtes-vous venue à utiliser ces services?
5. Trouvez-vous que ces services vous aident? De quelle façon?
6. Trouvez-vous que les gens des différents organismes vous aident? De quelle façon?
7. Trouvez-vous que les gens essayent de comprendre votre situation ou votre parcours comme femme itinérante ou en situation de pauvreté? Expliquer?
8. Trouvez-vous qu'il y a suffisamment de services pour aider les personnes plus démunies dans la région du Grand Moncton? Expliquer?

SÉCURITÉ ET SANTÉ PERSONNELLES

9. Diriez-vous que les endroits que vous utilisez sont sécuritaires pour vous? Expliquez.
10. Est-ce qu'il y a d'autres endroits où vous vous sentez en sécurité? Lesquels?
11. Est-ce qu'il y a des endroits où vous ne vous sentez **pas** en sécurité? Expliquez.
12. Trouvez-vous que, parfois, c'est gênant d'utiliser de tels services? Est-ce que vous pouvez m'en parler?
13. Est-ce qu'il y a d'autres occasions ou d'autres endroits où vous vous sentez gênée?
14. Trouvez-vous que les gens vous regardent différemment parce que vous utilisez des services tels que les soupes populaires, les centres d'hébergement, autres? Expliquez.
15. Quelles sont vos stratégies pour faire face à votre situation réelle? Par stratégies, je veux dire les choix que vous faites ou les décisions que vous prenez.
16. Recevez-vous des prestations d'aide sociale? Trouvez-vous que ces montants sont suffisants pour subvenir à vos besoins de base (nourriture, logement, vêtement)? Expliquer?
17. Pour toute question touchant l'hygiène, avez-vous accès à des ressources? Expliquer?

CITOYENNETÉ

18. Qu'est-ce qu'une personne qui a du succès signifie pour vous? Donnez-moi des exemples.
19. Qu'est-ce qu'être un membre actif d'une communauté représente pour vous?
20. Est-ce que vous vous considérez comme un membre actif de la communauté de Moncton?

GUIDE D'ENTREVUE POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

SERVICES

1. Est-ce qu'il y a un processus d'entrée? Si oui, pouvez-vous m'expliquer ce processus?
2. Quels services offrez-vous? Expliquez?
3. Depuis combien de temps offrez-vous ces services?
4. Comment évaluez-vous les besoins de vos clientes? Comment savez-vous quels services offrir aux femmes itinérantes?
5. Parmi vos membres du personnel, est-ce qu'il y en a qui possèdent une formation professionnelle (par exemple, travailleuse sociale, économiste familiale, etc.)? Sinon, qui sont ceux qui aident les sans-abri à se réintégrer dans la société?
6. Comment aidez-vous les femmes itinérantes à se trouver un logement? Un emploi? De l'aide pour leurs problèmes de consommation (drogues et/ou alcool) ou leurs problèmes de santé mentale? À obtenir un chèque d'assurance sociale?
7. Trouvez-vous que les femmes itinérantes s'entraident? Donnez des exemples.
8. Qu'est-ce que ces femmes aiment de vos services? Expliquez?
9. Avez-vous l'impression que votre organisme est un endroit sécuritaire et reposant pour les femmes itinérantes? Expliquez pourquoi?
10. Essayez-vous de comprendre la situation des femmes itinérantes? Par exemple, comment se sont-elles rendu jusqu'à l'itinérance, etc.?
11. Gardez-vous un contact avec les femmes itinérantes qui ont utilisé vos services? Si oui, comment? Sinon, pourquoi?
12. Si vous aviez la chance de changer quelque chose à vos services, qu'est-ce que vous changeriez? Pourquoi?

L'ITINÉRANCE

13. Trouvez-vous qu'il y a une différence de comportement entre les hommes itinérants et les femmes itinérantes? Expliquez?
14. Est-ce que la manière dont vous approchez les hommes itinérants est différente de la manière dont vous approchez les femmes itinérantes? Expliquez?
15. Comment définiriez-vous la philosophie (vos principes, votre vision du monde) de votre organisme par rapport aux personnes dans le besoin? Expliquez
16. Est-ce que cette philosophie se concentre sur le problème de l'itinérance ou bien est-ce que cette philosophie est, de préférence, d'ordre général? Expliquez?
17. Quelle est votre philosophie concernant les femmes itinérantes? Comment les percevez-vous? Expliquez?
18. Quelle est votre philosophie concernant le problème de l'itinérance?
- A. Est-ce que cette philosophie est bien partagée par les résidents du Grand Moncton? Expliquez?

CITOYENNETÉ

19. comment qualifiez-vous une personne qui a du succès?
20. Qu'entendez-vous par processus de réintégration? Expliquez?

QUESTION POUR LES SERVICES D'HÉBERGEMENT

21. Est-ce qu'il y a une limite de temps pour un séjour dans votre établissement? Expliquez pourquoi?
22. Pouvez-vous m'expliquer une journée typique pour une femme itinérante qui utilise vos services? Donnez-moi des exemples.

BIBLIOGRAPHIE

- ACKER, Sandra (2000). «In/Out/Side. Positioning the Researcher in Feminist Qualitative Research», *Documentation sur la recherche féministe*, vol. 28, n°. 1-2, p.189-208.
- ACROSS-CANADA LOOK AT WELFARE RATES (2008). CBC News-Canada (<http://www.cbc.ca/news/canada/story/2008/12/10/f-map-welfare.html>) (Consultée le 5 octobre 2011).
- ACTION FOR NEIGHBOURHOOD CHANGE (ANC) (s.d). (http://www.anccommunity.ca/index_english.html) (Consultée le 2 février 2012).
- AGNEW, John (2009). *Globalization and Sovereignty*, Lanham: Rowman & Littlefield Publishers, 231p.
- ALLEN, Michael, Kim HOPPER, Susan BARROW and Rae BRIDGMAN (2007). « Housing Issues and Solutions », in David Levinson and Marcy Ross (eds.), *Homelessness handbook*, Massachusetts: Berkshire Publishing group, p.300-308.
- ANDERSON, Isobel (1999). « Social housing or social exclusion? Non-access to housing for single homeless people », in Susan Hutson and David Clapham (eds.), *Homelessness, Public policies and private troubles*, London; New York: Cassell, p.155-172.
- ANDREW, Caroline (2009b). « Urban governance, à la Paquet », in Caroline Andrew, Ruth Hubbard and Jeffrey Roy (eds.) *Gilles Paquet Homo hereticus*, Ottawa: University of Ottawa press, p.140-150.
- ANNIS, Roger (2010) « Jeux olympiques d'hiver de Vancouver: un festival de la cupidité des entreprises », *Parole citoyenne* (http://parolecitoyenne.org/node/25510&term_tid=74) (Consultée le 16 décembre 2011).
- ANSELL, Chris and Alison GASH (2007). « Collaborative governance in theory », *Journal of public administration research and theory*, vol. 18, p.543-571.
- ARNOLD, Kathleen (2004). *Homelessness, Citizenship, and identity, the Uncanniness of late Modernity*, Albany: The Suny series in national identities, 212p.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX (2004). *Le revenu et la pauvreté chez les femmes au Canada: revenu de la situation* (http://www.casw-acts.ca/advocacy/womenpoverty_f.pdf) (Consultée le 17 juin 2011).
- BALIBAR, Françoise (1992). « Ya-t-il une science féminine? », dans Françoise Collin (dir.), *Le sexe des sciences: les femmes en plus*, Paris: Éditions Autrement, p.168-181.
- BANQUES ALIMENTAIRES CANADA (2011). *Bilan-Faim 2011. Un rapport complet sur la faim et l'utilisation des banques alimentaires au Canada* (<http://foodbankscanada.ca/getmedia/12cc3c76-bd6e-4747-a53b-a44a250c26de/Bilan-Faim-2011.pdf.aspx?ext=.pdf>) (Consultée le 15 janvier 2012).
- BANQUES ALIMENTAIRES CANADA (2010). *Bilan-Faim 2010. Un rapport complet sur la faim et l'utilisation des banques alimentaires au Canada* (<http://www.foodbankscanada.ca/About-Us/Publications/Research.aspx>) (Consultée le 20 septembre 2011).

- BARBERIS, Eduardo, Åke BERGMARK and Renate MINAS (2010). « Rescaling processes in Europe: convergence and divergence patterns towards multilevel governance? », in Yuri Kazepov (eds.) *Rescaling social policies: towards multilevel governance in Europe*, vol.38, United Kingdom: Ashgate, p.357-388.
- BARRY, Monica (1998). « Social exclusion and social work: an Introduction », in Monica Barry and Christine Hallett (eds.) *Social exclusion and social work. Issues of theory, policy and practice*, Dorset: Russell House Publishing Ltd., p.1-12.
- BEGBIE, Harold (1920). *The life of General William Booth: The Founder of the Salvation Army*, New York: The Macmillan Company, 446p.
- BEGIN, Patricia, Lyne CASAVANT et Nancy MILLER CHENIER (1999). « Les sans-abri », *Division des affaires politiques et sociales*, Ottawa: Bibliothèque du parlement (<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/researchpublications/prb991-f.htm>) (Consultée le 15 septembre 2011).
- BELLOT, Céline (2000). « La trajectoire: un outil dans la compréhension de l'itinérance », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.101-119.
- BERESFORD, Peter and Anne WILSON (1998). « Social exclusion and social work: Challenging the contradictions of exclusive debate », in Monica Barry and Christine Hallett (eds.) *Social exclusion and social work. Issues of theory, policy and practice*, Dorset: Russell House Publishing Ltd., p.85-96.
- BERNARD, Nicolas (2006). *La pauvreté aliénée dans son rapport à l'espace. Entre assignation et nomadisme*, Belgique: Éditions Labor, 141p.
- BERKOWITZ, Bill and Tom WOLFF (1996). « Rethinking social action and community empowerment: A dialogue », in Brinton Lykes and all. (eds.), *Myths about the powerless: Contesting social inequalities*, Philadelphia: Temple University Press, p.296-316.
- BEST PRACTICE AGENCIES (1999). *Documentation of best practices addressing homelessness*, SERGE, Luba (coordinator), Ottawa: Canada Mortgage and Housing Corporation (CMHC), 172p.
- BLANCH, Vanessa (2011a) « Federal project for homeless digs in », *CBC News New-Brunswick* (<http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/story/2011/06/22/nb-homeless-work-0622.html>) (Consultée le 15 décembre 2011).
- BLANCH Vanessa (journalist) (2011b). « At home - chez soi », [audio], in Maritime Magazine, CBC-Nova-Scotia, 25 minutes (<http://www.cbc.ca/maritimemagazine/2011/05/31/at-home---chez-soi/>) (Consultée le 15 décembre 2011).
- BOISMENU, Gérard et Jane JENSON (1996). « La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien », *Politique et société*, n°. 30, p.29-52.

- BORCHORST, Anette (1999). « Feminist thinking about the Welfare state », in Myra Max Ferree, Judith Lober, Beth B. Hess (dir.) *Revisioning Gender*, Thousand Oaks; London; New Delhi: Sage publications, p.99-127.
- BOUCHARD, Édith (1988). *Les femmes itinérantes: une réalité méconnue*, Québec: Gouvernement du Québec, Conseil du Statut de la Femme, 48p.
- BOURASSA, Chantal et Ysabel PROVENCHER (2004). *Salaire minimum et revenus de bien-être social au Nouveau-Brunswick. Comment survivre?*, Moncton: École de travail social, Université de Moncton, Moncton et le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick, 19p. (http://www.frontnb.ca/Document/Analyse_fr/salaireminimumetrevenusd_aidesocialeauNB.pdf) (Consultée le 12 mai 2011).
- BRADFORD, Neil and Caroline ANDREW (2011). *Ontario's local immigration partnership councils: Renewing Canadian Multiculturalism from below?*, (Draft), paper prepared for Southern Political Science Association Annual Meetings, New Orleans, January 5-8, 2011, Panel on Multi-level governance in the United States and Canada, 20p.
- BRADFORD, Neil (2011). *Public policy in Canada: bringing place In?*, (Monograph and Seminar: Investing in better places: International perspectives), London: University of Western Ontario, 11p.
- BRADFORD, Neil (2010). « La politique sociale au Canada du deuxième millénaire: L'importance de la dimension locale », *Des collectivités accueillantes: planifier la diversité*, Ottawa: L'Institut canadien des urbanistes, (Magazine Plan Canada, édition spéciale), p.14-19.
- BRADFORD, Neil (2005). *Place-Based public policy towards a new urban and community agenda for Canada*, Ottawa: CPRN Research report F/51 Family network, 75p.
- BRASSARD, Renée et Marie-Marthe COUSINEAU (2000). « Victimization et prise en charge des itinérants: entre aide et contrôle », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.361-376.
- BRIDGMAN, Rae (2003). *Safe haven: The story of a shelter for homeless women*, Toronto; Buffalo; London: University of Toronto Press, 161p.
- BROUSSE, Cécile, FIRDION, Jean-Marie et MARPSAT, Maryse (2008). *Les sans-domicile*, Paris: Édition La Découverte, 118p.
- BROUSSE, Cécile, MASSÉ, Emmanuel et DE LAROCÈRE, Bernadette (2006). « L'enquête sans-domicile 2001 », Paris: *INSEE Méthodes*, n° 116, 272p.
- BRUNET-JAILLY, Emmanuel (2007). « Municipal-central relations in France: Between decentralization and multilevel governance », in Harvey Lazar and Christian Leuprecht (eds.) *Spheres of governance. Comparative studies of cities in multilevel governance systems*, Montréal; Kingston: Institute of intergovernmental Relations, McGill-Queens University Press, p.125-161.

- BUCKNER, John (1991). « Pathways into homelessness: An epidemiological analysis », in Debra Rog (eds.), *Evaluating programs for the homeless*, San Francisco: Jossey-Bass Publishers, n°. 52, p.17-30.
- BULANDA, Ronald (2007). « Beyond provisions: the relationship between poverty status and parenting among single mothers », in *Marriage & Family review*, vol.42, n°. 4, p.63-86.
- BUTLER, Sandra (1994). *Middle-aged, female and homeless: The stories of a forgotten group*, New York; London: Garland Publishing Inc, 156p.
- BUTLER JONES, David (Dr.) (2009) *Rapport sur l'état de la santé publique au Canada 2009. Grandir sainement- priorités pour un avenir en santé*, Ottawa: Agence de la santé publique du Canada, 142p. (<http://www.phac-aspc.gc.ca/cphorsphc-respcacsp/2009/fr-rc/index-fra.php>) (Consultée le 4 avril 2011).
- CABANISS, Emily and Jill FULLER (2005). « Ethnicity, race and poverty among single women: A theoretical synthesis », *Race, gender & class*, vol.12, n°. 2, p.142-163.
- CAMPEAU, Paul (2000). « La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.49-69.
- CARLISLE, Jane (1997). « The housing needs of ex-prisoners », in Roger Burrows, Nicholas Pleace and Deborah Quilars (eds.) *Homelessness and social policy*, London; New York: Routledge, p.123-131.
- CASAVANT, Lyne (1999). « La définition du sans-abri », *Division des affaires politiques et sociales*, Ottawa: Gouvernement du Canada (<http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/modules/prb99-1-homelessness/definition-f.htm>) (Consultée le 13 mai 2011).
- CASTEL, Robert (2004). « Cadrer l'exclusion », dans Saül Karsz (dir.), *L'exclusion, définir pour en finir*, Paris: Dunod, p.35-60.
- CHEETHAM, Juliet and Roger FULLER (1998). « Social exclusion and social work: Policy, practice and research », in Monica Barry and Christine Hallett (eds.) *Social exclusion and social work. Issues of theory, policy and practice*, Dorset: Russell House Publishing Ltd, p.118-132.
- CHEUNG, Angela M. and Stephen W. HWANG (2004) « Risk of death among homeless women: a cohort study and review of the literature », in *CMAJ*, vol.170, n°.8, p. 1243-1247. (<http://www.cmaj.ca/content/170/8/1243.full>) (Consultée le 4 avril 2011).
- COCHRANE, Alan (January 22 2011) (English daily news paper) « YMCA Reconnect program helps Moncton's homeless » *Times & Transcript*, Moncton.
- CODERRE, Cécile et Madeleine ROY (2004). *Carte postale du Nouveau-Brunswick*, Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (http://affc.ca/index.cfm?Voir=sections&Id=638&M=218&Repertoire_No=-1371073247) (Consultée le 12 juin 2011).

- COLLARD, Nathalie (2011) « La mission de l'itinéraire », *cyberpresse.ca*.
(<http://www.cyberpresse.ca/arts/medias/201102/03/01-4366405-la-mission-de-litineraire.php>)
(Consultée le 10 février 2011).
- COMITÉ D'ACTION FEMMES ET SÉCURITÉ URBAINE (2002) *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire de la ville de Montréal*, Montréal: Comité d'action femmes et sécurité urbaine, 137p.
- COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA (2011). *At home/Chez soi*
(<http://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/Pages/Litinerance.aspx>) (Consultée le 12 décembre 2011).
- COMMUNITY CHAPLAINCY FOR EX-OFFENDERS (s.d.)
(<http://www.monctonchaplancy.com/en/history.html>) (Consultée le 20 novembre 2011).
- CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES) (2002). *La femme et la pauvreté dix ans plus tard*, Ministre d'affaires public et gouvernemental, Ottawa: Service Canada
(<http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/OtherPublications/1990ReportWomenAndPovertyRevisited/ReportFRE.htm>) (Consultée le 12 juin 2010).
- CONTACT NAZARETH (journal) (2010). Moncton: Maison Nazareth, vol. 20, no. 2.
- CORBEIL, Christine et Isabelle MARCHANT (2006). « Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: défis et enjeux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 19, n°. 1, p.40-57.
- CORDRAY, David (1991). « Estimating the number of homeless: The need for mixed methods », in Debra Rog (eds.), *Evaluating programs for the homeless*, San Francisco: Jossey-Bass Publishers, n°. 52, p.7- 16.
- CORMIER Martin (réalisateur) (2009). *An afternoon with Stéfán*, part 1 et 2, [mini documentaire], (s.l.) (<http://www.youtube.com/user/MartinCormier77#p/a/u/1/x3DZFgo6C-g>) (Consultée le 5 juin 2010).
- CORMIER, Michel (2004). *Louis J. Robichaud, Une révolution si peu tranquille*, Moncton: Les Éditions de la francophonie, 302p.
- CRENSHAW, Kimberlé Williams (1989). « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine », *Feminist Theory and Antiracist Politics*, University of Chicago Legal Forum, p.139-167.
- DALY, Gerald (2007). « Canada », in David Levinson and Marcy Ross (eds.), *Homelessness handbook*, Massachusetts: Berkshire Publishing group, p.389-395.
- DAVIS, Mike (1991). « Afterword: A logic Like Hell's: Being Homeless in Los Angeles », *UCLA Law Review*, vol. 39, n°. 2, p.325-332.
- DEMERS, Alain (2002). *Dans la rue*, (récit), Montréal: Les Éditions Interligne, 245p.
- DESJARLAIS, Robert (1997). *Shelter blues: sanity and selfhood among the homeless*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press, 307p.

- DESROSIERS, Éric (2011). « Un monde de moins en moins égalitaire », *Le Devoir.com*. (<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/337648/un-monde-de-moins-en-moins-egalitaire>) (Consultée le 15 décembre 2011).
- DEVAULT, Marjorie (2004). « Talking and Listening from Women's Standpoint: Feminist Strategies for Interviewing and Analysis », *Feminist perspectives on Social Research*, New York; Oxford: Oxford University Press, p.227-247.
- DEVELOPPEMENT SOCIALE (2011). *Annexe des taux d'aide sociale*, (Annexe A et B), Fredericton: Gouvernement du Nouveau-Brunswick (http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/developpement_social/aide-social/annexes_destauxdaidesociale.html) (Consultée le 15 novembre 2011).
- DILLON, Michael and Luis LOBO-GUERRERO (2009). «The Biopolitical Imaginary of Species Being and the Freedom to Underwrite in the Molecular Age», *Theory, Culture & Society* 26, n°. 1, p.1-23.
- DILLON, Michael and Luis LOBO-GUERRERO (2008). «Biopolitics of Security in the 21st Century: An Introduction», *Review of International Studies* n°. 34, p.265-92.
- DINGWERTH, Klaus and Philipp PATTERBERG (2006). « Global governance as a perspective on world politics », *Global Governance*, vol. 12, p.185-203.
- DIRECTION DES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK (1982). *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick: Rapport du groupe d'étude sur les langues officielles*, Fredericton: Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 468p.
- LES DONNÉES SUR LES SANS-ABRI NE DISENT PAS TOUT (2011). Radio-Canada édition Ottawa-Gatineau. (<http://www.radio-canada.ca/regions/atlantique/2011/03/29/004-rapport-sans-abris-nb.shtml>) (Consultée le 16 novembre 2011).
- DUBREUCQ, Jean-Luc (2008). « Santé mentale des sans-abri: faut-il intervenir davantage? », *Psychiatrie et violence*, vol. 8, n°. 1, (<http://www.erudit.org/revue/pv/2008/v8/n1/018663ar.html>) (Consultée le 13 juin 2011).
- DUCHÂINE Errol (journaliste) et Pierre CÔTÉ (réalisateur) (2002). « La rue comme refuge », [enregistrement vidéo] Montréal: Société Radio-Canada, 20 minutes.
- DUFFY, Katherine (1999). « Free markets, poverty and social exclusion », in Dragana Avramov (eds.), *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, Aldershot; Brookfield; Singapore; Sydney: Ashgate, p.52-72.
- DUFOUR, Rose et Brigitte GARNEAU (2000). « Trois vilains petits canards. Études sur la filiation de parenté et la désaffiliation sociale », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.137-159.
- DUSSAULT Anne-Marie (animation) et Gaëtan LAVOIE (réalisation) (2001). « Les itinérants vous dérangent-ils? », [enregistrement vidéo], Montréal: Télé-Québec, 51 minutes.

- ECHENBERG, Havi et Hilary JENSEN (2008). *L'itinérance au Canada: définition et recensements*, Ottawa: Bibliothèque du Parlement
(<http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0830-f.htm>) (Consultée le 16 septembre 2011).
- ELLIOT, Michael (1993). *Why the Homeless Don't Have Homes and What to Do About It*, Ohio: The Pilgrim Press, 152p.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (2004) *Une ville à la mesure des femmes: Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre femmes et hommes*, Ottawa: Agence canadienne de développement international, 52p.
- FEMMES ET VILLES INTERNATIONAL (2010). *Ensemble pour la sécurité des femmes. Créer des communautés plus sécuritaires pour les femmes marginalisées et pour toute la communauté*, Québec: Bibliothèque et Archives national du Québec; Ottawa: Bibliothèque et Archives Canada, 60p.
- FERRILL, Lisa (1991) *A Far Cry from Home: Life in a Shelter for Homeless Women*, Chicago: The Noble Press Inc, 178p.
- FIELDMAN, Leonard (2004). *Citizens without shelter: Homelessness, Democracy, and Political exclusion*, Ithaca; London: Cornell University Press, 185p.
- FISHER, Bill (1998). « Exclusion: The emperor's clothes », in Monica Barry and Christine Hallett (eds.) *Social exclusion and social work. Issues of theory, policy and practice*, Dorset: Russell House Publishing Ltd, p.74-84.
- FLORA, Peter and Arnold HEIDENHEIMER (1981). *The Development of Welfare States in Europe and America*, New Brunswick (U.S.A.); London (U.K.): Transaction Books, 417p.
- FONTAINE, Michel (2000). « Les besoins et les services: les paradoxes », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.275-290.
- FONTAN, Jean-Marc (2000). « Entre la gestion socialisée et l'autogestion d'une pratique, quel devenir citoyen pour l'itinérant? », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.29-47.
- FOURNIER, Louise (2001). « Instabilité résidentielle », dans Louise Fournier (dir.), *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal- Centre et de Québec, 1998-1999, vol. 2*, Collection la santé et le bien-être, Québec: Institut de la statistique du Québec, p.23-46.
- FOURNIER, Louise (1996). « Santé mentale », dans Louise Fournier et Céline Mercier (dir.) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal: Éditions du Méridien, p.119-162.
- FOURNIER, Louise et Isabelle LAURIN (1996). « Les caractéristiques sociodémographiques », dans Louise Fournier et Céline Mercier (dir.) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal: Éditions du Méridien, p.77-82.

- FOX PIVEN, Frances and Richard CLOWARD (1996). « Welfare reform and the new class war », in Brinton Lykes and all. (eds.), *Myths about the powerless: Contesting social inequalities*, Philadelphia: Temple University Press, p.72-86.
- FRASER, Nancy (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale? Reconnaissance et distribution*, Paris: La Découverte, 179p.
- FREDERICKSON, George (2009). « The new geo-governance », in Caroline Andrew, Ruth Hubbard, Jeffrey Roy (eds.) *Gilles Paquet Homo hereticus*, Ottawa: University of Ottawa press, p.206-209.
- FREIDMAN, Thomas (2005). « *The World is Flat: A brief History of the Twenty-first Century*. New York: Farrar, Straus and Giroux, 469p.
- FRONT COMMUN POUR LA JUSTICE SOCIALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2009). *Travailler ensemble pour réduire la pauvreté au Nouveau- Brunswick*, Moncton (http://www.frontnb.ca/Document/WorkingTogether_fr.pdf) (Consultée le 14 juin 2011).
- FRONT COMMUN POUR LA JUSTICE SOCIALE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (s.d.). « Comment mesure-t-on la pauvreté? », *Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick* (http://www.frontnb.ca/Document/facs_fr/Mesure_fr.htm) (Consultée le 15 janvier 2012).
- GANS, Herbert (1996). « The so-called underclass and the future of antipoverty policy », in Brinton Lykes and all. (eds.), *Myths about the powerless: contesting social inequalities*, Philadelphia: Temple University Press, p.87-101.
- GATTINGER, Monica (2009). « Contribution to governance scholarship: definitions, debates, and omission », in Caroline Andrew, Ruth Hubbard and Jeffrey Roy (eds.) *Gilles Paquet Homo hereticus*, Ottawa: University of Ottawa press, p.210-223.
- GAUDREAU, Julie, Micheline OSTOJ et Louise FOURNIER, (1996). « Les personnes âgées », dans Louise Fournier et Céline Mercier (dir.) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal: Éditions du Méridien, p.307-320.
- GERSON, Jill (2006). *Hope springs maternal: Homeless mothers talk about making sense of adversity*, New York: Gordian Knot Books, 311p.
- GILBER, Melissa (2000). « Identity, difference, and the geographies of working poor women's survival strategies », in Kristine Miranne and Alma Young (eds.) *Gendering the city. Women, boundaries, and visions of urban life*, Lanham; Boulder; New-York; Oxford: Rowman & Littlefield Publishers Inc, p.65-87.
- GOUVERNEMENT DU CANADA (2005). *Politiques et pratiques en matière de logement dans un contexte de pauvreté et d'exclusion*, (Un Projet de recherche sur les politiques: Rapport de synthèse) (http://www.policyresearch.gc.ca/doclib/SR_PEX_Housing_200508_f.pdf) (Consultée le 3 juin 2011).

- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2011). *Révisé/ Le gouvernement propose de reporter la prochaine augmentation du salaire minimum*, Communiqué- Éducation postsecondaire, Formation et Travail (<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communiqu2011.07.0802.html>) (Consultée le 3 novembre 2011).
- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2009). « Ensemble pour vaincre la pauvreté », *Société d'inclusion économique et sociale* (<http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies.html>) (Consultée le 3 novembre 2011).
- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2006). *Village historique de Kings Landing: Vente des pauvres au enchères à Kings Landing*, (communiqué de presse) (<http://www.gnb.ca/cnb/newsf/king/2006f0926ki.htm>) (Consultée le 12 juillet 2011).
- GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK (s.d.) *À propos du Nouveau-Brunswick*, (Selon les statistiques de 2006) (http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/gatewaAys/A_propos_du_NB.html) (Consultée le 2 novembre 2011).
- GRAHAM PROMISES MONEY FOR POVERTY ISSUES (2009). CBC News- New-Brunswick. (<http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/story/2009/10/09/nb-graham-lamrock-social-assistance-104.html>) (Consultée le 2 novembre 2011).
- GREVE, Carsten and Graeme HODGE (2010). « Public-Private partnerships and public governance challenges », in Stephen Osborne (eds.) *The new public governance? Emerging perspectives on the theory and practice of public governance*, London; New York: Routledge, p.149-162.
- GREATER MONCTON HOMELESSNESS STERRING COMMITTEE (2011). *Experiencing Homelessness 4. The fourth report card on homelessness in Greater Moncton* (<http://monctonhomelessness.org/documents/4th%20moncton%20provincial%20report%20card%202011.pdf>) (Consultée le 15 mai 2011).
- GREATER MONCTON HOMELESSNESS STERRING COMMITTEE (2010). *Experiencing Homelessness 3. The third report card on homelessness in Greater Moncton* (http://monctonhomelessness.org/documents/3rd%20moncton%20rc_2nd%20provincial%20rc.pdf) (Consultée le 20 Février 2011).
- GREATER MONCTON HOMELESSNESS STERRING COMMITTEE (2009). *Experiencing Homelessness 2. The second report card on homelessness in Greater Moncton* (http://monctonhomelessness.org/documents/2nd%20report%20card_homelessness%20moncton2009.pdf) (Consultée le 24 mai 2010).
- GREATER MONCTON HOMELESSNESS STERRING COMMITTEE (s.d.). (<http://monctonhomelessness.org/index.html>) (Consultée le 20 mai 2010).
- GREENFIELD HOUSE (s.d.). « Greenfield house », dans *Atlantic Halfway House Association* (http://halfwayhouses.ca/en/region/ahha/facility/greenfield_house/) (Consultée le 1 décembre 2011).
- GUEST, Dennis (1995). *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, Seconde édition, Québec: Boréal Compact, 478p.

- GUILLAUME, Pierre (2000). « Naissance de l'État providence », *Revue économique*, vol. 51, n° 2, p.371-384.
- GUILLOU, Jacques et Louis MOREAU DE BELLAING (1999). *Misère et pauvreté: sans domicile fixe et sous-prolétaires*, Paris; Montréal: Éditions Harmattan, 277p.
- HARAWAY, Donna (2007). « Savoirs situés, la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle », dans *Manifest Cyborg et autres essais*, Paris: Exils Éditeur, p.107-140.
- HARDING, Sandra (2004). « Rethinking Standpoint Epistemology: What is "Strong Objectivity"? », in Sharlene Nagy Hesse-Biber and Michelle Yaiser (eds.), *Feminist Perspectives on Social Research*, New-york:Oxford, p.39-64.
- HARDT, Michael and Antonio NEGRI (2000). *Empire*, Cambridge; London: Harvard University Press, 413p.
- HARMAN, Lesley (1989). *When a hostel becomes a Home: Experiences of women*, Toronto: Garamond Press, 113p.
- HARTMAN, Ann (1989). « Homelessness: Public Issue and Private Trouble », *Social Work*, p.483-484.
- HARVEST HOUSE (s.d.). (<http://harvesthouseministries.org/index.php>) (Consultée le 14 décembre 2011).
- HÉNAFF, Marcel (2008). « Seconde approche: repenser l'espace public, découvrir l'espace commun », *La ville qui vient*, Paris: l'Herne, p.153-221.
- HIGGINBOTHAM, Evelyn Brooks (1992). « African-American women's history and the metalanguage of race », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 17, n° 2, p.251-274.
- HILL COLLINS, Patricia (2007). « Learning from the Outsider Within: The sociological significance of Black Feminist Thought », *Just Methods: An Interdisciplinary Feminist Reader*, London: Alison M. Jaggar, Boulder, p.308-318.
- HILL, Michael (2006). « Social security », *Social Policy in the Modern world, a comparative text*, USA; UK; Australia: Blackwell publishing, 311p.
- HOLMAN, Bob (1998). « Neighbourhoods and exclusion », in Monica Barry and Christine Hallett (eds.) *Social exclusion and social work. Issues of theory, policy and practice*, Dorset: Russell House Publishing Ltd., p.62-73.
- HUEBNER, Robert and Scott CROSSE (1991). « Challenges in Evaluating a National Demonstration Program for Homeless Person with Alcohol and Other Drug Problems » in Debra J. Rog (eds.) *Evaluating Programs for the Homeless*, San Francisco: Jossey-Bass Publishers, n° 52, p.33-46.

- HUMAN DEVELOPMENT COUNCIL (2009). *Rapport sur la pauvreté des enfants et des familles au Nouveau-Brunswick*, Saint-John: Human Development Council (<http://www.campaign2000.ca/reportCards/provincial/New%20Brunswick/2009ChildandFamilyPovertyReportCardFrench.pdf>) (Consultée le 12 novembre 2011).
- HUMAN RESOURCES AND SKILLS DEVELOPMENT CANADA (2011). *Homelessness Partnering Strategy* (<http://www.hrsdc.gc.ca/eng/homelessness/>) (Consultée le 11 octobre 2011).
- HURTUBISE, Roch (2000). « Aide alimentaire et pauvreté: vers de nouvelles formes de priorisation des clientèles et des interventions », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.347-359.
- INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHERS SUR LES FEMMES (2004) *Éthique en matière de recherche féministe: un processus*, 3^{ième} réimpression, p.7-9; p.14-18.
- INTRASPEC.CA. (2011) *Homeless in Canada: Resources* (<http://intraspec.ca/homelessCanada.php>) (Consultée le 2 août 2011).
- JACOBS, Keith, Jim KEMENY and Tony MANZI (1999). « The struggle to define homelessness: a constructivist approach », in Susan Hutson and David Clapham (eds.), *Homelessness, Public policies and private troubles*, London; New York: Cassell, p.11-28.
- JAGGAR, Alison M. (eds.) (2008). *Just Methods: An Interdisciplinary Feminist Reader*, Colorado: Paradigm Publishers, 516p.
- JASINKI Jana, Jennifer WESELY, James WRIGHT and Elizabeth MUSTAINE (2010). *Hard lives, mean streets, violence in the lives of homeless women*, Boston: Northeastern University Press, 193p.
- JOHNSON, Norman (1987). *The Welfare State in transition. The theory and practice of Welfare pluralism*, Amherst: The University of Massachusetts Press, 243p.
- JUTEAU, Danielle (2003). « Différenciation, politique sociale et droits de la citoyenneté », dans Danielle Juteau (dir.), *La différenciation sociale: modèles et processus*, Montréal: Les presses de l'Université de Montréal, p.253-259.
- KAZEPOV, Yuri (2010). « Rescaling social policies towards multilevel governance in Europe: some reflections on processes at stake and actors involved », in Yuri Kazepov (eds.) *Rescaling social policies: towards multilevel governance in Europe*, vol.38, United Kingdom: Ashgate, p.35-72.
- KLIJN, Erik-Hans (2010). « Trust in governance networks: Looking for conditions for innovative solutions and outcomes », in Stephen Osborne (eds.) *The new public governance? Emerging perspectives on the theory and practice of public governance*, London; New York: Routledge, p.303-321.
- KLODAWSKY, Fran and Leonore EVANS (2009). *Homelessness on the Federal Agenda: Progressive Architecture but No Solution in Sight*, (draft), 30p.

- KOTHARI, Miloon (2007). *Rapporteur spéciale des Nations Unies sur le logement convenable: Mission au Canada*, (version non corrigée), Ottawa (<http://www.frapru.qc.ca/IMG/html/KothariFr.html>) (Consultée le 10 août 2011).
- KOZOL, Jonathan (1988). « Homeless », *MS (Gender Watch)*, vol.16, n°. 10, p.38-43.
- LABERGE, Danielle (2000). « L'introduction », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p. 1-27.
- LABERGE, Danielle, Daphné MORIN et Shirley ROY (2000). « L'itinérance des femmes: les effets convergents de transformations sociétales », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.83-99.
- LABERGE, Danielle, Pierre LANDREVILLE, Daphné MORIN et Lyne CASAVANT(2000). « Une convergence: parcours d'emprisonnement, Parcours d'itinérance », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.253-272.
- LANZARINI, Corinne (2000). *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris: Presses universitaires de France, 280p.
- LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK (2011). *Ensemble pour vaincre la pauvreté: Le plan d'inclusion économique et sociale du Nouveau-Brunswick* (Rapport d'étapes septembre 2010- mars 2011), Fredericton: Gouvernement du Nouveau-Brunswick (<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/esic/pdf/RapportDetapeMars2011.pdf>) (Consultée le 15 novembre 2011).
- LAYTON, Jack with Michael SHAPCOTT (2008). *Homelessness: How to end the national crisis*, Toronto: Penguin Canada, 382p.
- LAYTON, Jack (2000). *Homelessness: the making and unmaking of a crisis*, Toronto: Penguin Canada, 246p.
- LEBRETON, Samuel et André LECLERC (s.d.). *La pauvreté au Nouveau-Brunswick*, Moncton: Université de Moncton (<http://www.frontnb.ca/Document/Debut/PauvreNouveauBrunswick.pdf>) (Consultée le 13 mai 2010).
- LECLERC, André (s.d.). *La lutte à la pauvreté au Nouveau-Brunswick*, Moncton: Université de Moncton (<http://www.frontnb.ca/Document/Debut/AndreLeclerc.pdf>) (Consultée le 8 décembre 2011).
- LEE, Judith (2005). « No Place to Go: Homeless women and children », in Alex Gitterman and Lawrence Shulman (eds.), *Mutual aid groups, vulnerable and resilient populations, and the life cycle*, New York: Columbia University Press, p.373-399.
- LEGAULT, Marie-Josée (2003). *L'itinérance et les politiques sociales*, Mémoire déposé à l'École de Service Sociale en vue de l'obtention de la Maîtrise en Service Social, sous la direction de Marc Molgat, Ottawa: Université d'Ottawa, 58p.

- LEGROS, Pierre (1987). « Le cadre politique du problème des sans-abri », *Santé mentale au Québec*, vol. 12, n^o. 2, p.205-207.
- LE MONITEUR ACADIEN (journal hebdomadaire) (Du 6 décembre 2010 au 3 février 2011). Shédiac.
- LENON, Suzanne (2000). « Living on the edge: women, poverty and homelessness in Canada », *Canadian Woman Studies*, vol. 20, n^o. 3, p.123-129.
- LEO, Christopher and Jeremy ENNS (2009). « Multi-level governance and ideological rigidity: The failure of deep federalism », *Canadian journal of political science*, vol. 42, n^o. 1, p.93-116.
- L'ÉTOILE DE DIEPPE (journal hebdomadaire) (Du 6 décembre 2010 au 3 février 2011). Dieppe.
- LEUPRECHT, Christian and Harvey LAZAR (2007). « From multilevel to “multi-order” governance? », in Harvey Lazar and Christian Leuprecht (eds.) *Spheres of governance. Comparative studies of cities in multilevel governance systems*, Institute of intergovernmental Relations, Montréal; Kingston: McGill-Queens University Press, p.1-21.
- LIDDIARD, Mark (1999). « Homelessness: the media, public attitudes and policy making », in Susan Hutson and David Clapham (eds.), *Homelessness, Public policies and private troubles*, London; New York: Cassell, p.74-88.
- LIEBOW, Elliot (1993). *Tell them who I am: the lives of homeless women*, New York; Toronto: The Free Press, 339p.
- LIFF, Sharon (1996). *No place else to go: Homeless mothers and their children living in urban shelters*, New York; London: Garland Publishing Inc, 181p.
- LIPSKY, Michael and Steven Rathgeb SMITH, (1989). « When Social Problems Are Treated as Emergencies », *Social Services Review*, vol. 63, n^o.1, p.5-25.
- LISTER, Ruth (1998). « In from the margins: Citizenship, inclusion and exclusion », in Monica Barry and Christine Hallett (eds.) *Social exclusion and social work. Issues of theory, policy and practice*, Dorset: Russell House Publishing Ltd., p.26-38.
- LOWE, Stuart (1997). « Homelessness and the law », in Roger Burrows, Nicholas Pleace and Deborah Quilars (eds.) *Homelessness and social policy*, London; New York: Routledge, p.19-34.
- LÖWY, Ilana (1992). « Universalité de la science et connaissances située », dans Delphine Gardey et Ilana Löwy (dir.) *L'invention du naturel: les sciences et la fabrication du masculin et du féminin*, Amsterdam: Archives contemporaines, p.137-150.
- LYON-CALLO, Vincent (2004). *Inequality, poverty, and neoliberal governance, Activist ethnography in the homeless sheltering industry*, Peterborough: Broadview press, 191p.
- MAISON NAZARETH (s.d.) (<http://www.maison-nazareth.org/>) (Consultée le 3 mai 2010).
- MAKDISSI, Paul et Yves GROLEAU (2002). « Que pouvons-nous apprendre des profils de pauvreté canadiens? », *L'Actualité économique*, vol. 78, n^o. 2, p.257-286.

- MARSHALL, Barbara (1994). *Engendering Modernity. Feminism, Social Theory and Social Change*, Boston: Northeastern University Press, 197p.
- MARVASTI, Amir (2003). *Being Homeless: Textual and Narrative Constructions*, Lanham, Boulder, New York; Oxford: Lexington Books, 181p.
- MASSÉ, Michel et Paul RACINE (1969). « Le Nouveau-Brunswick officiellement bilingue », *Émission Samedi Magazine*, Archives de Radio- Canada (http://archives.radio-canada.ca/politique/langue_culture/clips/2412/) (Consultée le 10 novembre 2011).
- MAY, Margaret (2006). « Employment policy », in Michael Hill (eds.) *Social policy in the modern world, a comparative text*, USA; UK; Australia: Blackwell publishing, p.43-115.
- MAYER, Robert et Marie-Christine SAINT-JACQUES (2000). « L'entrevue de recherche », dans Robert Mayer, Francine Ouellet, Marie-Christine Saint-Jacques et Daniel Turcotte (dir.) *Méthodes de recherche en intervention sociales*, Montréal: Édition Gaëtan Morin, p.115-131.
- MERCIER, Céline (1996a). « Un aperçu historique », dans Louise Fournier et Céline Mercier (dir.) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal: Éditions du Méridien, p.19-24.
- MERCIER, Céline (1996b). « Les facteurs explicatifs », dans Louise Fournier et Céline Mercier (dir.) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal: Éditions du Méridien, p.25-36.
- MERCIER, Céline (1996c). « Toxicomanie », dans Louise Fournier et Céline Mercier (dir.) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal: Éditions du Méridien, p.163-200.
- MERCIER, Céline (1996d). « Les femmes », dans Louise Fournier et Céline Mercier (dir.) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal: Éditions du Méridien, p.215-246.
- MICHAUD, Jacinthe (2005). « Discours politique, contexte économique et aspects juridiques du Workfare? », dans Dominique Masson (dir.) *Femmes et politiques: l'État en mutation*, Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa, p.137-180.
- MIOTTO, Patricia (2011). « L'entrevue - L'économie contre la pauvreté. Le professeur Jeffrey Sachs propose une réorganisation de l'aide au développement », *Le Devoir.com*. (<http://www.ledevoir.com/international/actualites-internationales/317762/l-entrevue-l-economie-contre-la-pauvrete>) (Consultée le 15 février 2011).
- MOBILE ONE COMMUNITY SERVICES INC. (s.d.) (http://www.mobileonemoncton.ca/public/public.cfm?action=F1&IDP=0&IDM=405&Aff_act=0&lang=ANG) (Consultée le 12 décembre 2011).
- MODLICH, Regula (2001). « Homelessness, The Making and Unmaking of a Crisis », *Women & Environments International Magazine*, vol.50, n°. 51, p.41-44.
- MOSCOVITCH, Allan (s.d.). « Welfare State », *The Canadian Encyclopedia* (<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=A1ARTA0008518>) (Consultée le 12 juillet 2011).

- MUNROE, Susan (2011). «Minimum wage in Canada, minimum wage rates in Canada by province», *About.com Canada online* (<http://canadaonline.about.com/od/labourstandards/a/minimum-wage-in-canada.htm>) (Consultée le 30 novembre 2011).
- MURPHY, Barbara (2000). *On the street how we created the homeless*, Winnipeg: J. Gordon Shillingford Publishing Inc., 158p.
- MUZARD, Paul (2000). *En finir avec la guerre contre les pauvres, pour le développement pour tous*, Pantin (FR): Le temps des Cerises, 331p.
- NAGY HESSE-BIBER, Sharlene and Michelle YAISER (2004). « Difference Matters. Studying Across Race, Class, Gender and Sexuality », in Sharlene Nagy Hesse-Biber and Michelle Yaiser (eds.) *Feminist Perspective on Social Research*, New-York; Oxford: Oxford University Press, p.101-119.
- N.B. POVERTY STRATEGY COMING: PREMIER (2009). CBC News- New-Brunswick (<http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/story/2009/11/12/nb-poverty-reduction.html>) (Consultée le 13 novembre 2011).
- N.B. UNVEILS SWEEPING CHANGES TO SOCIAL ASSISTANCE (2009). CBC News- New-Brunswick (<http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/story/2009/11/13/nb-poverty-reduction-plan.html>) (Consultée le 3 novembre 2011).
- NEALE, Joanne (1997a). « Theorising homelessness. Contemporary sociological and feminist perspectives », in Roger Burrows, Nicholas Pleace and Deborah Quilars (eds.) *Homelessness and social policy*, London; New York: Routledge, p.35-49.
- NEALE, Joanne (1997b). « Hostels. A useful policy and practice response? », in Roger Burrows, Nicholas Pleace and Deborah Quilars (eds.) *Homelessness and social policy*, London; New York: Routledge, p.203-215.
- NOVAC, Sylvia (2006). *Violence familiale et itinérance: Analyse documentaire*, Ottawa: Centre national d'information sur la violence dans la famille (CNIVF), 51p.
- NOVAC, Sylvia, Luba SERGE, Margaret EBERLE et Joyce BROWN (2002). *Où se tourner? La situation des jeunes femmes sans abri au Canada*, (Association Canadienne d'Habitation et de Rénovation Urbaine), Ottawa: Condition féminine Canada, 160p.
- NOVAC, Sylvia, Joyce BROWN et Gloria GALLANT (1999). *Perdues dans la jungle de la rue: une décennie de changement pour les femmes sans-abri à long terme*, Ottawa: SCHL, 83p.
- NOVAC, Sylvia, Joyce BROWN et Carmen BOURBONNAIS, (1996). *Elles ont besoin de toits: Analyse documentaire sur les femmes sans-abris*, Ottawa: Centre canadien de documentation sur l'habitation, 75p.
- OBOMSAWIN Alanis (réalisateur) et Martin CANELL (producteur) (1988). *Sans adresse*, [enregistrement vidéo], Montréal: Office National du Film du Canada, 56 minutes.
- OLLIVIER, Michèle et Manon TREMBLAY (2000). *Questionnements féministes et méthodologies de la recherche*, Paris: Harmattan, 256p.

- ŌMAE, Kenichi (1995). *The end of the nation state: the rise of regional economies*. New York: Free Press, 214p.
- O'REILLY-FLEMING, Thomas (1993). *Down and out in Canada: Homeless Canadians*, Toronto: Canadian scholar's Press Inc., 202p.
- OSBORNE, Stephen (2010). « Public governance and public services delivery: a research agenda for the future », in Stephen Osborne (eds.) *The new public governance? Emerging perspectives on the theory and practice of public governance*, London; New York: Routledge, p.413-428.
- PARADIS, Emily (s.d.). *We're not asking, we're telling: Building on good practices in services for homeless women*, Cities Centre, Toronto: University of Toronto
(<http://www.peacockpoverty.org/2011/01/24/we%E2%80%99re-not-asking-we%E2%80%99re-tellingbuilding-on-good-practices-in-services-for-homeless-women/>) (Consultée le 12 juin 2011).
- PATRIMOINE CANADIEN (2008). *Histoire du bilinguisme au Canada* (<http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-bllng/hist-fra.cfm>) (Consultée le 14 novembre 2011).
- PEACOCK, Kurt (2009). *Politiques et programmes sur la réduction de la pauvreté: faire renaitre l'espoir ou faire du sur place?*, Fredericton: Université du Nouveau-Brunswick
(http://www.ccsd.ca/Rapport/NB_French_Report_FINAL.pdf) (Consultée le 14 novembre 2011).
- PÉRONNET, Louise (1989). *Le parler acadien du Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Éléments grammaticaux et Lexicaux*, New-York: Peter Lang Publishing, INC., 267p.
- PETERS, Guy (2010). « Meta-governance and public management », in Stephen Osborne (eds.) *The new public governance? Emerging perspectives on the theory and practice of public governance*, London; New York: Routledge, p.36-51.
- PICHON, Pascale (2007). *Vivre dans la rue, sociologie des sans domicile fixe*, Montreuil (FR): Éditions Aux lieux d'être, 304p.
- POIRIER, Mario (2000). « Le leitmotiv de l'itinérant », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.221-239.
- POHL, Rudy (2001). « Homelessness in Canada » *Street level: Consulting and counseling*: Calgary
(http://www.streetlevelconsulting.ca/homepage/homelessnessInCanada_Part1.htm) (Consultée le 15 mai, 2010).
- PROVENCHER, Ysabel et Chantal BOURASSA (2005). *If welfare owns you, you can't do nothing. La vie à l'aide sociale au Nouveau-Brunswick*, Laboratoire de recherche-action. Moncton: École de travail social de l'Université de Moncton
(http://www.acswcccf.nb.ca/french/documents/rapport_de_recherche_aide_sociale2005.pdf) (Consultée le 15 mai 2010).
- RACINE, Guylaine (1994). *Des "cas lourds" aux situations complexes: Étude exploratoire sur le concept de "cas lourd" dans des maisons d'hébergement pour femmes sans-abri*, Québec: Bibliothèque nationale du Québec, 106p.

- RACINE, Guylaine (1993). « L'intervention en santé mentale : le mandat inattendu des maisons d'hébergement pour femmes sans abri », *Santé mentale au Québec*, vol. 18, n° 1, p.251-268.
- RACINE, Guylaine (1991). « Les maisons d'hébergement pour femmes sans abri: plus qu'un toit », *Santé mentale au Québec*, vol. 16, n° 2, p.67-88.
- RAINER, Rob (2010). « Debunking Myths about Poverty », *Canada without poverty*, for an Anti-poverty workshop in Yellowknife, NWT (<http://www.vibrantcommunities.ca/>) (Consultée le 3 mars 2012).
- RAMAZANOGLU, Caroline and Janet HOLLAND (2002a). « From truth/reality to knowledge » power: taking a feminist standpoint», *Feminist Methodology: Challenges and Choices*, London: Sage, p.60-79.
- RAMAZANOGLU, Caroline and Janet HOLLAND (2002b). « Choices and Decisions: Doing a feminist research project », *Feminist Methodology: Challenges and Choices*, London: Sage, p.145-163.
- RAVENHILL, Megan (2008). *The culture of homelessness*, Aldershot, England; Brulington, VT: Ashgate, 274p.
- RAYNAULT, Marie-France (1996). « Santé physique », dans Louise Fournier et Céline Mercier (dir.) *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, Montréal: Éditions du Méridien, p.89-117.
- REID, Shyanne, Helene BERMAN and Cheryl FORCHUK (2005). « Living on the Streets in Canada: A feminist Narrative Study of Girls and Young Women », *Issues in Comprehensive Pediatric Nursing*, vol. 28, n° 4, p.237-256.
- REINSON, Florence (2011). *Un toit sur la tête: solution temporaire ou permanente?*, Radio-Canada, édition Ottawa-Gatineau (<http://www.radio-canada.ca/regions/enprofondeur/itinérance/index.shtml>) (Consultée le 7 janvier 2012).
- ROSE, Damaris (2001). *Retour sur les méthodologies de recherche féministes*, p.1-17 (http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/revisiting/revisiting_2_f.html) (Consultée le 6 mai 2010).
- ROSEN, Sumner (1996). « Dismantling the postwar social contract », in Brinton Lykes, Ali Banuazizi, Ramsay Liem and Michael Morris (eds.), *Myths about the powerless: Contesting social inequalities*, Philadelphia: Temple University Press, p.337-347.
- ROSENAU, James (1995). « Governance in the Twenty-first Century », *Global Governance*, vol.1, p.13-43.
- ROY, Shirley et Lorraine DUCHESNE (2000). « Solitude et isolement: image forte de l'itinérance? », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.241-252.
- SAILLANT, Francine et Mouloud BOUKALA (2007). « L'adresse aux sans adresse: Homelessnation.org », *Reliance*, vol. 4, n° 26, p.109-111.
- SASSEN, Saskia (1996). *Losing Control? Sovereignty in an Age of Globalization*, New York: Columbia University Press, 148p.

- SAUL, John Ralston (2008). *A Fait Country. Telling truths about Canada*, Toronto: Viking Canada Press, 340p.
- SAVOIE, Irène (2004). *Mieux se connaître pour mieux avancer, Les femmes francophones au Nouveau-Brunswick*, Bathurst: Fédération des Dames d'Acadie Inc., (<http://www.acswcccf.nb.ca/french/documents/Complet1.pdf>) (Consultée le 6 mai 2010).
- SCHEIN, Leon (1979). « A Hard-to-Reach Population: Shopping bag Women », *Journal of Gerontological Social Work*, vol. 2, n°.1, p.29-41.
- SCHNEIDER, Catherine (2008). *A Roof of One's Own*, Lilith, vol.33, n°. 2, p.12-13.
- SCRINZI, Francesca (2008). « Quelques notions pour penser l'articulation des rapports sociaux de race, de classe et de sexe », *Femmes, genre, migrations et mondialisation: Un état des problématiques*, CEDREF, Paris 7: Université Paris Diderot, p.81-97.
- SÉCHET, Raymonde (1996). *Espaces et pauvretés: la géographie interrogée*, Paris; Montréal: Édition l'Harmattan, 213p.
- SERVICE CORRECTIONNEL CANADA (2010). *Profil des établissements correctionnels fédéraux du Canada-région Atlantique* (<http://www.csc-scc.gc.ca/text/region/inst-profil-fra.shtml>) (Consultée le 12 décembre 2011).
- SILTANEN, Janet et Andrea DOUCET, (2008). « Analyzing the complexity of gender: intersectionality and beyond », in Janet Siltanen and Andrea Doucet (eds.), *Gender relations in Canada. Intersctionality and Beyond*, Ontario: Oxford University press, p.172-201.
- SMITH, David (1998). « Social work with offenders: The practice of exclusion and the potential for inclusion », in Monica Barry and Christine Hallett (eds.) *Social exclusion and social work. Issues of theory, policy and practice*, Dorset: Russell House Publishing Ltd., p107-117.
- SMITH, Joan (1999). « Gender and homelessness », in Susan Hutson and David Clapham (eds.), *Homelessness, Public policies and private troubles*, London; New York: Cassell, p.108-132.
- SMITH, Lloyd et Irène GRANT-GUÉRETTE (1986). *Rapport du Comité consultatif sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, Fredericton: Imprimeur de la Reine, 214p.
- SOCIAL ASSISTANCE CLIENTS CAN HAVE ROOMMATES: LAMROCK (2010). CBC News- New-Brunswick (<http://www.cbc.ca/news/canada/new-brunswick/story/2010/02/17/nb-social-assistance-roommates.html>) (Consultée le 15 novembre 2011).
- SOMERVILLE, Peter (1999). « The making and unmaking of homelessness legislation », in Susan Hutson and David Clapham (eds.), *Homelessness, Public policies and private troubles*, London; New York: Cassell, p.29-57.
- SOULET, Marc-Henry (1999). « Theoretical uses and misuses of the notion of exclusion », in Dragana Avramov (eds.), *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, Aldershot; Brookfield; Singapore; Sydney: Ashgate, p.73-102.

- SOUTIEN FEDERAL AUX PROVINCES ET AUX TERRITOIRES (2012). Ministère des Finances Canada (<http://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra.asp#Nouveaux-Brunswick>) (Consultée le 12 juin 2012).
- STALL, Susan and Randy STOECKER (1998). « Community organizing or organizing community?: Gender and the crafts of empowerment », *Gender & society*, vol.12, n°. 6, p.729-756.
- STANLEY, Liz and Sue WISE (1990). « Method, methodology and epistemology in feminist research », in Liz Stanley (eds.) *Feminist Praxis*, London; New-York: Routledge, p.20-60.
- STASTNA, Kazi (2011). « Shacks and slop pails: infrastructure crisis on native reserves », *CBC News-Canada* (<http://www.cbc.ca/news/canada/story/2011/11/24/f-first-nations-infrastructure.html>) (Consultée le 18 décembre 2011).
- STATISTIQUE CANADA (2012). *Moncton, Nouveau-Brunswick (Code 305) and Nouveau-Brunswick (Code 13)* (tableau). *Profil du recensement*, Recensement de 2011, produit n° 98-316-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 8 février 2012 (<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>) (Consultée le 12 mai 2012).
- STATISTIQUE CANADA (2011). *Tableau 2- seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt* (<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2011002/tbl/tbl02-fra.htm>) (Consultée le 15 novembre 2011).
- STATISTIQUE CANADA (2007). *Nouveau-Brunswick (Code13)* (tableau). *Profil des communautés de 2006*, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007 (<http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=13&Geo2=CMA&Code2=305&Data=Count&SearchText=Moncton&SearchType=Begins&SearchPR=35&B1=All&Custom>) (Consultée le 18 novembre 2011).
- STEINBOCK, Marcia (1995). « Homeless female-headed families: Relationships at risk », *Marriage & Family Review*, vol.20, n°. 1-2, p.143-160.
- STONER, Madeleine (1983). « The Plight of Homeless Women », *Social Service Review*, vol.57, n°.4, p.565-581.
- ST-ONGE, Marc (producteur, réalisateur) (2011). *Naufragé des villes*, [miniséries documentaire], Montréal: Radio-Canada (produit par Blimp Télé Inc.), 450 minutes. (<http://naufrages.radio-canada.ca>) (Consultée le 4 avril 2011).
- STRANGE, Susan (1996). *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, New York: Cambridge University Press, 218p.
- TAMARACK (s.d.). (<http://tamarackcommunity.ca/g2.php>) (Consultée le 3 mars 2012).
- THE NB COMMON FRONT FOR SOCIAL JUSTICE INC (2010) *Food banks and soup kitchens: An overview*, Moncton, p.2-12 (<http://www.frontnb.ca/Document/food-banks-overview.pdf>) (Consultée le 5 mai 2011).

- THE SALVATION ARMY- CANADA (s.d.). (<http://www.salvationarmy.ca/history/>) (Consultée le 16 décembre 2011).
- THÉRIAULT, Joseph-Yvon (1995). *L'identité à l'épreuve de la modernité: écrit politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton: Éditions d'Acadie, 323p.
- THIBAUDEAU, Marie-France (2000). « L'accès aux services de santé et leur utilisation par les personnes itinérantes », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.313-328.
- THOMAS, Ghyslaine (2000). « Vie itinérante et règlementation des espaces publics », dans Danielle Laberge (dir.), *L'errance urbaine. Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec: Éditions Multi Mondes, p.291-311.
- TIMES & TRANSCRIPT (journal anglophone quotidien) (Du 6 décembre 2010 au 3 février 2011) Moncton.
- TORJMAN, Sherri (2007). *Shared space: the communities agenda*, Ottawa: Caledon Institute of social policy, 276p.
- TOSI, Antonio (1999a). « Homelessness and the housing factor: Learning from the debate on homelessness and poverty », in Dragana Avramov (eds.), *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, Aldershot; Brookfield; Singapore; Sydney: Ashgate, p.103-126.
- TOSI, Antonio (1999b). « Conclusion and policy implications », in Dragana Avramov (eds.), *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, Aldershot; Brookfield; Singapore; Sydney: Ashgate, p.127-142.
- VAN GESTEL, Nicolette and Jean-Michel HERBILLON (2010). « Rescaling of social welfare policies: lessons and future perspectives », in Yuri Kazepov (eds.) *Rescaling social policies: towards multilevel governance in Europe*, vol.38, United Kingdom: Ashgate, p.415-428.
- VANNEUVILLE, Marie-Claire (2005). *Femmes en errance: De la survie à l'existence*, Lyon: Chronique Sociale, 118p.
- VIBRANT COMMUNITIES CANADA (s.d.). (<http://www.vibrantcommunities.ca/>) (Consultée le 20 février 2012).
- VRANKEN, Jan (1999). « Different policy approaches to homelessness », in Dragana Avramov (eds.), *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, Aldershot; Brookfield; Singapore; Sydney: Ashgate, p.331-355.
- WALDRON, Jeremy (1991). « Homelessness and the Issue of Freedom », *UCLA Law Review*, vol. 39, n°. 2, p.295-324.
- WALLERSTEIN, Immanuel (2004). *World-Systems Analysis: An Introduction*, Durham: Duke University Press, 109p.

- WATSON, Sophie and Helen AUSTERBERRY (1986). *Housing and homelessness: A feminist perspective*, London; Boston: Routledge & Kegan Paul, 186p.
- WEISMAN, Leslie Kanes (1992). *Discrimination by design*, Urbana: University of Illinois Press, 190p.
- WILLIAMS, Fiona (1998). « Agency and structure revisited: Rethinking poverty and social exclusion », in Monica Barry and Christine Hallett (eds.), *Social exclusion and social work. Issues of theory, policy and practice*, Dorset: Russell House Publishing Ltd., p.13-25.
- WILLIAMS, Jean Calterone (2003). *A roof over my head: Homeless women and the shelter industry*, Boulder, Col.: University Press of Colorado, 212p.
- WILLIAMS, Malcolm (1999). « Using “Capture-Recapture” to estimate the size of the homeless population », in Dragana Avramov (eds.), *Coping with homelessness: Issues to be tackled and best practices in Europe*, Aldershot; Brookfield; Singapore; Sydney: Ashgate, p.253-265.
- WOLCH, Jennifer, Michael DEAR and Andrea AKITA (1988). « Explaining Homelessness » in American Planning Association, in *Journal of the American Planning Association*, vol. 54, n°. 4, p.443-453.
- YMCA- CANADA (s.d.). (<http://www.ymca.ca/fr/qui-nous-sommes.aspx>) (Consultée le 13 novembre 2011).
- YMCA- MONCTON (s.d.). (<http://www.ymcamoncton.com/>) (Consultée le 13 novembre 2011).